

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable IRVING GERSTEIN

Wednesday, May 16, 2012
Thursday, May 17, 2012

Issue No. 18

First and second meetings on:

The subject-matter of those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28, and 36 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures

APPEARING:
The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P.,
Minister of Finance

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable IRVING GERSTEIN

Le mercredi 16 mai 2012
Le jeudi 17 mai 2012

Fascicule n^o 18

Première et deuxième réunions concernant :

La teneur des éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en oeuvre d'autres mesures

COMPARAÎT :
L'honorable James M. Flaherty, C.P., député,
ministre des Finances

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Irving Gerstein, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

* Cowan	Maltais
(or Tardif)	Moore
Dawson	Oliver
Greene	Ringuette
Harb	Smith (<i>Saurel</i>)
* LeBreton, P.C.	Stewart Olsen
(or Carignan)	Tkachuk

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dawson replaced the Honourable Senator Massicotte (*May 16, 2012*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Stratton (*May 3, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Irving Gerstein

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

* Cowan	Maltais
(ou Tardif)	Moore
Dawson	Oliver
Greene	Ringuette
Harb	Smith (<i>Saurel</i>)
* LeBreton, C.P.	Stewart Olsen
(ou Carignan)	Tkachuk

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dawson a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 16 mai 2012*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 3 mai 2012*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 3, 2012:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That, in accordance with rule 74(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of all of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures, introduced in the House of Commons on April 26, 2012, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to sit for the purposes of its study of the subject-matter of Bill C-38 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 95(4) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice, the following committees be separately authorized to examine the subject-matter of the following elements contained in Bill C-38 in advance of it coming before the Senate:

(a) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Part 3;

(b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28, and 36 of Part 4;

(c) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Division 12 of Part 4;

(d) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Division 41 of Part 4; and

(e) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 54 of Part 4.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 3 mai 2012 :

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino,

Que, conformément à l'article 74(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures, présenté à la Chambre des communes le 26 avril 2012, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à siéger pour les fins de son étude de la teneur du projet de loi C-38 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 95(4) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle, les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-38 avant qu'il soit soumis au Sénat :

a) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la Partie 3;

b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4;

c) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la Section 12 de la Partie 4;

d) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments de la Section 41 de la Partie 4;

e) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la Section 54 de la Partie 4.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 16, 2012
(38)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 1:02 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Massicotte, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (11).

Other senator present: The Honourable Senator Rivard (1).

In attendance: John Bulmer, June Dewetering and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; David Charbonneau, Communications Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee began its examination of the subject-matter of those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28, and 36 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

APPEARING:

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:*Department of Finance Canada:*

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Jane Pearse, Director, Financial Institutions;

James Wu, Chief, Financial Institutions Analysis;

Veronica C. Wessels, Expert Advisor, Financial Institutions Division;

Eleanor Ryan, Senior Chief, Financial Institutions Framework Policy, Financial Institutions Division;

Annie Hardy, Chief, Structural Issues;

Ling Wang, Chief, Housing Finance Review, Financial Institutions Division, Housing Finance Review;

Tamara Miller, Chief, Labour Markets, Employment and Learning.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 16 mai 2012
(38)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Massicotte, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen et Tkachuk (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Rivard (1).

Également présents : John Bulmer, June Dewetering et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; David Charbonneau, agent de communications.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

COMPARAÎT :

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :*Ministère des Finances Canada :*

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières;

James Wu, chef, Analyse des institutions financières;

Veronica C. Wessels, experte-conseil, Division des institutions financières;

Eleanor Ryan, chef principale, Cadre stratégique pour les institutions financières, Division des institutions financières;

Annie Hardy, chef, Questions structurelles;

Ling Wang, chef, Revue de financement de l'habitation, Division des institutions financières, Revue de financement de l'habitation;

Tamara Miller, chef, Marchés du travail, emploi et apprentissage.

Industry Canada:

Gerard Peets, Senior Director, Strategy and Planning Directorate;

Patricia Brady, Director, Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate.

Human Resources and Skills Development Canada:

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis and Workplace Information Directorate.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement, and, together with Messrs. Rudin and Giles, and Ms. Brady, answered questions.

At 2 p.m., the committee suspended.

At 2:10 p.m., the committee resumed.

Mr. Rudin made a statement, and together with Ms. Pearse, Ms. Hardy and Ms. Wang, answered questions.

Mr. Giles and Mr. Peets each made a statement and together with Ms. Brady and Ms. Miller, answered questions.

At 3:00 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 17, 2012
(39)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Irving Gerstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dawson, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Maltais, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen and Tkachuk (12).

In attendance: John Bulmer and Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, May 3, 2012, the committee continued its examination of the subject-matter of those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28, and 36 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 29, 2012 and other measures.

Industrie Canada :

Gerard Peets, directeur principal, Direction de la planification et de la stratégie;

Patricia Brady, directrice, Direction de la politique d'entreprise d'investissement, d'insolvabilité et de la concurrence.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail.

Le président fait une déclaration.

Le ministre fait une déclaration puis, avec MM. Rudin et Giles et Mme Brady, répond aux questions.

À 14 heures, la séance est suspendue.

À 14 h 10, la séance reprend.

M. Rudin fait une déclaration puis, avec Mmes Pearse, Hardy et Wang, répond aux questions.

MM. Giles et Peets font chacun une déclaration puis, avec Mmes Brady et Miller, répondent aux questions.

À 15 h, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2012
(39)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Irving Gerstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dawson, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Maltais, Moore, Oliver, Ringuette, Smith (*Saurel*), Stewart Olsen et Tkachuk (12).

Également présents : John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 3 mai 2012, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

*WITNESSES:**Canada Mortgage and Housing Corporation:*

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer;
Sébastien Gignac, General Counsel.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Penny Lee, Senior Director, Property and Casualty Insurance Group;

Patty Evanoff, Senior Director, Legislation and Approvals Division.

The chair made an opening statement.

Ms. Kinsley made a statement, and, together with Mr. Gignac, answered questions.

At 11:31 a.m., the committee suspended.

At 11:33 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Evanoff made a statement, and, together with Ms. Lee, answered questions.

At 12:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Société canadienne d'hypothèques et de logement :*

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante;
Sébastien Gignac, avocat général.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Penny Lee, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques;

Patty Evanoff, directrice principale, Division de la législation et de l'approbation.

Le président ouvre la séance.

Mme Kinsley fait une déclaration puis, avec M. Gignac, répond aux questions.

À 11 h 31, la séance est suspendue.

À 11 h 33, la séance reprend.

Le président prend la parole.

Mme Evanoff fait une déclaration puis, avec Mme Lee, répond aux questions.

À 12 h 15, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 16, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 1:02 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28 and 36 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in the House of Commons on March 29, 2012, and other measures.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce to order.

Senators, as you know, on April 26 the government introduced Bill C-38, the jobs, growth and long-term prosperity act. A number of Senate committees have been authorized to undertake a pre-study of various elements of the bill in order to facilitate its eventual consideration by the Senate.

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has been tasked with six divisions of Part 4 of the bill. In order to give us an overview of these six divisions, as well as other aspects of the entire budget implementation act, we are very pleased to welcome the Hon. James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

I know that I speak for a majority of the members of this committee in expressing our thanks to you for your efforts in helping to create jobs, growth and long-term economic prosperity for Canadians.

Honourable senators, the minister is with us for one hour, after which departmental officials will remain for a further hour to answer any questions. Minister, the floor is yours.

Hon. James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, chair. I am here with officials in case there are some particularly technical questions.

I am pleased to be here. Right off the bat, I want to thank the chair and acknowledge the work he did at the Standing Senate Committee on National Finance, in particular the study of the penny in 2010. It was very helpful and instrumental, actually, in the decision taken to eliminate production of the penny, which we took in the budget this year.

On behalf of small business owners who hated them and still do, and the dresser drawers that so frequently were weighted down across Canada, I thank Senator Gerstein. I will try to make my comments brief on this appearance today and have plenty of time for questions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 16 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 13 h 2, pour étudier la teneur des éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012, et mettant en oeuvre d'autres mesures.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte la présente séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Comme vous le savez, honorables sénateurs, le gouvernement a déposé, le 26 avril, le projet de loi C-38 sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable. Un certain nombre de comités du Sénat ont été autorisés à entreprendre une étude préalable de divers éléments du projet de loi afin de faciliter son examen par le Sénat.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a reçu pour mission d'examiner six sections de la partie 4 du projet de loi. Nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances, qui va nous présenter un sommaire de ces six sections, ainsi que d'autres aspects de la Loi de mise en oeuvre du budget.

Je me fais le porte-parole de la majorité des membres de notre comité pour vous remercier des efforts que vous déployez en faveur de la création d'emplois, de la croissance et de la prospérité économique durable des Canadiens et Canadiennes.

Honorables sénateurs, le ministre sera avec nous pendant une heure, après quoi les hauts fonctionnaires resteront pendant la deuxième heure pour répondre à nos questions. Monsieur le ministre, la parole est à vous.

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances : Merci, monsieur le président. Les personnes qui m'accompagnent pourront, le cas échéant, répondre aux questions plus techniques.

Je suis heureux d'être ici. En tout premier lieu, j'aimerais remercier le président et souligner le travail qu'il a effectué au Comité sénatorial permanent des finances nationales, en particulier relativement à l'étude consacrée à la pièce de un cent, en 2010. Cette étude s'est avérée très utile et capitale, en fait, dans la décision d'éliminer la production de cette pièce, décision entérinée dans le budget présenté cette année.

Au nom de tous les propriétaires de petites entreprises qui détestaient cette pièce et continuent à la détester, et de tous les tiroirs souvent alourdis au Canada par cette pièce encombrante, je remercie le sénateur Gerstein. Je vais essayer de limiter mes commentaires aujourd'hui, afin que nous ayons plus de temps pour les questions.

I also want to thank the chair, deputy chair and all on the committee for the work that has been done on the parliamentary review of the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act. I understand it has been a comprehensive review, and I look forward to receiving and reviewing the upcoming report, as its findings will be helpful to Canada's framework in these important areas.

[Translation]

But before I speak to that study, I would like to thank the committee for agreeing to review elements of Bill C-38, the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act, targeting financial sector reform and other related issues.

As you know, Bill C-38 seeks to implement the main measures of the 2012 economic action plan, measures that will fuel the next wave of job creation and position Canada for a secure and prosperous future. Even though Canada has one of the best records in job creation and economic growth, implementing this plan is critical.

[English]

Canada faces a fast-changing global environment with increasing competition from emerging economies and the global economy recovery that remains fragile and uncertain, especially in Europe. It is by reinforcing and supporting Canada's relatively solid underlying economic, fiscal and financial fundamentals that we can help Canada capitalize on the challenges and opportunities of tomorrow.

Indeed, one of Canada's biggest strengths during the recent economic turbulence has been the strength of our sound financial system. Clearly, Canada's well-regulated financial system has been a model for countries around the world in recent years. Unlike the United States, the United Kingdom and Europe, Canada did not have to bail out, nationalize or buy equity stakes in banks.

As *The Economist* magazine has noted:

Canada has had an easier time than most during the recent global recession, in part because of a conservative and well-regulated banking system.

In fact, for the fourth straight year, Canada's financial system has been ranked as the soundest in the world by the World Economic Forum.

Moreover, earlier this month, Canadian banks led the annual Bloomberg report of the world's strongest banks. According to the report:

No other country dominated the list as did Canada . . . Canadian banks invoke their strong capital levels . . . and strict regulatory oversight under a single supervisor as reasons for their showing.

Je tiens également à remercier le président, le vice-président et tous les membres du comité pour le travail réalisé lors de l'examen parlementaire de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. Je crois que l'examen a été complet et j'aurai grand plaisir à recevoir votre rapport et à l'étudier, étant donné que vos observations seront utiles pour établir le cadre du Canada dans ces domaines importants.

[Français]

Cependant, avant de revenir à cette étude, je tiens à remercier le comité d'avoir accepté d'examiner les éléments du projet de loi C-38, Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable qui porte sur la réforme du secteur financier et d'autres questions connexes.

Comme vous le savez, le projet de loi C-38 prévoit la mise en œuvre des principales mesures du Plan d'action économique de 2012, des mesures qui vont alimenter la prochaine vague de création d'emplois et qui jetteront les assises d'un avenir sûr et prospère pour le Canada. Même si le Canada affiche l'un des meilleurs rendements au chapitre de la création d'emplois et de la croissance économique, la mise en œuvre du plan d'action est essentielle.

[Traduction]

Le Canada est confronté à un contexte mondial évoluant rapidement, où la concurrence des économies émergentes se fait de plus en plus sentir, alors que la reprise de l'économie mondiale demeure fragile et incertaine, surtout en Europe. C'est en renforçant et en appuyant les bases économiques relativement solides du Canada en matière économique, fiscale et financière que nous aiderons notre pays à tirer parti des défis et des occasions qui se présenteront à lui demain.

En effet, la solidité de notre système financier a été une des plus grandes forces du Canada au cours des récentes turbulences économiques. Il est clair que de nombreux pays du monde se sont inspirés au cours des dernières années du système financier bien réglementé du Canada. Contrairement aux États-Unis, au Royaume-Uni et à l'Europe, le Canada n'a pas eu à renflouer ou nationaliser des banques, ni à acheter des participations en capital.

La revue *The Economist* faisait récemment remarquer :

Par rapport à la plupart des autres pays, le Canada a mieux traversé la récente récession mondiale, en partie grâce à un système bancaire conservateur et bien réglementé.

De fait, pour une quatrième année consécutive, le Forum économique mondial a considéré le système financier canadien comme un des plus sains du monde.

En outre, les banques canadiennes figuraient encore en tête de liste dans le rapport annuel Bloomberg, publié un peu plus tôt ce mois-ci, faisant état des banques les plus fortes du monde. On peut y lire :

Aucun autre pays n'a dominé la liste autant que le Canada... Les banques canadiennes expliquent ces résultats par leurs niveaux élevés de capitalisation et par la surveillance réglementaire stricte d'un seul organisme de surveillance.

These endorsements were not the results of simple good luck, but rather the best regulatory and supervisory system in the world. I often say at international meetings that most of the banks that failed — in fact, I think all of them in the United States, United Kingdom, some German regional banks and others in Europe — were regulated. In my view, it was the absence of appropriate supervision, which we have done very well by the Superintendent of Financial Institutions and her office in Canada.

We cannot rest on our laurels. We cannot be complacent, especially when it comes to a key aspect of our financial system, and that is the housing market. As senators are well aware, our government constantly monitors the housing market, ready to take prudent steps to ensure its ongoing stability, when necessary.

This has been clearly demonstrated in recent years by our responsible and measured approach, specifically on three occasions since 2008. We have adjusted the rules for government-backed insured mortgages. These targeted and proactive steps have helped strengthen the housing market and helped Canadian households from becoming overextended. These adjustments have included requiring a minimum down payment of 5 per cent for owner-occupied, government-backed insured mortgages and 20 per cent on speculative properties; reducing the maximum amortization period to 30 years for mortgages with loan-to-value ratios of more than 80 per cent; and lowering the maximum amount Canadians can borrow in refinancing a mortgage to 85 per cent of the value of their homes. We also withdrew government insurance from backing home equity lines of credit.

Today's act represents a continuation of our government's responsible and measured approach to strengthening the housing finance system. Principally, the proposal that is in the bill — the proposal you are reviewing — would enhance the governance and oversight framework for the Canada Mortgage and Housing Corporation to ensure that its commercial activities are managed in a manner that promotes the stability of the financial system.

As part of this proposal in the bill, the Office of the Superintendent of Financial Institutions would have an explicit role in assessing CMHC's commercial activities, particularly its mortgage insurance and securitization programs. OSFI would review and monitor the safety and soundness of CMHC's commercial activities, and report to the CMHC board of directors and to the Ministers of Finance and HRSDC.

Ce n'est pas la chance qui nous a valu de telles félicitations, car ces résultats sont plutôt attribuables au meilleur système de surveillance et de réglementation du monde. Je dis souvent dans les rencontres internationales que la plupart des banques qui ont fait faillite étaient réglementées — en fait, je pense que toutes ces banques aux États-Unis, au Royaume-Uni, certaines banques régionales allemandes et d'autres en Europe, étaient des institutions réglementées. À mon avis, cela s'explique surtout par l'absence d'une supervision appropriée, supervision dont nous disposons au Canada grâce au surintendant des institutions financières et à son personnel.

Nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons rester vigilants, surtout relativement au marché de l'habitation, un secteur clé de notre système financier. Les sénateurs savent bien que notre gouvernement surveille constamment le marché de l'habitation et se tient prêt à prendre, si nécessaire, des mesures prudentes pour assurer sa stabilité continue.

Nous en avons fait la démonstration au cours des dernières années grâce à notre approche responsable et mesurée, à trois occasions, notamment depuis 2008. Nous avons ajusté les règles applicables aux hypothèques assurées par le gouvernement. Ces démarches ciblées et proactives ont permis de renforcer le marché de l'habitation et d'aider les ménages canadiens à ne pas dépasser leurs possibilités financières. Ces modifications ont consisté notamment à imposer un versement minimal comptant de 5 p. 100 des hypothèques assurées par le gouvernement, dans le cas de logements occupés par le propriétaire, et de 20 p. 100 pour les biens spéculatifs; à réduire à 30 ans la période d'amortissement maximale dans le cas des hypothèques dont le ratio prêt-valeur est supérieur à 80 p. 100; à baisser à 85 p. 100 de la valeur de leur habitation le montant maximal que les Canadiens peuvent emprunter pour refinancer une hypothèque. Par ailleurs, nous avons supprimé la possibilité d'avaliser une ligne de crédit hypothécaire grâce à l'assurance gouvernementale.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui poursuit l'approche responsable et mesurée de notre gouvernement en vue de renforcer le système de financement des habitations. Premièrement, le projet de loi contient une proposition — celle que vous étudiez en ce moment — visant à renforcer le cadre de gouvernance et de surveillance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, afin de faire en sorte que ses activités commerciales soient gérées d'une manière qui encourage la stabilité du système financier.

En vertu de cette proposition, le Bureau du surintendant des institutions financières aurait pour rôle explicite d'évaluer les activités commerciales de la SCHL, en particulier ses programmes d'assurance hypothèque et de titrisation. Le BSIF serait chargé d'examiner et de surveiller la sécurité et la validité des activités commerciales de la SCHL et de faire rapport au conseil d'administration de la SCHL ainsi qu'aux ministres des Finances et de RHDCC.

These changes would contribute to improving governance and oversight of mortgage lending practices in Canada, contributing to the stability of the housing market for the benefit of all Canadians.

I note that most independent observers have welcomed these changes, with many characterizing them as long overdue. For instance, the C.D. Howe Institute's Finn Poschmann recently lauded them "important steps . . . to improving the foundation and durability of Canada's finance housing system."

[Translation]

I would now like to turn to another measure in the bill, one designed to ensure all Canadians are protected by the regulatory framework of our financial sector, which is envied the world over. The banking sector has long been the exclusive domain of the federal government. I am indeed referring to the fact that Canada's regulatory banking framework is based on strict prudential rules ensuring that the country's banking system remains safe and sound, and that consumers are protected, prioritizing their right to choice and transparent access to information. In recent years, however, the provinces have attempted to regulate Canadian banking activities in areas that normally fall under the exclusive jurisdiction of the federal government, resulting in fragmentation, duplication and confusion with respect to consumer protection.

[English]

For example, under the Bank Act's Cost of Borrowing (Banks) Regulations, when obtaining a credit product, all customers across Canada must receive clear disclosure of interest rates and fees contained in a summary box. However, some provinces have attempted further additional regulation in this area by imposing different disclosure requirements, leading to a system that is confusing to customers, as they will receive two potentially conflicting disclosures of interest rates and fees.

Coordinated and effective consumer protection and financial sector regulation requires a single set of rules and responsibilities for oversight. The preamble to the Bank Act introduced in the legislation that you are reviewing simply reaffirms this jurisdiction and clarifies the intent that all banking activities throughout Canada be governed exclusively by the same high-quality federal standards that have served Canadians so well.

A final proposal in today's legislation that I would like to highlight is our move to level the playing field for Canadian financial institutions competing internationally by improving

Ces changements devraient contribuer à améliorer la gouvernance et la surveillance des activités de prêts hypothécaires au Canada, contribuant ainsi à la stabilité du marché de l'habitation, au profit de l'ensemble des Canadiens.

Je remarque que la plupart des observateurs indépendants ont bien accueilli ces changements, beaucoup d'entre eux estimant même que ces mesures auraient dû être prises depuis longtemps. Par exemple, Finn Poschmann de l'Institut C.D. Howe a récemment applaudi ces changements, y voyant « des mesures importantes... pour améliorer les fondements et la stabilité du système canadien pour le financement des habitations. »

[Français]

J'aimerais maintenant parler d'un autre élément du projet de loi, c'est-à-dire la mesure envisagée pour garantir que tous les Canadiens sont protégés par notre réglementation du secteur financier, qui fait l'envie du monde entier. Le gouvernement fédéral a compétence exclusive dans le secteur bancaire, et ce fait est reconnu de longues dates. Je fais allusion précisément au fait que le cadre canadien de réglementation du secteur bancaire s'appuie sur de strictes règles prudentielles qui font en sorte que le secteur bancaire du pays demeure sûr, solide et sur des règles de protection des consommateurs qui insistent sur le droit de ces derniers de disposer du choix et d'une communication transparente des renseignements. Or, les provinces ont tenté, ces dernières années, de réglementer les activités des banques canadiennes dans des domaines habituellement considérés comme relevant de la compétence exclusive du gouvernement fédéral, ce qui s'est traduit par le morcellement, le double-emploi et la confusion en matière de protection des consommateurs.

[Traduction]

Par exemple, selon le Règlement sur le coût d'emprunt (banques) pris en vertu de la Loi sur les banques, tous les clients des diverses banques du Canada doivent recevoir un état récapitulatif clair des taux d'intérêt et des frais lorsqu'ils obtiennent des titres d'autres émetteurs. Cependant, certaines provinces ont tenté d'ajouter une autre réglementation dans ce domaine en imposant différentes règles de communication des renseignements, créant ainsi un système qui est source de confusion, étant donné que les clients reçoivent deux documents potentiellement contradictoires concernant les taux d'intérêt et les frais.

La protection coordonnée et efficace des consommateurs et la réglementation du secteur financier doivent pouvoir s'appuyer sur un seul ensemble de règles et de responsabilités de surveillance. Le préambule de la Loi sur les banques qui a été ajouté dans le projet de loi sur lequel vous vous penchez, se contente de réaffirmer cette compétence et se donne pour objectif de veiller à ce que toutes les activités bancaires au Canada soient régies exclusivement selon les mêmes normes fédérales de haute qualité qui ont si bien servi la population canadienne.

J'aimerais souligner une dernière proposition contenue dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Il s'agit de notre volonté de rendre les règles du jeu plus équitables pour les

their access to capital. At present, many countries, including the United States, the United Kingdom and Australia, allow public sector investment pools to invest in financial institutions. Canada provides for only limited access, even though such pools are already allowed to invest in other sectors of the Canadian economy. This places Canadian financial institutions at a competitive disadvantage when raising capital.

Today's legislation will help level the playing field. It proposes to allow public sector investment pools to make investments in Canadian financial institutions. However, eligible investors will be limited to only those that satisfy certain criteria, including pursuing commercial objectives, subject to approval by the Minister of Finance. As with current ministerial approvals, investments must be in the best interests of the financial sector and will be subject to a national security test.

This measure will level the playing field by providing Canada's financial institutions with access to new sources of stable, long-term investment, helping promote financial stability.

[*Translation*]

In short, the measures I talked about today are not just meaningful, but also necessary if our financial system is to run smoothly and meet the needs of Canadians, while supporting our economic prosperity going forward.

Thank you.

[*English*]

I and my officials here today will be pleased to answer questions from the committee.

The Chair: Thank you very much, Mr. Minister.

You have just remarked that Canada is doing well as the world recovers from the global economic crisis. We are seeing moderate growth in Canada as anticipated in the budget. We have seen increased business confidence. We have seen the strongest job creation in the G7, including the strongest back-to-back monthly job gains in the last three decades in March and April.

However, by the same token, we are reminded of the fragility of the global economy when we hear reports from Europe as to political instability and derailing attempts to solve problems, particularly the last few days in Greece.

institutions financières canadiennes qui oeuvrent sur la scène internationale, en améliorant leur accès aux capitaux. À l'heure actuelle, de nombreux pays tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie permettent à des fonds communs de placement du secteur public d'investir dans des institutions financières. Le Canada ne concède qu'un accès limité, même si de tels fonds communs sont déjà autorisés à investir dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Cela place les institutions financières canadiennes dans une position moins favorable par rapport à la concurrence lorsqu'elles souhaitent se procurer des capitaux.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui contribuera à rendre les conditions plus équitables. Il propose d'autoriser les fonds communs de placement du secteur public à investir dans des institutions financières canadiennes. Cependant, pour être admissibles, les investisseurs devront satisfaire à certains critères, notamment la poursuite d'objectifs commerciaux, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Comme c'est le cas actuellement, pour obtenir l'approbation ministérielle, les investissements doivent être faits dans le meilleur intérêt du secteur financier et être soumis à un test national de sécurité.

Cette mesure rendra les conditions équitables en offrant aux institutions financières du Canada l'accès à de nouvelles sources d'investissement stables et à long terme, contribuant à la stabilité financière.

[*Français*]

En bref, les mesures que j'ai mentionnées aujourd'hui sont importantes et contribuent au bon fonctionnement d'un système financier qui répond aux besoins des Canadiens et soutient notre prospérité économique future.

Je vous remercie de votre attention.

[*Traduction*]

Les collaborateurs qui m'accompagnent aujourd'hui et moi-même sommes prêts maintenant à répondre aux questions des membres du comité.

Le président : Merci infiniment, monsieur le ministre.

Vous venez tout juste de faire remarquer que le Canada s'en tire très bien alors que le monde se remet de la crise économique qui a touché tous les pays. Tel que prévu dans le budget, on assiste à une croissance modérée au Canada. Le niveau de confiance des entreprises est à la hausse. Nous affichons le taux de création d'emplois le plus fort du G7, y compris les plus fortes croissances mensuelles de l'emploi consécutives au cours des trois dernières décennies, en mars et avril.

Parallèlement, nous prenons conscience de la fragilité de l'économie mondiale lorsque nous entendons les nouvelles en provenance d'Europe où il est question d'instabilité politique et d'échec des tentatives de résolution de problèmes, en particulier en Grèce, ces derniers jours.

Can you kindly comment on the situation in Europe and its potential impact on Canada's financial sector, and how Budget 2012 might address this situation?

Mr. Flaherty: The situation in Europe is a significant concern. It has been a concern of ours for several years now — throughout what economists are calling “The Great Recession.” There has been insufficient action in the eurozone to address this issue. We have been encouraging our friends in the eurozone for several years now to take overwhelming action to address the problem. This approach was done with trillions of dollars by the government of the United States in late 2008 and early 2009 in order to overwhelm the serious banking situation in the United States at that time. It was successful in re-establishing the credibility of the financial institutions in the United States.

This is not so in the eurozone now. We see even today the European Central Bank ceasing doing business with several banks in Greece. These are not good developments. This can create a shock that will affect Canada. Our financial institutions have a relatively small exposure directly to the Greek banking system.

However, as you know, global banking is interrelated, and shocks in the eurozone banking system can have negative effects outside of Europe on the American banking system and on the Canadian one as well. Therefore, our banks are strong, but we are not completely immune from the state of the global economy.

We can do what we did back in 2006, 2007 and into 2008, and that is ensure we move to a balanced budget, pay down public debt, ensure our regulatory and supervisory system is strong and in place and that we are persistent in that area so we protection Canada as best we can for shocks that come from outside.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Welcome, Mr. Minister. I have three short questions for you.

First off, why were pieces of legislation that have no financial bearing on the budget included in the budget?

Second, I still do not quite understand the decision to place the Canada Mortgage and Housing Corporation under the supervision of the Office of the Superintendent of Financial Institutions. And in that case, will the U.S. corporation — Genworth, I believe — whose mortgage loans the government also secures — be covered, and in the spirit of free market, will it lose the power to secure all mortgages?

Pourriez-vous commenter la situation en Europe et l'impact qu'elle est susceptible d'avoir sur le secteur financier canadien, et nous dire de quelle manière le Budget 2011 pourrait répondre à cette situation?

M. Flaherty : La situation en Europe est très préoccupante. Elle nous inquiète depuis plusieurs années, depuis le début de « la grande récession », comme disent les économistes. Les mesures prises dans la zone euro n'ont pas été suffisantes pour faire face à cette situation. Depuis plusieurs années, nous encourageons nos amis de la zone euro à prendre des mesures draconiennes pour trouver une solution au problème. À la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009, le gouvernement des États-Unis a adopté une telle approche faisant appel à des billions de dollars pour surmonter les problèmes auxquels faisaient face les institutions bancaires aux États-Unis à l'époque. Cette approche a permis de rétablir leur crédibilité.

Ce n'est pas du tout la même chose dans la zone euro. Aujourd'hui encore, la Banque centrale européenne a cessé d'effectuer des transactions avec plusieurs banques en Grèce. Ce ne sont pas de bonnes nouvelles. Cela pourrait provoquer un choc qui toucherait le Canada. L'exposition directe de nos institutions financières au système bancaire grec est relativement limitée.

Cependant, vous savez que les systèmes bancaires du monde entier sont reliés et que les chocs que pourrait subir le système bancaire de la zone euro sont susceptibles d'avoir des répercussions négatives en dehors de l'Europe, sur le système bancaire américain, ainsi que sur le système canadien. Nos banques ont beau être fortes, nous ne sommes pas complètement à l'abri des soubresauts de l'économie mondiale.

Nous pouvons agir de la même manière qu'en 2006, 2007 et 2008 et opter pour un budget équilibré, payer la dette publique, nous assurer que nous disposons d'un système de réglementation et de surveillance solide et faire preuve de constance dans ce domaine afin de protéger le Canada du mieux que nous pouvons pour nous prémunir contre les chocs en provenance de l'extérieur.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Bienvenue, monsieur le ministre. Je vais vous poser trois petites questions.

Premièrement, pourquoi les lois qui n'ont aucun impact financier sur le budget ont-elles été incluses dans le budget?

Deuxièmement, je n'ai pas encore compris la décision de mettre la Société canadienne d'hypothèques et de logement sous la gouvernance de l'Inspecteur des institutions financières et, à ce moment-là, est-ce que la société — je pense que c'est Genworth, une société américaine dont le gouvernement également garantit les prêts hypothécaires — est-ce que cette société sera couverte et, dans un esprit de libre marché, perdra-t-elle son pouvoir de protéger toutes les hypothèques?

[English]

Due to the recent failure of J.P. Morgan, I was wondering if you are planning and if there are measures in your budget that will prevent our banks from being exposed, those that are tempted to hedge on what is going on in the international financial sector.

[Translation]

Mr. Flaherty: Thank you for your three questions.

[English]

Your first question is a large one regarding whether we are including in the bill matters that have no relation to budgeting. The budget is not just a document about tax policy. The budget of our government and the governments before us is the general policy statement of the government. This is a large budget, but we have had large budgets before. We have had budgets with many more pages before this one, including budgets by our government and others.

All of the measures included in the budget relate to the overall economic plan, which is fundamentally this: sound fiscal policy in the medium term, balanced budgets and taking the necessary steps to ensure we have a fiscally sustainable plan for Canada for the next generation. There are then the pillars of the budget dealing with trade, our financial institutions, innovation and R & D, making sure we have an adequately skilled population so we can address the shortage of workers we will have in Canada and other fiscal fundamentals for the good of the country in the long term. It is all under that umbrella of jobs, growth and long-term economic prosperity.

With respect to your second question on OSFI, I will be brief. OSFI already regulates the other mortgage insurance companies, Genworth and one other one, that do business from the private sector. What we will do now is add that part of CMHC to the supervisory function of the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

With respect to J.P. Morgan and that \$2 billion loss the other day, that was proprietary trading. They were trading in their own book at J.P. Morgan. There is very little of that in the Canadian financial system. There is some, but it is subject to the supervision of the superintendent, and it is relatively small compared to the American phenomenon.

Senator Oliver: Welcome, minister, and thank you for coming.

I would like to ask you a question about the national security regulators. I am aware this is not something actually referenced by the act before us today, but it is raised in your Economic Action Plan 2012.

[Traduction]

Compte tenu de la récente faillite de J.P. Morgan, je me demande si vous avez prévu un plan et s'il existe dans votre budget des mesures visant à réduire l'exposition de nos banques, en particulier celles qui cherchent à se protéger de la situation qui règne actuellement dans le secteur financier international.

[Français]

M. Flaherty : Je vous remercie de vos trois questions.

[Traduction]

Votre première question est vaste. Vous voulez savoir si nous incluons dans le projet de loi des questions qui n'ont aucun rapport avec la budgétisation. Or, le budget n'est pas simplement un document qui expose la politique fiscale. Le budget de notre gouvernement et des gouvernements antérieurs est un énoncé général de politique. Ce budget est vaste, mais ce n'est pas la première fois que cela se produit. Notre gouvernement et d'autres gouvernements aussi ont présenté des budgets plus volumineux que celui-ci.

Toutes les mesures comprises dans le budget se rapportent au plan économique global que l'on peut essentiellement résumer de la manière suivante : une politique financière saine à moyen terme, des budgets équilibrés et la prise des mesures nécessaires pour faire en sorte que nous disposions d'un plan financier durable au Canada pour la prochaine génération. Il y a aussi les piliers du budget qui concernent le commerce, nos institutions financières, l'innovation et la R-D, afin de nous assurer que nous pourrions disposer de la main-d'oeuvre qualifiée afin de pallier la pénurie de main-d'oeuvre à laquelle nous ferons face au Canada, ainsi que d'autres mesures financières indispensables pour le bien de notre pays à long terme. Tout cela se retrouve sous le parapluie de l'emploi, de la croissance et de la prospérité économique durable.

Quant à votre deuxième question concernant le BSIF, je serai bref. Le BSIF réglemente déjà les autres compagnies d'assurance hypothèque, Genworth et une autre, qui exercent dans le secteur privé. Nous allons tout simplement placer ce secteur de la SCHL sous la supervision du Bureau du surintendant des institutions financières.

Dans le cas de J.P. Morgan et de cette perte de 2 milliards de dollars l'autre jour, il s'agissait d'opérations pour son propre compte. La banque J.P. Morgan utilisait exclusivement ses positions propres. Cela se fait très peu dans le système financier canadien. Ces opérations sont rares et relativement peu nombreuses par comparaison au phénomène américain et elles sont soumises à la surveillance du surintendant.

Le sénateur Oliver : Monsieur le ministre, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie d'être là.

J'aimerais vous poser une question au sujet des organismes nationaux de réglementation des valeurs mobilières. Je sais qu'il n'en est pas question dans la loi que nous étudions aujourd'hui, mais c'est une possibilité qui était soulevée dans votre Plan d'action économique 2012.

As you know, Canada has 13 different regulators with 13 different sets of rules and different levels of enforcement. This has long been a headache for investors, businesses and law enforcement agencies. We now have, in Canada, a fragmented regulatory structure.

An article in *The Globe and Mail* earlier this month talked about the problems and actually said this is preventing the emergence of new, innovative ways to better raise capital in Canada. They referred to a system in the United States called “crowd funding.” They quoted a man who was born in Edmonton and now runs a company in the United States who probably will never move his company here because of this fragmentation. This is what that man said:

Canada needs to understand the value of central regulator. It provides legal certainty and clarity for all market participants and leads to much more robust markets that are easier to access and easier to police. Unfortunately, we're not there yet.

Minister, we know the matter went before the Supreme Court of Canada and there was a negative result from that decision. Can you bring this committee up to date on the government's efforts to improve securities regulation in Canada?

Mr. Flaherty: Thank you, Senator Oliver. I will try to be concise.

We have negotiated with the provinces and worked with the provinces and territories since we were elected back in 2006 on this subject to try to get to a common securities regulator for the country, for the same reason that the Office of the Superintendent of Financial Institutions, to which we have been making reference here this afternoon, has been so effective in uniform regulation across the country.

Right now, in terms of the market, depending on where you live in Canada, you may or may not get to see certain opportunities for investment because of the unwillingness of some IPOs to bother paying all the fees across the country. A lot of the provinces do not have as much expertise as others in this area, which is natural.

We have had the cooperation of a critical mass of the provinces and territories in moving toward a common securities regulator for our country. There was some disagreement about this, of course, with a few of the provinces. There was a reference to the Supreme Court of Canada. Interestingly, the decision of the Supreme Court of Canada urged the federal government and the provinces to work together. We have been working together and are continuing to work together. We are certainly trying to get to an agreement.

Comme vous le savez, on compte au Canada 13 organismes différents de réglementation des valeurs mobilières qui ont tous des règles différentes et des degrés différents d'application de la loi. C'est un véritable casse-tête pour les investisseurs, les entreprises et les organismes chargés de l'application de la loi. À l'heure actuelle, la structure de réglementation au Canada est fragmentée.

Un peu plus tôt ce mois-ci, le *Globe and Mail* a publié un article évoquant différents problèmes et affirmant qu'une telle fragmentation empêche l'émergence de façons nouvelles et novatrices permettant de mieux réunir des capitaux au Canada. L'auteur de l'article faisait allusion à un système appelé « financement collectif » aux États-Unis. Il citait un Canadien né à Edmonton qui dirige actuellement une entreprise aux États-Unis et qui ne reviendra probablement jamais au Canada avec son entreprise, en raison de cette fragmentation. Voici ce que disait cet entrepreneur :

Il faut que le Canada comprenne l'utilité d'un organisme central de réglementation. En plus d'offrir certitude et clarté sur le plan juridique pour tous les intervenants du marché, un organisme unique permettrait l'émergence de marchés plus robustes, plus faciles à accéder et à régler. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

Monsieur le ministre, nous savons que la Cour suprême du Canada a été saisie de cette affaire et qu'elle s'est prononcée contre cette réglementation. Pouvez-vous expliquer à notre comité quels sont les derniers efforts déployés par le gouvernement à ce sujet afin d'améliorer la réglementation des valeurs mobilières au Canada?

M. Flaherty : Merci, sénateur Oliver. Je vais essayer de vous donner une réponse concise.

Depuis que nous avons été élus, en 2006, nous avons négocié avec les provinces et travaillé avec les provinces et territoires sur ce sujet afin de mettre en place au pays un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières dans le but d'obtenir les mêmes résultats qu'avec le Bureau du surintendant des institutions financières, dont nous avons parlé cet après-midi, qui s'est avéré si efficace dans l'application d'une réglementation uniforme au pays.

Sur le marché actuel, selon l'endroit où vous vivez au Canada, vous risquez de passer à côté de certaines occasions d'investissement en raison de la réticence de certains émetteurs de PAPE à payer tous les droits dans les diverses régions du pays. Beaucoup de provinces n'ont pas autant de compétences que les autres dans ce domaine, ce qui est tout à fait naturel.

Nous avons obtenu la collaboration d'une masse critique de provinces et de territoires en vue de la création au pays d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières. Bien entendu, certaines provinces n'étaient pas d'accord et ont sollicité l'avis de la Cour suprême du Canada. Il est intéressant de noter que dans sa décision, la Cour suprême a enjoint le gouvernement fédéral et les provinces à collaborer en cette matière. Nous avons collaboré et nous continuons à travailler ensemble. Nous faisons tout pour aboutir à une entente.

The Supreme Court of Canada said that the provinces have jurisdiction in this area and also the federal government has jurisdiction in this area. Exactly what they said was that the common ground that emerges is that each level of government has jurisdiction over some aspects of the regulation of securities, and each can work in collaboration with the other to carry out its responsibilities.

In particular, the Supreme Court said that the federal government had a systemic responsibility for the system. You can imagine, this is not easy to work out, but we are trying and we have had more meetings with the provinces and territories. There remains a critical mass willing to try to work this out. We will continue our efforts to try to get to common ground for the good of the country.

Senator Massicotte: Thank you, Mr. Minister, for being with us this morning. Before I ask my question, let me thank you for the clarification you made to my colleague as to why this bill is so comprehensive, to explain all these other amendments. However, my reaction was I presume this will be the only bill proposed this year, because your definition is so large it will include all the bills the government will propose. That is not my question.

Let me talk about CMHC. We are talking about a very macro subject. I think you made a comment some time ago that the government would consider privatizing CMHC or part of CMHC. Can we briefly chat about that? The suggestion is that the original creation of CMHC had a specific purpose in relation to debt in our country. Has CMHC satisfied that and could a privatized mortgage insurer adequately satisfy the needs of Canadians relative to mortgage insurance?

Mr. Flaherty: Thank you for the question. When I was recently asked that, it was in the mortgage insurance context. That is, is it inevitable that the government, the people of Canada, will always own a residential mortgage insurance company? The answer to that I think is no, it is not inevitable that that will be forever owned by the people of Canada, because it is not an essential service. That service of mortgage insurance can be offered, and in fact is offered, by others.

CMHC, as you may know, senator, was created after the Second World War with the intention of helping veterans have affordable housing in Canada. It has a social, affordable housing mandate — I am expressing my own view here — which I think properly is a role for government. That part of CMHC, I think, is a separate mandate from their financial institution mortgage insurance mandate that they are exercising. That mandate in mortgage insurance has grown tremendously over the years, and we are very mindful of that. We have done quite a bit of work in the last year with the Superintendent of Financial Institutions and with other advisers to try to choose the best path forward for

La Cour suprême du Canada a statué que les provinces avaient compétence dans ce domaine, de même que le gouvernement fédéral. Elle a précisé exactement que le gouvernement fédéral et les provinces partageaient un terrain commun en ce sens que chaque palier de gouvernement a compétence sur certains aspects de la réglementation des valeurs mobilières et que chacun peut collaborer avec les autres pour exercer ses responsabilités.

Plus particulièrement, la Cour suprême a déclaré que la responsabilité globale du système incombait au gouvernement fédéral. Vous pouvez imaginer combien cela peut être difficile, mais nous faisons de notre mieux et nous avons eu d'autres rencontres avec les provinces et territoires. Nous continuons de disposer d'une masse critique favorable à l'adoption d'un organisme commun. Nous poursuivrons nos efforts afin d'obtenir un accord pour le bien du pays.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le ministre, d'être venu ce matin. Avant de poser ma question, permettez-moi de vous remercier des précisions que vous avez données à ma collègue afin de lui expliquer pourquoi le projet de loi était si imposant et contenait toutes ces autres modifications. Cependant, ma réaction a été de me dire que ce serait sans doute le seul projet de loi que vous proposerez cette année, car il ratisse si large qu'il comprend tous les projets de loi que proposera le gouvernement. Cela n'est pas ma question.

Parlons de la SCHL. Il s'agit d'un sujet qui relève de la macro-économie. Je crois que vous avez dit il y a quelque temps que le gouvernement envisageait de privatiser la SCHL, ou tout au moins certaines parties de cet organisme. Pouvons-nous en parler brièvement? À l'origine, la SCHL a été créée dans le but particulier de se pencher sur l'endettement dans notre pays. La SCHL a-t-elle atteint ses objectifs et un organisme privé d'assurance hypothèque pourrait-il répondre adéquatement aux besoins des Canadiens dans ce domaine?

M. Flaherty : Merci de votre question. Quand on m'a posé la question récemment, c'était dans le contexte de l'assurance hypothécaire. Est-il inévitable que le gouvernement, le peuple du Canada, dispose toujours d'un organisme d'assurance hypothécaire résidentielle? Je pense que la réponse est négative, car il n'est pas indispensable qu'un tel organisme appartienne toujours au peuple canadien, parce qu'il ne s'agit pas d'un service essentiel. Ce service d'assurance hypothécaire peut être offert et l'est déjà par d'autres organismes.

Comme vous le savez, sénateur, la SCHL a été créée après la Deuxième Guerre mondiale dans le but d'aider les anciens combattants à se loger à un prix abordable au Canada. L'organisme avait un objectif social de logement abordable et, selon moi, c'était un rôle qui incombait au gouvernement. Ce rôle de la SCHL est, d'après moi, un mandat distinct du mandat d'assurance hypothécaire qu'elle offre actuellement aux institutions financières. Au fil des années, ce mandat d'assurance hypothécaire a pris énormément d'ampleur, et nous en sommes très conscients. L'an dernier, nous avons réfléchi à cette question avec le surintendant des institutions financières et d'autres conseillers afin

CMHC. What we are doing in the bill, as I say, deals with governance and supervision of that part of CMHC that is in the mortgage insurance business.

Senator Massicotte: If I could go back to the point that probably the most significant threat in our economy today is the euro problem. It is a significant issue. You have commented on that issue for the last couple of years, obviously with much merit, because your concerns are proving to be accurate.

While we can criticize their situation, what specifically are you recommending they do? Are you suggesting that Germany and the other countries assume joint and several responsibilities for the debts of Greece and Portugal? You can always make suggestions, but could we find out exactly what you are recommending they should do?

Mr. Flaherty: Fundamentally, this is for them to do; it is not for us, as a non-European country, it seems to me, to dictate to them what they ought to do. However, one thing I recommend they not do is come and ask the IMF to ask its non-European members to put more resources into the IMF to bail out countries in the eurozone.

It seems to me that if you are going to have an economic entity like the eurozone, you have to be prepared to stand up for your neighbour in the eurozone. They have a common currency, as you know, the euro, but they do not have a common treasury. They did not create a treasurer or a department of finance for the eurozone. They have a free trade union as part of their economic alliance.

I think it is a fundamental issue for the eurozone about whether they intend to keep the eurozone together, whether they intend to keep all of the members in the eurozone. If they are, will they bail out some of these states that have unsustainable public debt, and banks that need re-capitalization? Will they bail them out with their own resources or not? If not, then certain consequences will follow from that. I think it is a turning point, clearly, for the eurozone.

Senator Massicotte: They would respond that they have responded and they have provided quite a bit capital, many billions of dollars of their capital, to guarantee those debts. However, it has not been adequate. It has not been overwhelming, as the term you used earlier, that the Americans did in 2008. I presume what you are really saying is that you should integrate even further and that, therefore, a liability of one should become a liability of all.

Mr. Flaherty: Or not.

Senator Massicotte: Or not, or break up the euro.

Mr. Flaherty: That is a question for the eurozone members to decide.

de déterminer quelle serait la meilleure orientation pour la SCHL. Ce que nous proposons dans le projet de loi concerne, comme je l'ai dit, la gouvernance et la supervision de ce volet de la SCHL dans le domaine de l'assurance hypothécaire.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais revenir au problème de l'euro qui représente sans doute la menace la plus grande à notre économie actuelle. C'est une question importante. Depuis deux ans, vous avez commenté cette question, fort à propos sans aucun doute, puisque vos appréhensions se concrétisent aujourd'hui.

Nous pouvons formuler des opinions critiques au sujet de la situation en Europe, mais quelles sont les mesures précises que vous recommanderiez? Proposez-vous que l'Allemagne et les autres pays assument conjointement et solidairement la responsabilité de la dette de la Grèce et du Portugal? Vous pouvez toujours faire des suggestions, mais pourrions-nous savoir exactement quelles sont les mesures que vous recommanderiez?

M. Flaherty : Fondièrément, c'est à eux d'agir; il me semble que ce n'est pas au Canada, un pays non européen, de leur dicter ce qu'ils doivent faire. Cependant, je leur recommanderais de ne pas demander au FMI de solliciter des ressources financières auprès de ses membres non européens afin de renflouer les pays de la zone euro.

Il me semble que si la zone euro prétend être une entité économique à part entière, elle doit être prête à venir en aide à ses propres voisins et membres. Comme vous le savez, les pays de la zone euro ont une monnaie commune, l'euro, mais ils n'ont pas de Trésor public commun. Ils n'ont pas créé un poste de trésorier ou un ministère des Finances responsable de la zone euro. Leur alliance économique comprend une union de libre-échange.

Je pense que c'est une question qui concerne foncièrément les membres de la zone euro. Ils doivent décider s'ils souhaitent conserver la zone euro et garder tous leurs membres à bord. Si telle est leur intention, vont-ils renflouer certains de ces États dont la dette publique est devenue insoutenable et les banques qui nécessitent une recapitalisation? Vont-ils les renflouer à partir de leurs propres ressources ou non? Dans la négative, il y aura des conséquences. Selon moi, la zone euro est vraiment arrivée à un point tournant.

Le sénateur Massicotte : Ils vous répondraient qu'ils ont déjà réagi et qu'ils ont investi pas mal de ressources financières, plusieurs milliards de dollars de leur capital, pour garantir ces dettes. Malheureusement, cela n'a pas été suffisant. Cet apport n'a pas été aussi massif que celui des Américains en 2008. Si j'ai bien compris, vous pensez que les pays de la zone euro devraient s'intégrer encore plus et accepter que le passif d'un pays soit le passif de tous.

M. Flaherty : Ou le contraire.

Le sénateur Massicotte : Oui, le contraire étant de faire éclater la zone euro.

M. Flaherty : C'est aux membres de la zone de décider.

Senator Massicotte: Thank you, minister.

Senator Greene: Thank you very much. It is wonderful to see you again.

Could you explain why you felt it was necessary in the bill to reinforce the divisions between insurance companies and banks with regard to the retail of insurance?

Mr. Flaherty: The federal rules of the Bank Act for a long time have maintained the separation between bank products and insurance products, or at least tried to. Quite frankly, the banks find the insurance business quite attractive and profitable and would like to do more insurance business. We try — for competitive reasons and for choice reasons for Canadians — to maintain the distinction between banking products and insurance products.

The rules are quite clear about the prohibition on banks offering insurance products in their branches. More recently, naturally, we have had the phenomenon of websites and the Internet, and so on, it being less clear on some of the websites for financial institutions that this clear distinction that is followed in the bank branches is being followed in the world of the Web. This bill moves forward with proposed reforms to prevent banks from offering annuities-like products that complement other recent measures we have taken with respect to the selling of insurance. The basic premise is that banks ought not to attempt to do indirectly that which they are prohibited from doing directly.

Senator Greene: I would like to ask a supplementary to Senator Massicotte's questions. I like what you are saying about the IMF and our position on the IMF, et cetera, but can you imagine a time when we might have to contribute?

Mr. Flaherty: Senator Greene, this started in August 2007. I remember Hank Paulson — who was then the Secretary of the Treasury of the United States — calling me at home on a Sunday afternoon in August. We had all talked about there being too much liquidity in the world, too much cash in the system, and about where the problem would arise. He said, "Well, I know where the problem is now. It is in sub-prime mortgages in the United States."

Since August 2007, we have had continuing challenges in the world of credit, and then, of course, in the real economies with the Great Recession. This is still evolving, the issues in Europe today.

I would say that we need Europe to stand up to the plate fully before there can be any consideration to additional resources coming from other places. In this area, the United States shares the same view. I can tell you from our most recent IMF meeting that the view is generally shared also by the emerging economies.

Le sénateur Massicotte : Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur Greene : Merci beaucoup. C'est un plaisir de vous revoir.

Pouvez-vous expliquer pourquoi vous avez jugé nécessaire dans le projet de loi de renforcer la séparation entre les compagnies d'assurance et les banques en matière de vente au détail de services d'assurance?

M. Flaherty : Pendant longtemps, les règles fédérales découlant de la Loi sur les banques ont maintenu ou tenté de maintenir la séparation entre les services bancaires et les services liés aux assurances. Je dois reconnaître que les banques trouvent le secteur de l'assurance tout à fait attrayant et rentable et aimeraient offrir plus de services d'assurance. Nous essayons — pour des raisons de concurrence et pour des raisons de choix pour les Canadiens — de conserver la distinction entre les services bancaires et les services liés aux assurances.

Les règles sont très claires quant à l'interdiction pour les banques d'offrir des services d'assurance dans leurs succursales. Depuis quelque temps naturellement, depuis l'avènement du phénomène des sites web et de l'Internet, on ne sait pas si cette distinction claire est toujours bien observée par les institutions financières sur leurs sites web par opposition à leurs succursales bancaires. Le projet de loi propose des réformes afin d'empêcher les banques d'offrir des produits analogues aux rentes viagères, complétant ainsi d'autres mesures que nous avons prises récemment relativement à la vente d'assurance. Le principe de base est que les banques ne devraient pas tenter de faire indirectement ce qu'elles n'ont pas le droit de faire directement.

Le sénateur Greene : J'aimerais poser une question complémentaire à celles du sénateur Massicotte. J'ai aimé ce que vous avez dit au sujet du FMI et de notre position à cet égard, et cetera, mais pouvez-vous imaginer que nous soyons tenus de contribuer?

M. Flaherty : Sénateur Greene, cela a commencé en août 2007. Je me souviens que Hank Paulson — qui était à l'époque secrétaire du Trésor des États-Unis — m'avait appelé à la maison un dimanche après-midi au mois d'août. Au cours de notre conversation, nous avons convenu qu'il y avait trop de liquidités dans le monde, trop de liquidités dans le système, et il avait été question du secteur où un problème finirait par se déclarer. Il avait dit : « En tout cas, je sais où se trouve le problème actuellement. C'est sur le marché des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis. »

Depuis le mois d'août 2007, nous avons connu continuellement des difficultés dans le secteur du crédit et, bien entendu, dans les économies réelles avec la grande récession. Les problèmes sont toujours là, comme on peut le voir aujourd'hui en Europe.

Je pense que l'Europe doit vraiment faire sa part avant que l'on puisse envisager de solliciter des ressources supplémentaires auprès d'autres pays. Dans ce domaine, les États-Unis partagent le même point de vue. Et d'après notre plus récente réunion au FMI, je peux vous dire que ce point de vue est généralement

There were times when the IMF had to bail out various non-European countries, and the help came through the direct activity of the IMF, not by other countries flowing more money through the IMF to those countries.

Senator Ringuette: I am staying on the same subject of the IMF.

In Bill C-38, your budget bill, under Division 13, you have a provision there to take our commitment to the IMF from \$6.4 billion to \$11 billion. When you answered to Senator Massicotte that the eurozone should not ask Canada to put more money into the IMF, it is quite puzzling that, in the current budget bill, you are seeking to almost double the current commitment of Canada to the IMF. Could you explain?

Mr. Flaherty: Thank you, senator, for the question.

This goes back to an agreement made by the members of the IMF by the board, of which Canada is a member, representing not only Canada but Ireland and the former British colonies in the Caribbean — some are still in the Commonwealth — to deal with the quota issues.

This is a major concern of the emerging economies, that their share of the quota, which is the voting power at the IMF, is insufficient given the relative size of their economies as they grow. What we are asked to ratify here, what we are asking through the bill of Parliament, is to support that agreement we made with respect to quota increases, which primarily affects the emerging economies. It is a matter of fairness, as economies grow, that the older economies that are not growing as much cede some voting power to the BRIC countries and other large emerging economies.

Senator Ringuette: When was that specific agreement arrived at? Can you remember?

Mr. Flaherty: I may have to correct this. My memory tells me 2010.

Senator Ringuette: Minister, when I questioned your official this week with regard to this issue, not only were we told in this budget bill that our commitment was going to \$11 billion, but we were told that the actual commitment of Canada to the IMF with regard to this quota issue was \$24 billion, four times \$6.4 billion.

These are commitments with regard to maintaining your voting power at the IMF. Is \$24 billion of Canadian tax dollars worth that voting power?

Mr. Flaherty: I will have to check those figures, senator. I am not sure what official said what to you on that subject. It is actually not part of the bill being reviewed by this committee.

partagé aussi par les économies émergentes. Il est arrivé que le FMI ait à intervenir pour renflouer divers pays non européens, mais cette aide venait directement du FMI et celui-ci n'avait pas dû réclamer plus d'argent à certains de ses membres pour venir en aide aux pays en difficulté.

Le sénateur Ringuette : Je vais rester sur le même sujet, celui du FMI.

Dans le projet de loi C-38, votre loi budgétaire, à la section 13, il y a une disposition qui propose de faire passer notre engagement au FMI de 6,4 à 11 milliards de dollars. Étant donné que vous avez répondu au sénateur Massicotte que la zone euro ne devrait pas demander au Canada d'augmenter sa contribution au FMI, il est surprenant que vous demandiez, dans le présent projet de loi, de quasiment doubler l'engagement actuel du Canada au FMI. Pouvez-vous nous donner des explications?

M. Flaherty : Merci, madame le sénateur, pour cette question.

Il faut remonter à l'entente signée par les membres du conseil du FMI, auquel siège le Canada pour représenter non seulement le Canada, mais également l'Irlande et les anciennes colonies britanniques des Caraïbes — dont certaines font encore partie du Commonwealth —, entente qui concernait les questions des quotas.

C'est une préoccupation importante pour les économies émergentes qui estiment insuffisant le quota qui détermine leurs droits de vote au FMI, compte tenu de la taille relative de leurs économies en croissance. Ce qu'on nous demande de ratifier ici, ce que nous demandons par l'intermédiaire de ce projet de loi, c'est d'appuyer cette entente que nous avons conclue en matière d'augmentation des quotas, qui a une incidence essentiellement sur les économies émergentes. Il est tout simplement équitable, à mesure que les économies se développent, que les économies plus anciennes dont la croissance est plus lente, cèdent une partie de leurs droits de vote aux pays BRIC et à d'autres grandes économies émergentes.

Le sénateur Ringuette : À quel moment cette entente précise a-t-elle été conclue? Vous en souvenez-vous?

M. Flaherty : Je n'en suis pas certain, mais si j'ai bonne mémoire, c'était en 2010.

Le sénateur Ringuette : Monsieur le ministre, lorsque j'ai posé la question à votre collaborateur cette semaine, nous avons appris qu'en vertu du projet de loi budgétaire, l'engagement du Canada allait passer à 11 milliards de dollars, mais également que l'engagement réel du Canada au FMI, en raison de cette question de quota, était de 24 milliards de dollars, soit quatre fois plus que les 6,4 milliards de dollars versés jusqu'à présent.

Ce sont des engagements qui visent à maintenir les droits de vote du Canada au FMI. Est-ce que ces droits de vote valent vraiment 24 milliards de dollars puisés dans les deniers des contribuables canadiens?

M. Flaherty : Je vais vérifier les chiffres. Je ne sais pas vraiment quel est ce collaborateur et ce qu'il vous a dit à ce sujet. Il n'en est pas question dans le projet de loi étudié par le comité.

Senator Ringuette: Exactly. It was when I was questioning the official from your department that the Finance Committee was told about that particular issue, that actually we were going from \$6.4 billion to your current commitment to the IMF of \$24 billion. Either your official did not supply the correct information to the members of the committee, or there is an issue there, too.

Chair, I have another question.

The Chair: Go ahead.

Senator Ringuette: On April 25, in front of this committee, I asked the Governor of the Bank of Canada, Mark Carney, what our foreign exchange reserve was and what it was five years ago. Five years ago our foreign exchange reserve was \$30 billion; it now stands at \$60 billion. I want to understand why we would double that reserve in the last five years, and what exactly are the securities? What composes that \$60 billion-worth of reserve? Do we have some eurozone security bonds or currency, or gold? What do we have in there? It is \$60 billion-worth of Canadian tax dollars that should be accounted for, especially as it has doubled in the last five years.

Mr. Flaherty: You are actually asking a question that is properly addressed to the Governor of the Bank of Canada since you are talking about areas of his responsibility and monetary policy.

The bank has responsibility in monetary policy and I have responsibilities as Minister of Finance in fiscal policy.

Senator Ringuette: I asked the exact question of Mr. Carney, and Mr. Carney responded to me:

There is a strict investment policy, and there is an annual attestation of the consistency of the investments in the reserves to that investment policy signed off by the Minister of Finance. These are the Government of Canada's reserves, not the Bank of Canada's reserves. We manage them on their behalf . . . they are invested in high-quality securities . . .

When I asked specifically to Mr. Carney, he said he was not at liberty to disclose because he only manages this. This is managed for the Minister of Finance. You are the Minister of Finance, and I am asking you the question.

Mr. Flaherty: What is the question?

Senator Ringuette: First of all, why in the last five years have we doubled our reserve in foreign exchange from \$30 billion to \$60 billion? What is the composition of the \$60 billion? Are they securities? Are they bonds? Are they foreign currency? Do they come from —

The Chair: Senator, we will let the minister respond.

Le sénateur Ringuette : Exactement. C'est lorsque j'ai posé la question à un fonctionnaire de votre ministère que le Comité des finances a appris que notre engagement à l'égard du FMI allait passer de 6,4 à 24 milliards de dollars. Soit le représentant de votre ministère n'a pas donné la bonne information aux membres du comité, soit il y a un problème.

Monsieur le président, j'ai une autre question.

Le président : Allez-y.

Le sénateur Ringuette : Lors d'une réunion du présent comité, le 25 avril, j'ai demandé au gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney, quelle était notre réserve de change actuellement et il y a cinq ans. Il y a cinq ans, notre réserve de change était de 30 milliards de dollars; elle atteint aujourd'hui 60 milliards de dollars. J'aimerais savoir pourquoi nous avons doublé cette réserve au cours des cinq dernières années et quelles sont exactement les valeurs? De quoi est composée cette réserve de 60 milliards de dollars? Est-ce des obligations de la zone euro, des devises ou de l'or? Quelle est la composition de cette réserve? Il s'agit de 60 milliards de dollars puisés dans les deniers des contribuables canadiens dont il faudrait rendre compte, d'autant plus que cette réserve a doublé au cours des cinq dernières années.

M. Flaherty : Vous posez une question qui est en fait du ressort du gouverneur de la Banque du Canada puisqu'elle relève de son secteur de responsabilité et de la politique monétaire.

La banque est responsable de la politique monétaire et moi, en tant que ministre des Finances, je suis responsable de la politique financière.

Le sénateur Ringuette : J'ai posé exactement la même question à M. Carney et voici ce qu'il m'a répondu :

Il existe une politique d'investissement stricte, et une attestation annuelle de la continuité des investissements dans les réserves avec la politique d'investissement du ministre des Finances. Ce sont les réserves du gouvernement du Canada, pas celles de la Banque du Canada. Nous les gérons en son nom... elles sont investies dans des valeurs de haute qualité...

Quand j'ai posé précisément cette question à M. Carney, il m'a répondu qu'il n'était pas autorisé à divulguer la composition précise de ces réserves qu'il se contente de gérer pour le ministre des Finances. Vous êtes le ministre des Finances et je vous pose la question.

M. Flaherty : Quelle est la question?

Le sénateur Ringuette : Premièrement, pourquoi avons-nous doublé notre réserve de change au cours des cinq dernières années, les faisant passer de 30 à 60 milliards de dollars? Quelle est la composition précise de ces réserves de 60 milliards de dollars? Sont-elles des valeurs? Des obligations? Des devises étrangères? Proviennent-elles...

Le président : Madame le sénateur, nous allons laisser le ministre répondre.

Senator Ringuette: Well, it is the second time I have asked the question.

The Chair: You have asked two questions.

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: There are two parts to your question, senator. First of all, why have the reserves increased in value over time? It is a combination of two things.

One is the explicit decision of the Government of Canada to increase the amount of foreign reserves. The foreign reserves are used to provide part of the prudential liquidity of the Government of Canada and any foreign currency financing needs that might arise. The government's view is it makes sense for the reserves to grow over time as the economy grows.

The other reason the value of the reserves has gone up relatively quickly is because the assets are in foreign currencies and the Canadian dollar has been appreciating relative to both the U.S. dollar and the euro. As a result, the same stock of foreign currency denominated assets — even if the actual assets do not change — the Canadian dollar value has risen over time. We are reporting these —

Senator Ringuette: About 5 per cent?

Mr. Rudin: It is the combination of those two things.

As the governor mentioned, there is an annual report to Parliament about the foreign reserves. It does describe, at a high level, the holdings of the reserves. They are principally in U.S. dollars. There is a substantial euro denominated component as well.

The government, like governments around the world, does not make it its practice to list the individual securities because that would be against the commercial interests of the government and therefore, the taxpayer. You do not want your counterparties to know what you are holding, precisely, so that you do not have to pay more if you wish to build up your holdings or accept less if you wish to diminish some of them.

The Chair: Thank you, Mr. Rudin.

Senator Moore: Thank you, minister and other witnesses, for being here.

You know, minister, you have come a long way. I am listening to you extolling the virtues of the Canadian banking system. I remember you and your colleagues in opposition about deregulating and merging, so I am glad to hear that you have accepted the policies of Mr. Chrétien and Mr. Martin that gave us the strong base that we have today.

Le sénateur Ringuette : Bien, mais c'est la deuxième fois que je pose la question.

Le président : Vous avez posé deux questions.

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Il y a deux volets à votre question, madame le sénateur. Premièrement, pourquoi les réserves ont-elles augmenté en valeur au fil des années? C'est une combinaison de deux choses.

La première, c'est que le gouvernement du Canada a décidé explicitement d'augmenter le montant de ses réserves étrangères. Les réserves de change servent à constituer une partie de la liquidité prudentielle du gouvernement du Canada et de répondre aux besoins de financement en devises étrangères susceptibles de se présenter. Le gouvernement estime qu'il est normal que les réserves augmentent au fil des années afin de suivre la croissance de l'économie.

Par ailleurs, la valeur des réserves a augmenté relativement rapidement parce que les actifs sont en devises étrangères et que le dollar canadien a accusé une plus-value par rapport au dollar américain et à l'euro. En conséquence, le même montant d'actifs en devises étrangères — même s'il n'a pas changé — a augmenté de valeur en dollars canadiens au fil des années. Nous faisons un compte rendu...

Le sénateur Ringuette : Environ 5 p. 100?

M. Rudin : C'est une combinaison de ces deux éléments.

Comme le gouverneur l'a mentionné, le Parlement reçoit chaque année un rapport sur les réserves de change. Ce rapport décrit avec précision la composition des réserves détenues. Elles sont composées principalement de dollars américains, mais on y trouve aussi un pourcentage important d'euros.

Notre gouvernement, comme tous les gouvernements du monde, n'a pas l'habitude de donner la liste de toutes les valeurs, parce que ce serait contraire aux intérêts commerciaux du gouvernement et par conséquent du contribuable. Vous ne voulez pas que vos homologues connaissent la composition précise de vos réserves, afin de ne pas avoir à payer plus si vous souhaitez augmenter vos réserves ou accepter moins si vous souhaitez les diminuer.

Le président : Merci, monsieur Rudin.

Le sénateur Moore : Je remercie le ministre et les autres témoins d'être venus aujourd'hui.

Monsieur le ministre, quand je vous entends faire l'éloge du système bancaire canadien, je me dis que vous avez fait beaucoup de chemin. Lorsque vous étiez dans l'opposition, je me souviens de votre réaction et de celle de vos collègues à propos de la déréglementation et des fusions et je note avec plaisir que vous avez accepté les politiques de M. Chrétien et de M. Martin qui nous ont donné les fondements solides que nous avons aujourd'hui.

You mentioned in your remarks that during the recession we did not have to bail out the banks. It seems to me, and I remember in this committee, taxpayers' monies were used to purchase hundreds of millions of dollars of mortgages from the banks. Is that not correct?

Mr. Flaherty: That is right.

Senator Moore: I think you were before us then.

Mr. Flaherty: We made a profit.

Senator Moore: We made a profit, and this is good. We had to do it.

Mr. Flaherty: It was no bailout.

Senator Moore: Well, we got lucky. We made a profit. This is good.

Mr. Flaherty: We did not get lucky. We made a good investment. We made \$2.5 billion.

Senator Stewart Olsen: Good answer.

Senator Moore: Okay. With regard to that bailout — which it was at the time, we got some money out of it and at the end this is nice — tell me about the bailout of the Canadian banks by the Federal Reserve Bank of United States and excess of \$100 billion they got. Did you know about that? Do they keep you advised when they are in trouble in another country?

Mr. Flaherty: In the United States we —

Senator Moore: It was TARP money, I think. I do not know if you knew that.

Mr. Flaherty: I can remember the conversation with the Secretary of the Treasury and the other G7 Ministers of Finance at 7 o'clock in the morning Eastern Standard Time on October 14. The Secretary of the Treasury told us the very large amounts that were going to be poured into the American banking system on terms that were so attractive that they would have to take the money. This was a decision that the Secretary of the Treasury took with the support of President Bush.

Senator Moore: That tells me about the money that went into the big banks in the U.S. I know that because a friend of mine is the chairman of one of them. What about the Canadian banks in the U.S. who got in excess of \$100 billion?

Mr. Flaherty: Yes, which they paid back, senator.

Senator Moore: Yes, I know that. I know that, but my position is they were in some difficulty. It is not like —

Mr. Flaherty: They were finance —

Senator Moore: Go ahead.

Vous avez dit dans votre exposé que, pendant la récession, nous n'avons pas eu à renflouer des banques. Or, il me semble que l'argent des contribuables a servi à acheter des hypothèques d'une valeur de plusieurs centaines de millions de dollars détenues par les banques. C'était ici même dans ce comité. Est-ce que je me trompe?

M. Flaherty : C'est exact.

Le sénateur Moore : Je pense que c'est vous qui étiez venu témoigner.

M. Flaherty : Nous avons fait un profit.

Le sénateur Moore : Nous avons fait un profit et c'est très bien. Il fallait le faire.

M. Flaherty : Ce n'était pas un renflouement.

Le sénateur Moore : Eh bien, nous avons eu de la chance. Nous avons fait un profit. C'est très bien.

M. Flaherty : Ce n'est pas une question de chance, nous avons fait un bon investissement qui nous a rapporté 2,5 milliards de dollars.

Le sénateur Stewart Olsen : Bien répondu.

Le sénateur Moore : Bien. À propos de ce renflouement — c'était exactement ça à l'époque, même si l'opération nous a été profitable en bout de ligne — parlez-moi du renflouement des banques canadiennes par la Federal Reserve Bank des États-Unis et du montant de plus de 100 milliards de dollars qu'elles ont reçu. Étiez-vous au courant? Est-ce qu'elles vous tiennent informé lorsqu'elles rencontrent des difficultés dans un autre pays?

M. Flaherty : Aux États-Unis, nous...

Le sénateur Moore : Je crois que cet argent provenait du programme TARP. Je ne sais pas si vous étiez au courant.

M. Flaherty : Je me souviens de la conversation que j'ai eue avec le secrétaire du Trésor et les autres ministres des Finances du G7 à 7 heures du matin, heure normale de l'Est, le 14 octobre. Le secrétaire du Trésor nous a parlé des énormes montants qui allaient être injectés dans le système bancaire américain, selon des modalités si attrayantes que les banques seraient obligées d'y consentir. C'est une décision que le secrétaire du Trésor avait prise avec l'appui du président Bush.

Le sénateur Moore : Il s'agit là de l'argent qui a été injecté dans les grandes banques américaines. Je le sais, car j'ai un ami qui est président d'une de ces banques. Que savez-vous des banques canadiennes aux États-Unis qui ont reçu plus de 100 milliards de dollars?

M. Flaherty : Oui, un montant qu'elles ont remboursé, monsieur le sénateur.

Le sénateur Moore : Oui, je le sais. Je le sais, mais ce que je veux dire, c'est qu'elles étaient en difficulté. Ce n'est pas comme...

M. Flaherty : Elles étaient financièrement...

Le sénateur Moore : Allez-y.

Mr. Flaherty: I am not sure what your question is, but the banks were financially sound. There was a liquidity problem. We already insured these mortgages through CMHC, and so they were a liability for the Government of Canada in any event. We purchased them, a lot of them, so that there would be more liquidity in the system. We got all of that money back, plus a profit of \$2.5 billion.

Senator Moore: Yes, I heard that.

Mr. Flaherty: That is no bailout.

Senator Moore: Well, it is good that we did because it was Canadian taxpayers' money. It was not your money. It was not your government's money; it was the people's money. I do not think anybody in Canada knew that our chartered banks were receiving TARP monies from the Federal Reserve Bank of the United States. I do not remember seeing that in any financial pages. That only came out about two months ago from Bloomberg. Nobody talked about that. I do not remember you stating it or any of the banks saying it, and I think we should know that. I think it is important that we know that.

Anyway, you have been asked about the EU and what may or may not happen there.

However, there are two other things that I find troubling. One is the fact that our average household debt is now 152 per cent of disposable income. I would like to know what your thoughts are on that.

Second, to me, the real elephant in the room is the \$16 trillion debt of the United States, with daily running interest charges of \$4 billion. Given the fact our economies are so intertwined, I would like to know what your thoughts are on that and what, if anything, we are trying to do to preserve the Canadian economy in the event that they do not get their financial situation in better balance. They have a December 31, 2012, deadline for a chunk of it. I would like to have your thoughts on that, please.

Mr. Flaherty: The situation in the United States fiscally has deteriorated over the last several years. When we were first elected in 2006, discussions took place about what we could do to protect the Canadian economy, given the deficit and debt situation in the United States. The answer was to run balanced budgets, pay down public debt and ensure our house is in order.

Then the recession came. We did the first part of Canada's economic action plan and decided very quickly to run large deficits to try to avoid massive unemployment — millions of people being unemployed in Canada — and a deep, dark, long recession. That worked. The recession was only three months here. We never got into double-digit unemployment in Canada.

M. Flaherty : Je ne suis pas certain de votre question, mais les banques étaient financièrement saines. Elles avaient un problème de liquidité. Nous avons déjà assuré ces hypothèques par l'intermédiaire de la SCHL, si bien qu'elles étaient de toute façon ajoutées au passif du gouvernement du Canada. Nous avons acheté beaucoup d'entre elles afin d'augmenter les liquidités du système. Nous avons récupéré tout notre argent, et nous avons même fait un profit de 2,5 milliards de dollars.

Le sénateur Moore : Oui, j'ai entendu ça.

M. Flaherty : Ce n'est pas un renflouement.

Le sénateur Moore : C'est tant mieux, parce que c'était l'argent des contribuables canadiens. Ce n'était pas votre argent. Ce n'était pas l'argent de votre gouvernement; c'était l'argent du peuple. Je pense que personne ne savait au Canada que nos banques à charte recevaient de l'argent du programme TARP de la Federal Reserve Bank des États-Unis. Je ne me souviens pas qu'il en ait été question dans les pages financières. C'est Bloomberg qui en a parlé, il y a seulement deux mois environ. Personne n'en avait parlé. Je ne me souviens pas vous avoir entendu en parler, pas plus que les banques. Or, je pense que c'est important de le savoir.

En tout cas, on vous a posé des questions sur l'Union européenne et sur l'évolution possible de la situation là-bas.

Cependant, il y a deux autres choses qui me semblent troublantes. La première est que la dette moyenne des ménages se chiffre actuellement à 152 p. 100 du revenu disponible. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Deuxièmement, pour moi, le véritable scandale dont personne ne parle, c'est la dette de 16 billions de dollars qu'accusent les États-Unis, dont les intérêts quotidiens s'élèvent à 4 milliards de dollars. Étant donné que nos économies sont si interdépendantes, j'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet, et savoir quelles sont les mesures que nous prenons, éventuellement pour protéger l'économie canadienne au cas où les États-Unis ne parviendraient pas à mieux équilibrer leur situation financière. Une des échéances pour le remboursement de cette dette est fixée au 31 décembre 2012. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

M. Flaherty : La situation financière des États-Unis s'est détériorée depuis plusieurs années. Lorsque nous avons été élus pour la première fois, en 2006, nous avons eu un débat sur les mesures que nous pourrions prendre pour protéger l'économie canadienne face au déficit et à la dette des États-Unis. La réponse était que nous devions avoir des budgets équilibrés, rembourser la dette publique et s'assurer que nos affaires étaient en bon ordre.

Et puis, la récession est arrivée. Nous avons mis en application la première partie du Plan d'action économique du Canada et nous avons décidé très rapidement d'accuser des déficits importants afin d'éviter un chômage massif — des millions de chômeurs au Canada — et une longue et grave récession. La formule a donné de bons résultats. La récession n'a duré ici que trois mois. Au Canada, nous n'avons jamais enregistré des taux de chômage à deux chiffres.

This bill and the budget that will follow it in the fall will lay out the path so that we protect Canada as best we can over the course of the next several years.

I gave a speech to some banking people in New York recently and talked about the good things about Canada: our sound financial system, regulation, supervision, our banks, and so on. One of them came up to me afterwards and said, "You did not mention one thing about Canada that you really should have mentioned to us." I said, "What is that?" He says, "You have a government that can make decisions and implement them."

Senator Stewart Olsen: Hear, hear.

Mr. Flaherty: Political gridlock is a very serious problem in the United States and something that many Americans feel. They cannot take steps to deal with their deficit and debt issues. Whatever steps those might be that they should take — obviously I think they should reduce them — but they are in a political gridlock position, as I say.

Senator Harb: Thank you very much, minister and your team, for appearing before us.

My first question deals with the amendment to the Trust and Loan Companies Act. When we talk about life annuity-like product — effectively life annuities — can you give us a little bit of a background in terms of the rationale for this particular amendment? Clause 205 goes all the way down to clause 208 in Division 2, Part 4.

I wanted to know specifically whether this was in response to specific banks in Canada that have decided that they wanted to introduce this product, for example, for people who are over the age of 55 who might benefit from some sort of a pension mechanism that they would set up? What is the rationale for it?

Mr. Flaherty: The rationale is the reason I gave earlier: The law in Canada is that there is a separation between banks doing banking products and insurance companies doing insurance products for the purposes of competition and choice for Canadians. Yes, we have seen from the banking sector products that are, in our view, life annuities, which are insurance products, not banking products.

Therefore, to comply with the law as it is, we will make it clear in the bill, if it is accepted by Parliament, that they are insurance products to be sold by insurance companies, if they choose to.

It also affects the regulatory regime, because the regulatory regimes are different for insurance companies than for banks.

Senator Harb: My second question deals with the same thing again, which is the rationale for now allowing certain federal entities to buy equities in banks. That was not allowed before.

Le projet de loi et le budget qui suivra l'automne prochain définiront l'orientation que nous prendrons afin de protéger le Canada du mieux que nous pourrions au cours des prochaines années.

J'ai récemment donné un discours devant des représentants du secteur bancaire à New York et j'ai évoqué tous les éléments positifs que l'on trouve au Canada : notre bon système financier, la réglementation, la supervision, nos banques, et cetera. Un membre de l'auditoire est venu me voir par la suite et m'a dit que j'avais oublié de mentionner quelque chose de vraiment important au sujet du Canada. Quand je lui ai demandé ce que c'était, il m'a dit : « Vous avez un gouvernement qui sait prendre des décisions et les mettre en oeuvre. »

Le sénateur Stewart Olsen : Bravo!

M. Flaherty : L'immobilisme politique est un problème très grave aux États-Unis et beaucoup d'Américains le déplorent. Ils sont incapables de prendre des mesures pour régler leur problème de déficit et de dette. Quelles que soient les mesures qu'ils pourraient prendre — bien entendu, je pense qu'ils devraient réduire les deux —, ils se trouvent dans une position de blocage politique, comme je l'ai dit.

Le sénateur Harb : Merci beaucoup, monsieur le ministre d'être venu avec votre équipe.

Ma première question concerne la modification apportée à la Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie. Pouvez-vous nous parler des produits analogues aux rentes viagères — qui sont dans les faits de véritables rentes viagères — et nous expliquer la raison d'être de cette modification? Il s'agit des articles 205 à 208 de la section 2, partie 4.

J'aimerais savoir exactement si cette modification a été proposée en réponse à la demande précise de certaines banques du Canada qui ont décidé d'offrir ce service, par exemple, sous la forme d'un mécanisme de retraite offert aux personnes de 55 ans et plus? Quelle est la raison d'être de cette modification?

M. Flaherty : Je vous en ai donné la raison un peu plus tôt : au Canada, la loi exige la séparation entre les banques qui offrent des services bancaires et les sociétés d'assurance qui offrent des services d'assurance, pour des raisons de concurrence et de choix pour les Canadiens. En effet, le secteur bancaire propose des produits tels que les rentes viagères qui sont, à notre avis, des services d'assurance plutôt que des services bancaires.

Par conséquent, afin de respecter la loi, nous précisons clairement dans le projet qui, s'il est accepté par le Parlement, fera en sorte que de tels produits d'assurance soient offerts par des compagnies d'assurance, si elles le jugent approprié.

Cela modifie également le régime réglementaire, étant donné qu'il est différent pour les sociétés d'assurance et les banques.

Le sénateur Harb : Je vous pose maintenant ma deuxième question pour savoir pourquoi vous voulez autoriser désormais certaines entités fédérales à acheter des actions dans les banques.

Now we will allow them, so obviously there was a reason why we prohibited these entities from buying shares in banks. Now we would allow them. What is the rationale behind that?

Mr. Flaherty: The rationale is that our financial institutions are at a competitive disadvantage internationally. Most of our competitors allow public pools to invest in their financial institutions within their own countries. As I say, this lets Canadian financial institutions that might welcome that kind of investment to increased capital, for example, to do the same as their competitors in other countries.

Senator Harb: I have a final quick question about the requirement for employees and employers to table their collective agreement.

Mr. Flaherty: Oh, yes.

Senator Harb: Why do you want them to table their collective agreement? If so, would that be subject to the Access to Information Act? In other words, could a collective agreement between an employer and an employee eventually be made public?

Mr. Flaherty: In the Speech from the Throne in 2010, the government announced that it would look at ways to better protect workers when their employers go bankrupt. In this bill, we are committing to require federally regulated private sector employers ensure that they have long-term disability plans that they offer to their employees. They will have to insure those plans, so we want to see the collective agreements.

Right now, if we want to see a collective agreement or they do not want to give it to us, we have to prosecute them in order to get it. We think it will be more efficient to make it a legal requirement that the collective agreements be deposited with the Minister of Labour.

Senator Tkachuk: Welcome, Mr. Minister, and thank you for your answers to date.

The job numbers have continued to grow over the last couple months. I think that is positive for the country. However, you have an opportunity in front of the Canadian people and in front of us to comment. Can you tell us what you think are the most important two or three policies that you believe are responsible for this economic growth?

Mr. Flaherty: That is a good question.

I would say a sound fiscal foundation for the country; sound economic and fiscal fundamentals. Canada, quite frankly, is the envy of most of the advanced economies now in the world because we have sound fiscal and economic fundamentals, despite the fact that we made massive investments of taxpayers' dollars and borrowed a lot during the Great Recession. That was a conscious

Jusqu'à présent, c'était interdit. Il y avait bien une raison d'empêcher ces entités du secteur public d'acheter des actions dans les banques. Maintenant, ce serait permis. Pour quelle raison?

M. Flaherty : La raison, c'est que nos institutions financières souffrent d'un désavantage concurrentiel sur le plan international. La plupart de nos concurrents autorisent les fonds communs de placement du secteur public à investir dans les institutions financières de leur propre pays. Comme je l'ai dit, cela permettrait aux institutions financières canadiennes, qui souhaiteraient faire ce type d'acquisitions, d'accroître leur capital, par exemple, en imitant leurs concurrents dans d'autres pays.

Le sénateur Harb : J'ai une dernière question concernant l'obligation pour les employés et les employeurs de déposer leur convention collective.

M. Flaherty : Ah, oui.

Le sénateur Harb : Pourquoi voulez-vous qu'ils déposent un exemplaire de leur convention collective? Et si cela se faisait, est-ce que ce document serait assujéti à la Loi sur l'accès à l'information? Autrement dit, une convention collective conclue entre un employeur et un employé pourrait-elle être rendue publique?

M. Flaherty : Dans le discours du Trône de 2010, le gouvernement avait annoncé qu'il étudierait des façons de mieux protéger les travailleurs dont les employeurs font faillite. Dans le projet de loi, nous demandons aux employeurs du secteur privé assujettis à la réglementation fédérale, d'offrir à leurs employés des régimes d'invalidité de longue durée. Ils seront tenus d'assurer ces régimes et c'est la raison pour laquelle nous voulons pouvoir le constater dans les conventions collectives.

Actuellement, si nous voulons consulter une convention collective, ou si les employeurs ne veulent pas nous la fournir, nous devons les poursuivre pour l'obtenir. Nous pensons qu'il serait plus efficace d'exiger le dépôt d'un exemplaire de la convention collective auprès du ministre du Travail.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue monsieur le ministre, et merci pour les réponses que vous avez fournies jusqu'à présent.

Les offres d'emploi ont continué à augmenter au cours des deux derniers mois. Je pense que c'est positif pour le pays. Cependant, vous avez aujourd'hui l'occasion de commenter cette croissance devant nous et devant la population canadienne. Pouvez-vous nous dire quelles sont les deux ou trois politiques les plus importantes qui sont, d'après vous, à l'origine de cette croissance économique?

M. Flaherty : C'est une bonne question.

Je l'attribue à une bonne assise financière au pays; à de bons principes économiques et financiers. Actuellement, le Canada fait franchement l'envie de la plupart des économies avancées du monde, étant donné que nous avons des assises financières et économiques saines, malgré le fait que nous avons investi massivement les deniers des contribuables et emprunté beaucoup

choice that was made in order to protect Canadians from the worst consequences of a recession that came to us from outside of our country. I think that is fundamental.

I think it is also fundamental that we plan for an adequately trained workforce and enough people in the workforce so that our economy will continue to grow in the future. Again, that is part of this budget implementation bill, and is part of the one that will come in the fall also — it is part of the overall budget plan that is laid out in the budget and the budget document.

That is fundamentally important to avoid stagnation in our economy going forward. That affects not just some amendments to the Employment Insurance provisions that are disincentives to employment, but it also positively affects persons with disabilities who wish to work in the workforce — and many do — to be able to do that and fulfill their wishes to engage in the workforce. It also supports seniors, who wish to continue to work in the workforce, of whom many do. We are living longer and healthier, thank goodness. It also supports Aboriginal people via training, especially young Aboriginal people who want to enter the workforce. All these well-paying jobs are available, particularly in Western Canada. That is another major component of the economic plan.

I would stop there.

Many countries do not have a sound fiscal plan. It is not only that we have it, but we show as a government that we can implement it and stick to our guns and stay the course.

The Chair: Thank you. That completes round one. We have one question in round two. It will have to be very precise.

Senator Ringuette: Thank you, Mr. Chair.

I want to come back to the foreign exchange reserve and Mr. Rudin's explanation. First, the Canadian economy has not doubled in the last five years.

Second, the Canadian dollar valuation has maybe increased by more or less 5 per cent.

Third, you indicated to us that we had euros in that \$60 billion reserve. What is the percentage of euros in that fund? The current situation in many European countries is at risk of going down in value drastically, therefore putting the Canadian dollar at risk and decreasing its value.

Mr. Flaherty: That is an interesting question that I know Mr. Rudin really wants to answer.

The Chair: Mr. Rudin, the floor is yours.

Senator Ringuette: You deflected my first question to him.

The Chair: Tight response, Mr. Rudin.

pendant la grande récession. C'était un choix conscient que nous avons fait pour protéger les Canadiens des pires conséquences d'une récession qui nous venait de l'extérieur. Je pense que c'est fondamental.

Je crois également qu'il est fondamental de bâtir une main-d'oeuvre suffisamment formée et abondante pour que notre économie puisse continuer à croître à l'avenir. Je répète que cela fait partie du projet de loi d'exécution du budget et de celui qui sera présenté en automne — cette volonté est inscrite dans le plan budgétaire global ainsi que dans le budget et les documents budgétaires.

C'est extrêmement important pour éviter la stagnation de notre économie au cours des années à venir. Cela entraîne des modifications aux dispositions de l'assurance-emploi qui sont des désincitations à l'emploi, mais par ailleurs, cela encourage les personnes atteintes d'une invalidité à travailler — et beaucoup souhaitent le faire. Cette modification bénéficie également aux personnes âgées qui souhaitent continuer à travailler — et c'est le cas de beaucoup d'entre elles. Dieu merci, nous vivons désormais plus longtemps et en bonne santé. Cette modification est également favorable aux Autochtones puisqu'elle leur ouvre la porte à la formation, surtout les jeunes Autochtones qui souhaitent entrer dans la population active. Tous ces emplois bien rémunérés existent, en particulier dans l'Ouest canadien. C'est un autre élément important du plan économique.

Je vais m'arrêter ici.

Beaucoup de pays ne disposent pas d'un bon plan financier. Non seulement nous en avons un, mais notre gouvernement a montré qu'il est capable de le mettre en oeuvre et de maintenir le cap.

Le président : Merci. Voilà qui termine le premier tour de questions. Dans le deuxième tour, nous avons droit à une seule question. Il faut être très précis.

Le sénateur Ringuette : Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir à la réserve de change et à l'explication de M. Rudin. Pour commencer, l'économie canadienne n'a pas doublé au cours des cinq dernières années.

Deuxièmement, la valeur du dollar canadien a augmenté de plus ou moins 5 p. 100.

Troisièmement, vous nous avez dit que nous avons des euros dans cette réserve de 60 milliards de dollars. Quel est le pourcentage d'euros que contient ce fonds? La situation actuelle de nombreux pays européens risque de se détériorer considérablement, mettant ainsi le dollar canadien en danger et menaçant de diminuer sa valeur.

M. Flaherty : Voilà une question intéressante à laquelle M. Rudin a très envie de répondre.

Le président : Monsieur Rudin, la parole est à vous.

Le sénateur Ringuette : Vous l'avez chargé de répondre à ma première question.

Le président : Une réponse concise, monsieur Rudin.

Mr. Rudin: I have not brought all of the figures about the exchange fund account with me. I do know that the two dominant currencies are in this order: the U.S. dollar, which is more than half of the portfolio; the euro, which is most of the remainder; and there is a small amount of yen.

The one thing I would mention in terms of taxpayer exposure is that the way the government funds its foreign reserves is that it raises debt in foreign currency and the debt that is used to then purchase the foreign assets is closely matched to the underlying assets.

For example, the government issued a euro denominated bond a couple of years ago. I cannot remember exactly the term, but whatever the term was, it was then invested in euro denominated assets. As the value of the euro denominated assets fall, the value of the matching euro denominated liabilities falls at almost the exact same rate. Similarly, if the value of the U.S. dollar denominated assets rise, the U.S. dollar denominated liabilities rise at almost the exact same rate.

The Chair: Thank you, Mr. Rudin.

On behalf of the committee, I would like to express our appreciation to you, minister, and your associates for appearing before us today.

We will suspend the discussions at the committee for 10 minutes to allow members of the committee to go up to the chamber and check in and then please come back.

We will reconvene at ten past two, where we will continue with witnesses from the Department of Finance.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

The Chair: Members of the committee, we will now turn to the various divisions. I ask that we take it division by division, with a brief opening statement on each of the divisions, and then open for questions from the committee. We will start with Division 2, life annuity-like products.

Mr. Rudin, please make your opening comment.

Mr. Rudin: I will expand briefly on the minister's comments in this regard.

The change in Division 2 gives effect to a decision or seeks Parliament's approval of a proposal that was first made public in December of last year, which is to clarify the separation of banking and insurance by making it clear in the legislation that banks are prohibited from issuing life annuities, the reason being that, from a prudential regulation point of view, they ought to be regulated under the provisions of the Insurance Companies Act, not from the provisions of the Bank Act; and that, from a

M. Rudin : Je n'ai pas apporté avec moi toutes les données sur la réserve de change. Cependant, je sais que les deux devises principales sont le dollar américain qui représente plus de la moitié du portefeuille et l'euro qui représente la majeure partie du reste et que nous disposons également d'une petite quantité de yens.

En ce qui a trait à l'exposition des contribuables, je disais que le gouvernement constitue ses réserves en contractant des dettes dans des devises étrangères et que la dette servant par la suite à faire l'acquisition d'actifs étrangers correspond étroitement aux actifs sous-jacents.

Par exemple, le gouvernement a émis, il y a quelques années, une obligation libellée en euros. À mesure que la valeur des actifs libellés en euros chute, la valeur du passif libellé en euros décroît pratiquement au même rythme. De même, lorsque la valeur des actifs libellés en dollars américains augmente, les obligations libellées en dollars américains augmentent aussi pratiquement au même rythme.

Le président : Merci, monsieur Rudin.

Au nom du comité, j'aimerais vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que vos collaborateurs, d'être venus témoigner aujourd'hui.

Nous allons suspendre nos travaux pendant 10 minutes, afin de permettre aux membres du comité de se rendre à la Chambre pour signaler leur présence, puis de revenir.

Nous reprendrons la séance à 14 h 10, en compagnie des témoins du ministère des Finances.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

Le président : Mesdames et messieurs les membres du comité, nous allons maintenant nous pencher sur les différentes sections. Je vous demande de procéder section par section en présentant pour commencer une brève introduction pour chacune des sections, après quoi nous passerons aux questions du comité. Nous allons commencer par la section 2 concernant les produits analogues aux rentes viagères.

Monsieur Rudin, veuillez nous présenter cette section.

M. Rudin : Je vais compléter brièvement les commentaires présentés par le ministre à ce sujet.

Les modifications de la section 2 mettent en application une décision ou sollicitent l'approbation du Parlement relativement à une proposition rendue publique en décembre dernier qui visait à clarifier la distinction entre les banques et les sociétés d'assurance afin de préciser dans la loi que les banques ne peuvent proposer des rentes viagères pour la bonne raison que, d'un point de vue de réglementation prudentielle, ces produits doivent être réglementés en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurance et non

consumer point of view and a choice point of view, these should be marketed by insurance companies and not banks.

The Chair: Thank you. Now for questions.

Senator Ringuette: I understood clearly that the minister said you wanted to establish a standard across the country with regard to federally regulated entities. However, clause 208 also prohibits cooperatives from engaging in life annuities. I was always under the impression that cooperatives were under provincial jurisdiction.

Mr. Rudin: There is a provision, as we just discussed, in the Bank Act; a similar provision in the Trust and Loan Companies Act, which falls only on federally regulated trust and loan companies; and then a provision in the Canada Cooperatives Act, which would fall only on federally regulated cooperatives. As you say, the vast majority of cooperatives at present are provincially regulated.

Senator Ringuette: All the cooperatives, such as Desjardins and the Acadian caisses populaires in New Brunswick, will not be touched by this provision?

Mr. Rudin: Correct.

The Chair: We will now move to Division 10, financial institutions.

Mr. Rudin: Again, I would amplify briefly the minister's remarks in this regard. Here the government is proposing that the legislation governing federally regulated financial institutions be altered such that certain public-sector investment pools, sovereign wealth funds and public pension funds in general — but within that only a subset, potentially — would be allowed to invest directly in a federally regulated financial institution, which, under the current regulations, is not permitted.

The acquisition of shares would be subject to the approval of the Minister of Finance for this particular category of investments. Also, these investment pools would have to satisfy certain criteria. In particular, they are designed to ensure that these pools of capital are being invested on the basis of commercial objectives. The reason, as the minister laid out, is that this would provide additional sources of long-term and stable capital investment for Canadian financial institutions.

Senator Harb: I asked the minister, and he was kind enough to give me the first part of the answer I was expecting. I would expect you to give me the second part of the answer I am expecting. Why were we previously not allowing these funds to invest in banks?

Mr. Rudin: I will do my best, noting that I am not a historian of the Canadian legislative framework.

pas de celles de la Loi sur les banques; du point de vue des consommateurs et du point de vue du choix, ces produits doivent être offerts par des sociétés d'assurance et non pas par les banques.

Le président : Merci. Passons maintenant aux questions.

Le sénateur Ringuette : J'ai bien compris ce qu'a dit le ministre lorsqu'il a déclaré que vous souhaitiez établir une norme applicable dans l'ensemble du pays aux institutions assujetties à la réglementation fédérale. Toutefois, l'article 208 interdit également aux coopératives de proposer des rentes viagères. Or, j'ai toujours cru que les coopératives relevaient des compétences provinciales.

M. Rudin : Comme nous venons de le voir, il y a une disposition dans la Loi sur les banques; une disposition semblable existe dans la Loi sur les sociétés coopératives de crédit qui s'applique uniquement aux fiducies et aux sociétés de prêt assujetties à la réglementation fédérale; et enfin, la Loi canadienne sur les coopératives contient une disposition qui concerne uniquement les coopératives assujetties à la réglementation fédérale. Ainsi que vous l'avez indiqué, la grande majorité des coopératives relèvent actuellement de la réglementation provinciale.

Le sénateur Ringuette : Toutes les coopératives, comme Desjardins et les Caisses populaires acadiennes au Nouveau-Brunswick, ne seront pas touchées par cette disposition?

M. Rudin : C'est exact.

Le président : Nous allons maintenant passer à la section 10 concernant les institutions financières.

M. Rudin : Je vais encore compléter brièvement ce qu'a dit le ministre à cet égard. Ici, le gouvernement propose de modifier les lois qui s'appliquent aux institutions financières assujetties à la réglementation fédérale afin que certains fonds communs de placement du secteur public, des fonds souverains et des fonds de pension publics en général — certains d'entre eux uniquement — soient autorisés à acquérir directement des actions dans des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale, opération qui n'est pas autorisée en vertu de la réglementation actuelle.

L'achat d'actions serait assujéti à l'approbation du ministre des Finances pour cette catégorie particulière de placements. D'autre part, ces fonds communs de placement devraient respecter certains autres critères conçus pour s'assurer que ces fonds communs soient investis sur la base d'objectifs commerciaux. Comme l'a expliqué le ministre, le but est de fournir aux institutions financières canadiennes des sources supplémentaires d'investissement de capitaux stables et à long terme.

Le sénateur Harb : Quand j'ai posé la question au ministre, il a eu l'amabilité de me donner la première partie de la réponse que j'attendais. J'espère que vous allez me donner la deuxième partie de la réponse. Pourquoi était-il interdit auparavant à ces fonds d'investir dans les banques?

M. Rudin : Je vais faire de mon mieux pour répondre, après vous avoir rappelé que je ne suis pas un historien du cadre législatif canadien.

What I can tell you is that, to me, it is clear enough from the history that we begin with a strong and pretty much blanket prohibition against government ownership of federally regulated financial institutions; that that applies to Canadian governments, both at the national and sub-national level, and to foreign governments as well; and that, over time, these have been relaxed in a fairly controlled and deliberate way.

One of the relaxations was to allow financial institutions that are owned by foreign governments to have wholly owned subsidiaries in Canada under federal legislation. We have some of these, such as the State Bank of India in Canada, for example, although that is not the only one. An exemption was prepared in that regard.

Subsequent to the deepening of the financial crisis, the government proposed, and Parliament approved, a provision for the federal government to be able to purchase shares in federally regulated financial institutions, but only for the purposes of supporting the stability of the Canadian financial system. It was a specific measure, and fenced in, but there had been a blanket provision against that.

In Bill S-5, the government proposed, and the committee will have discussed, somewhat of an expansion of the opportunities for financial institutions that are owned by foreign governments, beyond having wholly owned subsidiaries. It has been a progressive but targeted and controlled liberalization over time, starting from, if not a blanket prohibition, something close to it.

Senator Harb: When the government assumed the liabilities, through CMHC and the banks, to remove the \$55 billion off the books of the banks so they can provide them with liquidity, I hear you saying that if the legislation was in place at that time, the government would not have needed to do that; they would have gone and invested money in those banks and made a killing. Is that your understanding?

Mr. Rudin: I would draw an important distinction between owning shares in a bank, which has the effect of injecting capital into the bank and putting the government in an ownership position, and lending money to a bank or other financial institution, or purchasing assets from a bank. It is a common, I would say, worldwide function, usually ascribed to central banks, to lend money to financial institutions when they are under stress. The rule needs to be — and it is pretty much regarded worldwide — that you lend to a solvent institution on good collateral. This is a long-standing power of the Bank of Canada, and this was much used in the course of the financial crisis.

The Insured Mortgage Purchase Program has certain elements of that spirit, but it amounted to a purchase of assets rather than a loan. Again, it is not a purchase of shares in the institution; it is a

Je peux vous dire cependant qu'il me paraît assez clair, si l'on consulte l'histoire, qu'une interdiction ferme et assez générale empêche le gouvernement d'être propriétaire d'institutions financières assujetties à la réglementation fédérale; cela s'applique aux gouvernements canadiens, tant au niveau national qu'aux autres paliers de gouvernement, ainsi qu'aux gouvernements étrangers; au fil des ans, ces critères ont été adoucis de manière assez contrôlée et délibérée.

Par exemple, les institutions financières dont les propriétaires sont des gouvernements étrangers ont été autorisées à avoir des filiales en pleine propriété au Canada, en vertu de la loi fédérale. Nous en avons quelques-unes, par exemple, celle de la State Bank of India au Canada, mais ce n'est pas la seule. Une exception a été faite à cet égard.

À la suite de l'aggravation de la crise financière, le gouvernement a proposé et le Parlement a approuvé une disposition permettant au gouvernement fédéral d'acheter des actions dans des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale, mais uniquement dans le but de renforcer la stabilité du système financier canadien. C'était une mesure particulière et bien encadrée, une exception par rapport à l'interdiction générale.

Dans le projet de loi S-5 que votre comité a sans doute étudié, le gouvernement proposait d'étendre les possibilités pour les institutions financières appartenant à des gouvernements étrangers au-delà de la capacité d'avoir des filiales en pleine propriété. Ce fut une libéralisation progressive, mais ciblée et contrôlée par comparaison à ce qui était proche d'une interdiction générale.

Le sénateur Harb : Si les nouvelles dispositions avaient été en place lorsque le gouvernement a pris en charge les obligations, par l'intermédiaire de la SCHL et des banques, afin d'éliminer 55 milliards de dollars des livres comptables des banques pour leur fournir des liquidités, le gouvernement n'aurait pas eu besoin d'agir de la sorte; il aurait tout simplement investi dans ces banques et fait d'énormes profits. Est-ce que c'est ce que vous voulez dire?

M. Rudin : Je crois qu'il faut faire une distinction importante entre le fait de détenir des actions d'une banque, opération qui a pour effet d'injecter des capitaux dans une banque, et le fait pour le gouvernement de devenir propriétaire et de prêter de l'argent à une banque ou à une autre institution financière, ou d'acheter les actifs d'une banque. Il est courant, partout dans le monde, à mon avis, pour les gouvernements d'avoir le pouvoir, généralement attribué aux banques centrales, de prêter de l'argent aux institutions financières qui font face à des difficultés. La règle — à peu près la même dans le monde entier — étant que l'on prête à une institution solvable, avec une bonne garantie. C'est un droit dont dispose la Banque du Canada depuis longtemps et dont elle a usé à de nombreuses reprises au cours de la crise financière.

Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés contient certains éléments analogues, mais il se présentait comme une acquisition d'actifs plutôt que comme un prêt. Encore une fois,

purchase of assets. The impact is similar to, although not exactly the same as, the lending against collateral that central banks were doing around the world.

Senator Ringuette: You must have done an evaluation or you must have an estimate of the public pool, the amount of money that can be invested in a bank. What is the estimate?

Mr. Rudin: There is an important aspect of this that I would bring to your attention before I speak to your question. Unlike many other investors, for a public pool of capital to own shares in a federally regulated financial institution, the only circumstance under which that is allowed is if they purchase the shares directly from the financial institution; primary issuance. The law is not there to allow them to purchase shares on the secondary market.

The financial institution will do this when it is looking to increase its overall capital, which it might do for a variety of reasons. Institutions hesitate to increase share issuance because it dilutes the existing shareholders, so they need to have a particular reason to do so. Then they enter into a specific agreement with a specific pool of investors to do so.

The overall amount of funds in public pools of capital worldwide is very large. I do not have that figure handy. There is no particular way of predicting which, if any, of these transactions will take place because you need to have a Canadian regulated institution that is both seeking to raise additional capital and wishes to bring a public pool of capital on board.

Senator Ringuette: This measure is to be brought forward in a budget bill. I cannot believe you do not have an estimated amount of dollars for either Canadian pools or foreign public pools. That is very difficult.

My concern with regard to all of this is that over last number of years we have seen our Canadian banks declare new heights in profits and bonuses to CEOs. Currently, the Canadian public pool of investment that we have is mostly used for the private sector to boost their commitment to the economy. I do not see why we should put manufacturers or other Canadian contributors to the economy, or why we should have them compete for those public pool dollars with our Canadian banks. That is my concern about all of this. It is opening up a new market for Canadian public pools and creating an additional stress to the private sector that needs funds to expand for productivity measures, to purchase equipment for capital investment and so forth.

permettez-moi de préciser qu'il s'agit de l'achat d'actions dans l'institution et non pas de l'achat d'actifs. Le résultat est similaire, quoique pas exactement le même, au prêt contre une garantie que les banques centrales pratiquaient dans le monde entier.

Le sénateur Ringuette : Vous avez dû faire une évaluation ou vous devez avoir une idée du montant d'argent que les fonds communs de placement du secteur public peuvent investir dans une banque. Quelle est cette estimation?

M. Rudin : Avant de répondre à votre question, j'aimerais porter à votre attention un aspect important. Contrairement à de nombreux investisseurs, un fonds commun de placement du secteur public ne peut acheter des actions dans une institution financière assujettie à la réglementation fédérale que s'il en fait directement l'acquisition auprès de l'institution financière, dans le cadre d'une émission initiale. La loi ne leur permet pas de faire l'acquisition d'actions dans le cadre d'une deuxième émission.

En procédant ainsi, l'institution financière cherche à accroître sa capitalisation globale et elle agit de la sorte pour diverses raisons. Les institutions hésitent à augmenter les émissions d'actions, car cela contribue à diluer le nombre d'actionnaires existants. C'est pourquoi elles doivent avoir une raison particulière d'agir ainsi. Ensuite, elles concluent une entente précise avec un groupe précis d'investisseurs, relativement à cette acquisition.

À l'échelle mondiale, les fonds communs de placement du secteur public détiennent une grande proportion de fonds. Je n'ai pas les statistiques sous la main. Il n'existe aucune façon particulière de faire de telles estimations de ces transactions. Il faut attendre qu'une institution financière assujettie à la réglementation canadienne ait besoin d'acquérir de nouveaux capitaux et souhaite faire appel à un fonds commun de placement du secteur public.

Le sénateur Ringuette : Cette mesure est sur le point d'être proposée dans un projet de loi budgétaire. Je ne peux pas croire que vous ne disposiez d'aucune estimation de tels montants pour des fonds communs de placement canadiens ou étrangers. C'est très difficile à croire.

Ce qui m'inquiète dans tout cela, c'est que, depuis quelques années, nous avons vu nos banques canadiennes atteindre de nouveaux sommets en termes de profits et de bonus accordés à leurs chefs de la direction. Actuellement, les fonds communs de placement du secteur public canadien servent essentiellement au secteur privé pour renforcer son engagement à l'égard de l'économie. Je ne vois pas pourquoi nous devrions soumettre les fabricants ou les autres Canadiens qui contribuent à l'économie, ou pourquoi ils devraient être mis en concurrence avec les banques canadiennes pour attirer les investissements des fonds communs de placement du secteur public. Voilà ce qui me préoccupe dans toute cette affaire. Cette disposition ouvre un nouveau marché pour les fonds communs de placement du secteur public canadien et soumet le secteur privé à des difficultés supplémentaires, alors qu'il a besoin de fonds pour accroître ses mesures de productivité, pour acheter du matériel, pour faire des dépenses en immobilisations, et cetera.

I hope you understand that including Canadian banks in these public pools will have an effect on our manufacturing sector for access to this capital. Do you understand that?

The Chair: Is that the question?

Senator Ringuette: Yes.

The Chair: Do you understand that, Mr. Rudin?

Mr. Rudin: I believe that I am following your point, senator. I do not think that I share it, however.

If I understand, you are saying that other Canadian enterprises would like to get investment from public pools of capital and at present — because the public pools of capital are not able to invest in federally regulated financial institutions — they need to direct their Canadian investments to other sources. Canadian investing in a federally regulated financial institute will be very attractive and it will divert investment from other areas.

Senator Ringuette: Yes, you understood.

Mr. Rudin: I understand. I do not share that feeling for a couple of reasons. First, this is a relatively restricted opening. Public pools of capital can by and large invest on the primary or secondary market in Canadian publicly traded or private companies more or less without restriction, other than in telecommunications or if they are going to take a controlling interest, which would trigger the Investment Canada Act. There is quite a liberty that will not exist here because secondary market investment would not be permitted. Again, you need to have both the agreement of the federally regulated institution and the minister as well. It is quite a hurdle to get over.

In addition, as you were pointing out, there is quite a lot of capital available in public pools of investment and Canada is a relatively small proportion of the investment universe. I do not think we have to be concerned that foreign public pools are already overweight on Canada and cannot afford to increase their exposure to Canada in that way.

Senator Tkachuk: By extending tier 1 capital, does it not extend the ability of the banks to lend to manufacturers and other businesses?

Mr. Rudin: Yes, in the following sense: We have stringent capital requirements in Canada that our banks respect are established by our superintendent. Our banks are already very well capitalized and are in a good position to equip themselves to manage and extend loans to persons and individuals. This will provide them the opportunity to raise capital when they have a

J'espère que vous comprenez qu'en permettant aux fonds communs de placement du secteur public d'acquérir des actions des banques canadiennes, on nuit à la capacité du secteur manufacturier d'avoir accès à ce capital. Est-ce que vous comprenez cela?

Le président : Est-ce une question?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Le président : Est-ce que vous comprenez cela, monsieur Rudin?

M. Rudin : Je pense avoir suivi votre argumentation, mais je ne partage pas votre point de vue.

Si je vous ai bien comprise, vous dites que d'autres entreprises canadiennes souhaiteraient accueillir les investissements des fonds communs de placement du secteur public et qu'actuellement — étant donné que les fonds communs de placement du secteur public ne peuvent investir dans des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale — leurs investissements canadiens doivent être dirigés vers d'autres sources. Il deviendra très attrayant d'investir au Canada dans des institutions financières assujetties à la réglementation fédérale et cela aura pour effet de réduire les investissements dans d'autres secteurs.

Le sénateur Ringuette : Oui, vous avez bien compris.

M. Rudin : Bien. Je ne partage pas ce sentiment pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'ouverture que nous proposons est relativement restreinte. Les fonds communs de placement du secteur public peuvent de manière générale investir sur le marché primaire ou secondaire dans des sociétés cotées en bourse ou des compagnies privées canadiennes, plus ou moins sans restriction, à l'exception du secteur des télécommunications, ou s'ils détiennent de ce fait une participation majoritaire, ce qui déclencherait l'application de la Loi sur Investissement Canada. La barre est quand même assez haute, puisqu'il faut obtenir l'approbation de l'institution financière assujettie à la réglementation fédérale ainsi que celle du ministre.

Par ailleurs, les fonds communs de placement du secteur public gèrent une quantité importante de capitaux et le Canada est un secteur relativement petit dans l'univers des investissements. Je ne pense pas que les fonds communs de placement étrangers aient déjà tant investi au Canada qu'ils ne puissent augmenter leur présence au Canada.

Le sénateur Tkachuk : L'augmentation des fonds propres de catégorie 1 ne permet-elle pas aux banques d'augmenter leur capacité de prêt aux fabricants et autres entreprises?

M. Rudin : Oui, dans le sens suivant : Au Canada, nous appliquons des normes strictes en matière de fonds propres établies par notre surintendant et que nos banques respectent. Nos banques disposent déjà de capitaux suffisants et sont en bonne position pour se donner les outils nécessaires pour gérer et augmenter les prêts aux particuliers. La nouvelle formule leur

specific need for it. That might be because of stresses in world financial markets or in order to fund an expansion for which they would need additional capital.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Along the same lines, I agree with my colleague that, despite the claims and figures indicating that the banks have considerable liquidity to lend our small and medium-size businesses, and even our large corporations, when you look at what is really going on out there, you see it is not quite so open; I might venture to say it is even a bit conservative as far as lending to Canadian companies goes.

I would like to know, then, who asked for that change. Did the Department of Finance receive the request and, if so, when? We do need some justification for this change, after all. Who would want to see these changes? Did the financial institutions, the banks, the trust companies and the insurance companies ask for this openness?

Mr. Rudin: There is widespread interest from federally regulated banks and insurance companies. Since 2007-08, when we saw common public funds being heavily invested in large financial institutions, UBS, CD, Merrill Lynch and so forth, the industry approached us to ask if they could have the same allowance.

Senator Hervieux-Payette: So the request came strictly from foreign companies?

Mr. Rudin: No, it was Canadian companies, generally speaking, that were interested in expanding their pool of potential investors.

Senator Hervieux-Payette: You are using another approach. Earlier, you talked about a foreign bank with Canadian operations under Part II of the Bank Act. They are already scared. Is the reason that, in their sections, they are not authorized to carry out those operations?

Mr. Rudin: Sorry, I did not quite understand your question.

Senator Hervieux-Payette: I no longer remember the name. I think you mentioned a bank by the name of UBS wanting to make some investments.

Mr. Rudin: As an example, yes.

Senator Hervieux-Payette: My first question has to do with that.

Mr. Rudin: Canadian financial institutions noticed that foreign banks like UBS were free to accept investment of common public funds that were not available to our institutions. We wondered whether the government could authorize them to undertake the same scope of activity as the major financial institutions.

donnera la possibilité de se procurer des capitaux lorsqu'elles en ont un besoin particulier, par exemple, en cas de tension sur les marchés financiers mondiaux ou pour financer une expansion qui nécessiterait des capitaux supplémentaires.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Je continuerai dans la même veine. Je suis d'accord avec ma collègue que, malgré les prétentions ou les chiffres qu'on a, à savoir que les banques ont beaucoup de liquidités pour prêter à nos PME et même à nos grandes entreprises, quand on est sur le terrain, on s'aperçoit que ce n'est pas aussi libéral que cela et peut-être même un peu conservateur, la possibilité de prêter aux entreprises canadiennes.

Alors, j'aimerais savoir qui a demandé cette modification. Est-ce qu'elle vous a été faite au ministère des Finances et quand? Parce qu'il faut quand même justifier cette demande. Qui aurait intérêt à faire ces modifications? Est-ce que ce sont les institutions financières, les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance qui ont demandé cette ouverture?

M. Rudin : Il y a un intérêt généralisé parmi les banques qui sont sous réglementation fédérale et aussi les compagnies d'assurance qui sont sous la juridiction du fédéral. Depuis 2007-2008, lorsque nous avons vu des investissements substantiels des fonds publics communs dans de grandes institutions financières, par exemple UBS, CD, Merrill Lynch, et cetera, on a reçu des représentations de l'industrie demandant si une telle liberté pouvait leur être accordée.

Le sénateur Hervieux-Payette : Donc, ce sont uniquement les compagnies étrangères qui ont fait ces demandes?

M. Rudin : Non, c'est les compagnies canadiennes, en général, qui s'intéressent à élargir le bassin d'investisseurs potentiels.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous passez par une autre porte. Tantôt vous avez parlé d'une banque étrangère qui fait des opérations au Canada en vertu de la partie 2 de la Loi sur les banques. Eux, ils ont déjà peur. Est-ce que c'est parce que dans leur sections, ils n'ont pas la permission de faire ces opérations?

M. Rudin : Malheureusement, je n'ai pas bien compris votre question.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je ne me souviens plus du nom. Je crois que vous avez parlé de la banque UBS qui aimerait faire des investissements.

M. Rudin : Par exemple, oui.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma première question est liée à cela.

M. Rudin : Les institutions financières canadiennes ont remarqué que les banques étrangères comme UBS avaient la liberté d'accepter l'investissement des fonds publics communs qui n'étaient pas disponibles à nos institutions. Nous nous sommes demandé si le gouvernement pourrait leur accorder un champ d'action semblable à celui des grandes institutions financières.

Senator Hervieux-Payette: Do our fellow partners in the G8 have a similar measure?

Mr. Rudin: I would say the other G8 countries provide more open access than we currently do. Some do not have any restrictions that we can identify, others have some, but this kind of investment is not prohibited in the least.

Senator Hervieux-Payette: Since the minister's permission is required, what are the established criteria? They are not in the act. There is no framework setting out the circumstances in which the minister may grant this openness.

Mr. Rudin: Those criteria exist.

Senator Hervieux-Payette: What are the relevant factors?

Mr. Rudin: I will admit that it is not very clear because there are references to other sections in the existing act that are not covered in this bill.

The minister can take a number of factors into account such as the appropriateness of the potential investor, as an owner or investor in a financial institution, including their financial resources, business plan, experience, moral standards, integrity, involvement with financial institutions, the opinion of the Superintendent of Financial Institutions as regards potential issues, the interests of the Canadian financial system, which is always a consideration for the minister, as well as Canada's national security and international relations.

Senator Hervieux-Payette: Thank you, Mr. Chair.

[English]

The Chair: Mr. Rudin, I will ask you to comment on Division 11 and Division 36, the Bank Act, as opening statements. Then we will take questions on both of those divisions.

Mr. Rudin: I would be glad to. Again, the minister spoke to both of these. I will just amplify a little bit what he set out.

Division 11 sets out legislative amendments that would strengthen the oversight and governance framework of the Canada Mortgage and Housing Corporation. All of these are limited to the commercial activities of CMHC. As the minister mentioned, the CMHC has other activities, but the commercial activities are currently mortgage insurance and securitization of mortgages.

These enhancements include the following. It would insert in the relevant act additional objectives for CMHC to govern its performance or acquitting itself of its commercial mandate. These would include contributing to the financial stability of the system, including the housing market, and legislative and regulatory authorities for the Minister of Finance to set regulations regarding the securitization programs. As the minister mentioned, it grants authority for the Superintendent of Financial Institutions to review and monitor the commercial operations of CMHC. It also includes the addition of the deputy

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que cette mesure existe chez nos partenaires du G8?

M. Rudin : Je crois que les pays du G8 ont un accès plus libéral que celui que nous offrons actuellement. Certains n'ont pas de restrictions que nous pouvons identifier, d'autres ont des restrictions, mais un tel investissement n'est pas du tout interdit.

Le sénateur Hervieux-Payette : Puisqu'il faut la permission du ministre, quels sont les critères établis? On ne voit pas les critères dans la loi. Il n'y a pas de cadre qui nous explique les circonstances dans lesquelles le ministre le permettra.

M. Rudin : Ces critères existent.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quels sont les facteurs pertinents?

M. Rudin : J'avoue que c'est difficile à voir parce que cela fait référence aux autres articles de la loi existante qui ne sont pas dans ce projet de loi.

Le ministre peut prendre en considération plusieurs critères tels que l'aptitude de l'investisseur potentiel, en tant que propriétaire ou investisseur dans une institution financière, incluant ses ressources financières, son plan d'affaires, son expérience, sa moralité, son intégrité, son expérience liée aux institutions financières, l'avis du surintendant des institutions financières en ce qui concerne les questions potentielles, l'intérêt du système financier canadien qui est toujours là pour le ministre, ainsi que la sécurité nationale et les relations internationales du Canada.

Le sénateur Hervieux-Payette : Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président : Monsieur Rudin, je vais vous demander de commenter la section 11 et la section 36, Loi sur les banques, en guise d'introduction. Ensuite, nous accepterons des questions sur ces deux sections.

M. Rudin : Avec plaisir. Cette fois encore, le ministre ayant déjà présenté ces deux sections, je vais me contenter de compléter un peu ce qu'il a dit.

La section 11 propose de modifier la loi afin de renforcer le cadre de surveillance et de gouvernance de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Toutes ces modifications se limitent aux activités commerciales de la SCHL. Comme l'a mentionné le ministre, la SCHL exerce d'autres activités, mais ses activités commerciales couvrent actuellement l'assurance hypothécaire et la titrisation des hypothèques.

Ces améliorations permettront notamment d'inclure dans la loi pertinente des objectifs supplémentaires pour la SCHL afin qu'elle puisse gérer son rendement ou s'acquitter de son mandat commercial. Ces modifications contribueront à favoriser la stabilité du système financier, y compris le marché de l'habitation et conféreront au ministre des Finances des pouvoirs législatifs et réglementaires en matière de réglementation des programmes de titrisation. Comme l'a mentionné le ministre, les modifications confèrent au Bureau du surintendant des institutions financières des pouvoirs à l'égard de l'examen et de la surveillance des opérations

minister of the responsible department, which is currently Human Resources and Skills Development Canada, and also the deputy minister of finance to the board of directors of the corporation.

Division 11 also includes a legislative framework for covered bonds. The government announced its intention two years ago to have a legislative framework to govern the issuance of covered bonds, and this legislation would give effect to that. Covered bonds are debt instruments that are issued by financial institutions and secured by a pool of high-quality assets, typically residential mortgages. Canadian banks are active in this area, as is Caisse Desjardins.

They have already issued covered bonds but under a contractual, non-legislative framework. The government has previously announced that it would create a legislative framework and that this would make that market more robust and more stable. This will give effect to that commitment.

The Chair: Can you give an overview of Division 36, please?

Mr. Rudin: Of course.

The minister spoke to this briefly. Division 36 would introduce a preamble to the Bank Act, the purpose of which would be to clarify the intent that banking activities undertaken by banks throughout Canada be governed by the same high-quality federal standards. The objective of the preamble is to reaffirm Parliament's intent, once it is approved by Parliament, that federal jurisdiction over banking should be exclusive.

Senator Harb: I have a couple of questions on Division 11. The government seemed to want to have the deputy minister sit on the board of directors of CMHC. What do we do with other Crown corporations? Do we have the deputy ministers as ex officio members on those corporations?

Mr. Rudin: There is quite a variety of arrangements. I am not an expert in this field, so I might have to correct myself. However, I believe the majority do not have ex officio members, but it is very common in the financial sector. I think the Canada Deposit Insurance Corporation has five ex officio members: the Deputy Minister of Finance, the Governor of the Bank of Canada, the Superintendent of Financial Institutions, the Deputy Superintendent of Financial Institutions, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada. For the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance is an ex officio member.

Senator Harb: Reading the clauses, if I am to remove myself a little bit out of the scenario where I am, it strikes me as if we are just moving with CMHC in order to privatize it? Is that the direction we are going in with these measures here?

commerciales de la SCHL. En vertu des modifications, le sous-ministre du ministère responsable, qui est actuellement Ressources humaines et Développement des compétences Canada, ainsi que le sous-ministre des Finances, siégeront désormais au conseil d'administration de la SCHL.

En outre, la section 11 porte création d'un cadre législatif concernant les obligations sécurisées. Il y a deux ans que le gouvernement a annoncé son intention d'adopter un cadre législatif concernant l'émission des obligations sécurisées. Le projet de loi serait la concrétisation de cette volonté. Les obligations sécurisées sont des titres de créance émis par des institutions financières et réunis dans un fonds d'éléments d'actifs de haute qualité, en général des prêts hypothécaires à l'habitation. Les banques canadiennes sont actives dans ce secteur, de même que la Caisse Desjardins.

Elles ont déjà émis des obligations sécurisées, mais dans un cadre contractuel et non législatif. Le gouvernement avait déjà annoncé qu'il avait l'intention de créer un cadre législatif afin de rendre le marché plus robuste et plus stable. Cette mesure permettra de concrétiser cet engagement.

Le président : Pouvez-vous, s'il vous plaît, nous présenter un sommaire de la section 36?

M. Rudin : Bien sûr.

Le ministre en a parlé brièvement. La section 36 ajoute à la Loi sur les banques un préambule qui vise à préciser que la loi a pour objectif de faire en sorte que les activités bancaires entreprises par les banques partout au Canada soient régies selon les mêmes normes fédérales de haute qualité. L'objectif du préambule est de réaffirmer l'intention du Parlement, une fois que le projet de loi sera approuvé par le Parlement, de faire en sorte que les activités bancaires relèvent exclusivement des compétences fédérales.

Le sénateur Harb : J'aurais quelques questions au sujet de la section 11. Le gouvernement semble vouloir qu'un sous-ministre siége au conseil d'administration de la SCHL. Qu'en est-il des autres sociétés d'État? Les sous-ministres sont-ils membres d'office de ces sociétés?

M. Rudin : Il y a toutes sortes de configurations. N'étant pas un expert dans ce domaine, je vous en parle sous toutes réserves. Cependant, je pense que la majorité des sociétés d'État n'ont pas de membres d'office, même si cette formule est très courante dans le secteur financier. Je pense que la Société d'assurance-dépôts du Canada a cinq membres d'office : le sous-ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des institutions financières, le surintendant adjoint des institutions financières et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Dans le cas de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances est membre d'office.

Le sénateur Harb : En lisant les articles et en prenant un peu de recul, ce qui me frappe, c'est que j'ai l'impression que l'on se dirige vers la privatisation de la SCHL. Est-ce vers là que nous nous dirigeons avec de telles mesures?

You put it under OSFI. You have a board of directors, and are putting all kinds of rules and regulations on them. You want to have a registry. Tell me, please.

Mr. Rudin: The minister spoke to this. He was asked a question about some of his recent remarks in this regard, and he was very clear. Over the very long term, did he feel that having a government owned insurer was the only possible circumstance? He was very clear just today that the answer is no. Similarly, however, is he currently working on that? Again, similarly, he said no.

Of course, I cannot speak more authoritatively than the minister in that regard.

Senator Ringuette: Clause 352 provides for the Minister of Finance not only to approve the guarantees of securities to be sold by CMHC, but it also gives the Minister of Finance the authority to set a fee. Therefore, we have the Minister of Finance setting a fee to a Crown corporation so that Crown corporation can issue security to secure mortgages.

The Chair: What is the question?

Senator Ringuette: The question is, why fees? Why would the Minister of Finance charge a fee to a Crown corporation just to say, yes, please issue some covered securities? What would those fees be? Again, this is in relation to clause 352.

Mr. Rudin: The CMHC securitization programs, so the National Housing Act, the mortgage-backed securities and the Canada mortgage bond, CMHC provides a guarantee to the investor: They will get their principal back and timely payment of all of the interest. This is a valuable thing to investors because they know that CMHC is an agent Crown and her liabilities are Her Majesty's liabilities. It is definitely part of the commercial operations of CMHC.

Senator Ringuette: It always has operated that way in order to get these funds.

Mr. Rudin: This is a business that CMHC operates, and this legislation creates the potential but not the necessity that something be paid into the Consolidated Revenue Fund in respect of that guarantee, just in the same way that financial institutions or insurers that are in the financial guarantee business get a fee. I would point out that there are other circumstances in which Crown corporations pay fees to the Consolidated Revenue Fund.

For example, in the pension area, where pension regulation allows a private corporation to meet part of its solvency deficit using a letter of credit, for which a fee would have to be paid to a financial institution, for Crown corporations that are on a commercial basis the legislation provides the possibility of a fee paid to the Crown to be comparable to the treatment that a private company would have in order to receive the credit support.

Vous la placez sous la responsabilité du BSIF. Vous lui imposez un conseil d'administration et toutes sortes de règles et de règlements. Vous voulez créer un registre. Dites-moi ce qu'il en est.

M. Rudin : Le ministre en a parlé lorsqu'on lui a posé une question relativement à certaines de ses récentes déclarations à ce sujet. Il a été très clair. À très long terme, croit-il que la seule formule possible soit de disposer d'un organisme d'assurance hypothécaire appartenant au gouvernement? Il a été très clair là-dessus aujourd'hui et la réponse est non. Par ailleurs, il a bien précisé qu'il ne s'agit pas d'un dossier sur lequel il travaille actuellement.

Bien entendu, je ne peux pas me prononcer de manière plus précise que le ministre à cet égard.

Le sénateur Ringuette : L'article 352 prévoit que le ministre des Finances peut non seulement approuver la garantie des titres vendus par la SCHL, il donne également au ministre des Finances le pouvoir de fixer les droits que la société d'État devra payer pour pouvoir émettre des titres en garantie des hypothèques.

Le président : Quelle est la question?

Le sénateur Ringuette : Ma question porte sur les droits. Pourquoi le ministre des Finances imposerait-il des droits à une société d'État simplement pour l'autoriser à vendre des titres sécurisés? Quel serait le montant de ces droits? Là encore, c'est en rapport avec l'article 352.

M. Rudin : En vertu de la Loi nationale sur l'habitation et par l'intermédiaire des programmes de titrisation, des titres adossés à des créances hypothécaires et des obligations hypothécaires du Canada, la SCHL fournit une garantie aux investisseurs : ils récupéreront leur capital et recevront en temps opportun le paiement de tous les intérêts. C'est très précieux pour les investisseurs, car ils savent que la SCHL est un agent de l'État et que ses obligations sont celles de Sa Majesté. Cela fait vraiment partie des activités commerciales de la SCHL.

Le sénateur Ringuette : Le remboursement de ces fonds a toujours fonctionné de cette manière.

M. Rudin : La SCHL se livre à une activité commerciale et cet article du projet de loi prévoit la possibilité, mais non pas l'obligation, qu'un droit soit versé au Trésor public relativement à cette garantie, de la même manière que les institutions financières ou les assureurs, qui ont pour fonction d'offrir des garanties financières, obtiennent un droit. J'aimerais vous signaler que dans certaines circonstances, les sociétés d'État paient des droits au Trésor public.

Par exemple, dans le secteur des pensions, le règlement en matière de pensions permet à une société privée de compenser une partie de son déficit de solvabilité à l'aide d'une lettre de créance émise par une institution financière contre le paiement d'un droit. De la même manière, les nouvelles dispositions de la loi prévoient que les sociétés d'État qui exercent des activités commerciales versent un droit à la Couronne pour que le traitement soit comparable à celui d'une entreprise privée afin de recevoir un soutien au crédit.

Senator Ringuette: How much would that increase the operating budget and the insurance portfolio of CMHC and that increase being transferred in regard to what would be required related to payment from the taxpayer to get that mortgage insurance?

Mr. Rudin: Section 352 refers to the securitization activities of Canada Mortgage and Housing rather than the mortgage insurance activities, and it allows the Minister of Finance to do a number of things, including set a limit on the amount of exposure that CMHC can take on and also then potentially to charge a fee to compensate for the additional or residual risk to the Crown.

Senator Moore: Mr. Rudin, can you or one of your associates or colleagues explain to me and to the Canadian public exactly what is a covered bond?

Mr. Rudin: Yes, I would be glad to.

A covered bond is a bond — a debt instrument — sold by a financial institution. It is an obligation of the institution in the same way that its other unsecured debt is, except that it has a feature that makes it more attractive to investors because it is also backed by a pool of collateral, which is dedicated to supporting that bond. Therefore, if for some reason the institution is unable to make the payments, it goes into default. Rather than having the holders of the covered bond wait in line through the resolution process, they get access automatically to this pool of collateral. The pool of collateral is maintained at a value which is somewhat larger than the expected cost of meeting that obligation.

Senator Moore: Paying out the bonds.

Mr. Rudin: It makes the debt instrument more secure and it allows, for example, a financial institution that does not have a AAA rating to issue a AAA-rated instrument.

The other advantage for investors is that typically, if an institution has a debt instrument and it goes into default, even if it pays it will pay on an accelerated basis. If it is a 10-year bond and they default three years in, they will try to settle up through the restructuring or liquidation process, whatever, right away in a lump sum. Because the pool of collateral is there and it continues to generate cash, the covered bond can live on and, as long as the collateral is sufficient, it will make the scheduled payments at the scheduled time and it will not accelerate. That is also of real interest to investors for whom they are trying to have this asset because they want it to match the time period of some liability. They do not want to run the risk of acceleration.

Senator Moore: In the example we are discussing here, who would administer those assets to make sure that, in the final seven years, the covered bondholders get their money back? Who administers that? Is it the receiver in bankruptcy?

Le sénateur Ringuette : Quelle serait l'augmentation que ce droit entraînerait dans le budget de fonctionnement et le portefeuille d'assurance de la SCHL et cette augmentation aurait-elle une répercussion sur les frais payés par le contribuable pour obtenir une assurance hypothécaire?

M. Rudin : L'article 352 fait allusion aux activités de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement plutôt qu'à ses activités d'assurance hypothécaire, et cela donne plusieurs possibilités au ministre des Finances, notamment celle de fixer une limite en matière d'exposition au risque que la SCHL peut prendre et éventuellement exiger un droit pour compenser les risques supplémentaires ou résiduels assumés par l'État.

Le sénateur Moore : Monsieur Rudin, je me demandais si vous pouviez, vous ou vos collègues, m'expliquer ce que c'est exactement une obligation sécurisée. Ce serait utile également pour le public canadien.

M. Rudin : Certainement, avec plaisir.

Une obligation sécurisée est une obligation — un titre de créance — vendue par une institution financière. Il s'agit d'une obligation de l'institution, au même titre qu'une créance non garantie, sauf qu'elle est plus attrayante pour les investisseurs, étant donné qu'elle est adossée par ailleurs à un collatéral apporté en garantie de cette obligation. Par conséquent, si, pour une raison quelconque, l'institution s'avère incapable d'effectuer les paiements, elle est en défaut de paiement. Les détenteurs des obligations sécurisées, plutôt que d'attendre le processus de résolution, ont automatiquement accès à ce groupe d'actifs. Celui-ci est maintenu à une valeur qui est souvent supérieure au montant qu'il faudrait déboursier pour honorer cette obligation.

Le sénateur Moore : Rembourser l'obligation.

M. Rudin : Cela rend le titre de créance plus sûr et permet, par exemple, à une institution financière qui n'a pas le cote AAA d'émettre un titre de créance coté AAA.

L'autre avantage pour les investisseurs c'est qu'en cas d'insolvabilité de l'institution émettrice du titre de créance, le remboursement se fera de manière accélérée. S'il s'agit d'une obligation de 10 ans et que l'émetteur devient insolvable au bout de 3 ans, l'institution s'efforcera de verser immédiatement un paiement forfaitaire afin de régler la dette dans le cadre d'un processus de restructuration ou de liquidation. Une obligation sécurisée est garantie par un groupe collatéral qui continue à produire des liquidités, si bien que l'obligation sécurisée continue d'exister tant que le collatéral est suffisant et le remboursement se fera comme prévu, selon le calendrier établi, plutôt que d'être accéléré. Cette formule est également très intéressante pour les investisseurs qui cherchent à obtenir cet actif, parce qu'ils souhaitent harmoniser la période de remboursement avec un autre engagement. Ils ne veulent pas prendre le risque d'un remboursement accéléré.

Le sénateur Moore : Dans l'exemple dont il est question, qui administrerait ces actifs pour s'assurer qu'au bout de sept ans, les détenteurs de l'obligation sécurisée récupèrent leur argent? Qui est chargé d'administrer ces fonds? Est-ce le syndic de faillite?

Mr. Rudin: The purpose of having a legislative framework is to set this in stone, so for investors, obviously. I have not got it engraved in my mind yet, but part of the requirement is to have specified who the agent will be that will administer the pool of collateral to provide additional assurance to investors.

Senator Moore: It would not be the issuing institutions, the bank?

Mr. Rudin: No. It needs to be set aside in a bankruptcy remote vehicle.

Senator Moore: A third party.

Mr. Rudin: All of the provisions that will keep this thing going are required in legislation. CMHC is the registrar of the program.

Senator Moore: Is it the only registrar? Because of some things I read in the briefing papers I thought it may be, but is CMHC designated as the sole registrar?

Mr. Rudin: Yes.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: One question on the CMHC and one on Division 36. We all remember Fanny May and Freddie Mac, which all of a sudden became corporations and ended up back in the government's hands after a monumental downfall.

I am wondering whether we should start considering privatizing the CMHC. At this point, we should ask ourselves something: when the CMHC looks to the market for funding, is it not a corporation that can access capital for less in terms of interest rates than private companies, since the Government of Canada does backstop it.

Mr. Rudin: To answer your question, I will start by pointing out that there are two sides, more or less, to the CMHC's operations. There is the commercial side, which includes securitization and mortgage insurance. On the commercial side, the CMHC does not do any lending; it does not have to lend to in turn lend funds to others. Obviously, as far as social housing is concerned, there is a lending component. In that situation, the government is the one lending the money initially and there is a borrowing aspect as well. The cost is exactly the same as that tied to Government of Canada funding. And it works the same way with the Business Development Bank of Canada and Farm Credit Canada.

Senator Hervieux-Payette: In terms of Genworth and the CMHC, is the CMHC's loan guarantee 90 per cent and Genworth's 80 per cent?

Mr. Rudin: Genworth's guarantee and that of the other private mortgage insurance company, Canada Guaranty, really depends on the policy holder. Genworth, for instance, insures a mortgage that was issued by a bank and the government's guarantee is that, if Genworth goes bankrupt, the government will reimburse a portion, not the full amount.

M. Rudin : Si l'on établit un cadre législatif, c'est justement pour que ce soit défini clairement, à l'intention des investisseurs, bien entendu. Je ne l'ai pas vraiment en tête, mais une partie de la démarche consistera à définir quel sera l'agent chargé d'administrer le groupe collatéral afin d'offrir une garantie supplémentaire aux investisseurs.

Le sénateur Moore : Est-ce que ce ne serait pas l'institution émettrice, la banque?

M. Rudin : Non. Il faut que ce soit une entité non touchée par la faillite.

Le sénateur Moore : Un tiers.

M. Rudin : Toutes les dispositions relatives au fonctionnement de ce programme doivent être précisées dans la loi. La SCHL serait chargée d'administrer le programme.

Le sénateur Moore : Serait-elle le seul administrateur du registre? Je pense que ce serait le cas, d'après ce que j'ai lu dans les documents d'information, mais la SCHL est-elle le seul administrateur désigné?

M. Rudin : Oui.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Une question à SCHL et une sur la partie 36. On se souvient de Fanny May et la Freddie Mac, qui sont devenus tout d'un coup des corporations, revenues entre les mains du gouvernement après avoir failli de façon mémorable.

Je me pose la question sur l'utilité de se mettre à penser à privatiser la SCHL. On peut se demander à ce moment-ci, quand la SCHL va sur le marché pour son financement, est-ce qu'elle n'est pas une société qui peut obtenir des capitaux à des coûts moindres en termes de pourcentage d'intérêt que les sociétés privées, compte tenu que le gouvernement du Canada garantit la SCHL?

M. Rudin : Pour répondre à la question, je vais commencer en vous rappelant qu'il y a deux aspects, grosso modo, des activités de la SCHL. Il y a l'aspect commercial, y compris la titrisation et l'assurance-hypothèque. Dans les activités commerciales, la SCHL ne fait pas de prêt, elle n'a pas besoin de prêter pour prêter à nouveau les fonds aux autres. Bien sûr, pour le logement social, il y a un aspect de prêt. Dans ce cas, c'est le gouvernement qui fait le prêt au début et qui emprunte à nouveau les fonds à la SCHL. Le coût est exactement le même que celui de financement du gouvernement du Canada. Et c'est la même chose avec la Banque de développement du Canada et le Crédit agricole.

Le sénateur Hervieux-Payette : Dans le cas de Genworth et de la SCHL, est-ce que la garantie de prêt dans le cas de la SCHL est de 90 et celle de Genworth de 80?

M. Rudin : La garantie de Genworth et de l'autre compagnie d'assurance hypothécaire privée, Canada Guaranty, est vraiment au détenteur de la police d'assurance. Genworth, par exemple, assure une hypothèque qui était émise par une banque et puis la garantie du gouvernement c'est que, en cas de faillite de Genworth, le gouvernement remboursera une partie, pas 100 p. 100.

Senator Hervieux-Payette: Is it 80 per cent?

Mr. Rudin: There is a 90 per cent, but insofar as the first 10 per cent, calculated based on the principal amount, at the beginning of the mortgage, is not reimbursed by the government. It works differently in the CMHC's case, because it is part of the government. The implicit guarantee is that it must fulfill all the obligations of the CMHC, in other words, 100 per cent. So there is that difference.

[English]

The Chair: I want to emphasize to all members of the committee that this is really just for clarification today. We will be having the President of CMHC tomorrow so that we can pursue all of these matters.

Senator Hervieux-Payette: My next question is about the bank. I have a clarification on Division 36. What is the purpose of this? I read the explanation. My feeling is that the way it is being spelled out, the intent is to do indirectly what cannot be done directly, which is applying rules to the banks that would be necessarily applied by a national security commission.

Mr. Rudin: As the minister explained, the purpose of Division 36 is to express the intention of Parliament — if and when it is passed — that the federal jurisdiction over banking is meant to be exclusive. The minister had given the example of consumer disclosure regulations. Currently, some provinces believe they have consumer disclosure regulations which apply to banks, such that banks are in a situation where they face federally mandated disclosure and a provincially mandated disclosure.

It has been argued — not by the federal government, but by others — that there is no conflict between these two sets of rules because technically it is possible to comply with both. One can tell the consumer, “Here is my federally mandated disclosure,” and about the same product, “Here is my provincially mandated disclosure.” This preamble would apply to that particular area, express the intent of Parliament that there is a conflict, the federally mandated disclosure is meant to be the only disclosure, and that this duplication gets in the way of the federal intent which is to clearly inform consumers. This duplication leads to confusion rather than clarity.

Senator Hervieux-Payette: Consumer question is not a provincial matter?

Mr. Rudin: The position of the federal government is that the jurisdiction over banking is exclusive. Therefore, disclosure requirements that apply to banks apply across Canada and they are the only disclosure requirements.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quatre-vingts pour cent?

M. Rudin : Il y a un 90 p. 100, mais dans le sens que le premier dix p. 100, calculé dans le montant principal, au début de l'hypothèque, n'est pas remboursé par le gouvernement. Pour le cas de la SCHL c'est différent parce qu'elle fait partie du gouvernement. La garantie implicite est de remplir toutes les obligations de la SCHL, c'est-à-dire à 100 p. 100. Il y a cette différence.

[Traduction]

Le président : Je tiens à souligner à tous les membres du comité que les questions que nous posons aujourd'hui ont uniquement pour but d'obtenir des précisions. Nous entendrons demain le témoignage du président de la SCHL et nous pourrions continuer à lui poser des questions à ce sujet.

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma question suivante concerne la banque. J'aimerais avoir une précision au sujet de la section 36. Quelle est son utilité? En lisant l'explication, j'ai l'impression que l'on cherche à faire indirectement ce qui n'est pas possible directement, c'est-à-dire appliquer aux banques des règles qui seraient nécessairement imposées par une commission de la sécurité nationale.

M. Rudin : Comme le ministre l'a expliqué, la section 36 a pour objet d'exprimer l'intention du Parlement — si et quand le texte sera adopté — de régir les banques exclusivement selon des normes fédérales. Le ministre a donné l'exemple du règlement sur la communication de renseignements aux consommateurs. Actuellement, certaines provinces estiment qu'elles disposent de règlements concernant la communication de renseignements aux consommateurs qui s'appliquent aux banques, de sorte que les banques doivent à la fois se conformer aux obligations fédérales et aux obligations provinciales.

On a affirmé — pas le gouvernement fédéral, mais d'autres sources — qu'il n'y a pas de conflit entre ces deux normes, étant donné qu'il est possible techniquement de respecter les deux. Il est possible de communiquer aux consommateurs les renseignements exigés par la norme fédérale ainsi que ceux exigés par la norme provinciale. Ce préambule qui s'appliquerait à ce secteur particulier établit le point de vue du Parlement selon lequel il existe un conflit et que la norme fédérale de communication des renseignements doit être la seule à s'appliquer, étant donné que la multiplication des normes nuit à l'intention fédérale d'informer clairement les consommateurs. Le double emploi est source de confusion plutôt que de clarté.

Le sénateur Hervieux-Payette : La question de la consommation ne relève pas des compétences provinciales?

M. Rudin : Le point de vue du gouvernement fédéral est que la compétence sur les banques est exclusive. Par conséquent, les obligations de divulgation qui s'appliquent aux banques s'appliquent dans toutes les régions du Canada et sont les seules exigences en matière de communication de renseignements.

The Chair: Thank you, Mr. Rudin. We have two more divisions to deal with before 3 o'clock.

Senator Moore: Thank you. I want to touch on one thing. We are on the CMHC schedule, Part 4.

On the \$33 billion situation with regard to the asset-backed commercial paper, people are taking the haircut or else they have to wait a long period of time to get their money back. If these rules were in place, would that have been avoided?

Mr. Rudin: It is a very good question, senator. I am trying to think through all the implications.

Senator Moore: Was that part of the mission or intent when you were preparing? Did you think about that when you were putting this together? To me, it is something that has to be addressed. We have discussed it before in this committee at other hearings on other matters. Would it have been avoided? If not, can you tighten this up to make sure it can?

The Chair: Mr. Rudin, would you prefer to respond to this in writing to the clerk?

Mr. Rudin: I think that would be wise.

The Chair: As do we. We will change the witnesses quickly and we have two divisions to carry on. We will have the two opening statements up front and then we can ask for questions.

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis and Workplace Information Directorate, Human Resources and Skills Development Canada: Thank you very much. My name is Anthony Giles, Director General of Strategic Policy in the labour program of HRSDC. I will speak to Division 22.

Briefly, Division 22 proposes two separate amendments to the Canada Labour Code. The first proposes an amendment to Part 1 of the code that would ensure employers and unions submit their collective agreements to the Minister of Labour. They are currently required to do that, but there is no mechanism to encourage them to do so. This amendment will change that.

The second change in Division 22 is to Part 3 of the Canada Labour Code. Part 3 deals with labour standards. This amendment would introduce a requirement that employers who have uninsured long-term disability plans insure those plans so that in the case of bankruptcy, employees who are on long-term disability at the time of the bankruptcy will continue to receive those benefits as long as they are disabled. That amendment will be for those who begin to receive benefits as of the time the legislation comes into effect. It would not go backwards.

Le président : Merci, monsieur Rudin. Nous avons encore deux sections à passer en revue avant 15 heures.

Le sénateur Moore : Merci. J'aimerais aborder un point concernant la SCHL, dans la partie 4.

Dans le cas des 33 milliards de dollars et des papiers commerciaux adossés à des actifs, les investisseurs prennent la quotité ou doivent attendre très longtemps pour récupérer leur argent. Si les règles que vous proposez avaient été en place, est-ce qu'on aurait pu éviter une telle situation?

M. Rudin : C'est une très bonne question, sénateur. Je vais réfléchir à toutes les conséquences.

Le sénateur Moore : Était-ce votre mission ou votre intention lorsque vous avez préparé ces modifications? Avez-vous pensé à cette situation au moment de les mettre au point? Selon moi, il faudrait y réfléchir. Nous en avons déjà parlé au comité au cours de nos travaux portant sur d'autres sujets. Aurait-on pu éviter une telle situation? Dans la négative, pouvez-vous renforcer ces règles de manière à éviter que cela se produise?

Le président : Monsieur Rudin, si vous préférez répondre par écrit, vous pourrez faire parvenir votre réponse au greffier.

M. Rudin : Je pense que ce serait préférable.

Le président : Nous aussi. Nous allons rapidement changer de témoins et nous avons deux autres sections à examiner. Nous allons d'abord écouter les déclarations liminaires et ensuite nous passerons aux questions.

Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Merci beaucoup. Je m'appelle Anthony Giles et je suis directeur général de la Politique stratégique au programme de la main-d'oeuvre de RHDC. Je vais vous parler de la section 22.

Brièvement, la section 22 propose d'apporter deux modifications distinctes au Code canadien du travail. La première propose de modifier la partie 1 du code afin d'exiger que les employeurs et leurs syndicats soumettent un exemplaire de leurs conventions collectives au ministre du Travail. C'est une exigence qui existe déjà, mais il n'y a aucun mécanisme pour les encourager à le faire. Cette modification changera cet état de chose.

La deuxième modification de la section 22 se rapporte à la partie 3 du Code canadien du travail. La partie 3 concerne les normes de travail. Cette modification obligerait les employeurs dont les régimes d'invalidité de longue durée ne sont pas assurés, à protéger ces régimes par une assurance pour que les employés, qui perçoivent des indemnités d'invalidité de longue durée au moment d'une faillite, puissent continuer à recevoir ces prestations tant que durera leur invalidité. Cette modification concernera les personnes qui commencent à recevoir des prestations au moment où la loi entrera en vigueur. Elle ne sera pas rétroactive.

Gerard Peets, Senior Director, Strategy and Planning Directorate, Industry Canada: Thank you. I am here with Patricia Brady, the director responsible for investment policy under the Investment Canada Act.

Division 28 would amend the Investment Canada Act to do two things. The first is to improve transparency by allowing the Minister of Industry or the Minister of Canadian Heritage to publicly communicate more information on the investment review process. The second is to add an enforcement tool to promote investor compliance with undertakings or commitments that they provide as part of the investment review process.

Specifically with respect to transparency, the amendments proposed in section 480 of the bill would allow the minister to publicly disclose the fact that he has sent a preliminary notice to an investor that he is not satisfied of the likely net benefit of the investment. He would also be able to publicly explain his reasons for sending such a notice, provided it would not cause prejudice to the Canadian business or the investor.

With respect to enforcement, the amendment proposed in section 479 of the bill would authorize the minister to accept security from investors for payments of any penalties that could be imposed by a court for breach of undertakings.

The Chair: We have five minutes for questions. I suggest they be very tight. If they cannot be answered quickly, we should get a response in writing to the clerk that can be circulated.

Senator Hervieux-Payette: If this section had been in place, would Nortel employees have been in better shape today?

Would the clarification of the criteria and the publication of it have affected the future of Noranda and Alcan and foreign companies buying these companies in the sense of protecting production and employment? Of course, when they say that they are going to invest \$3 billion and they do not, there are significant penalties.

Mr. Giles: Quickly on the first question, no, Nortel employees would not have benefited because this applies to firms in the federally regulated jurisdiction. Nortel comes under provincial jurisdiction.

Senator Hervieux-Payette: Air Canada and so on?

Mr. Giles: Those sorts of firms, yes.

Senator Hervieux-Payette: Thank you. And Noranda and so on?

Mr. Peets: Could you repeat the question?

Senator Hervieux-Payette: I said that with the new criteria that the minister would use — besides being more transparent — would they protect jobs and ensure that the company that is

Gerard Peets, directeur principal, Direction de la planification et de la stratégie, Industrie Canada : Merci. Je suis accompagné de Patricia Brady, directrice chargée de la politique d'investissement en vertu de la Loi sur Investissement Canada.

La section 28 apporterait deux modifications à la Loi sur Investissement Canada. La première consiste à améliorer la transparence en permettant au ministre de l'Industrie ou au ministre du Patrimoine canadien de rendre publics plus de renseignements sur le processus d'examen des investissements. La deuxième modification consiste à ajouter un outil d'application pour encourager les investisseurs à respecter les engagements qu'ils prennent dans le cadre du processus d'examen des investissements.

En matière de transparence, plus précisément, les modifications proposées à l'article 480 du projet de loi permettraient au ministre d'annoncer publiquement qu'il a fait parvenir à un investisseur un avis préliminaire signalant qu'il n'est pas convaincu de l'avantage net probable de l'investissement. Il pourrait également expliquer publiquement les raisons qui l'ont amené à émettre un tel avis, dans la mesure où cela ne porterait pas préjudice à l'entreprise canadienne ou à l'investisseur.

Pour ce qui est de l'application, la modification proposée à l'article 479 du projet de loi autoriserait le ministre à accepter toute garantie de la part des investisseurs pour le paiement de pénalités imposées par un tribunal pour avoir brisé leurs engagements.

Le président : Il nous reste cinq minutes pour les questions. Je vous demande de poser des questions très courtes. Si les témoins ne peuvent y répondre rapidement, ils feront parvenir leur réponse par écrit au greffier qui se chargera de les distribuer.

Le sénateur Hervieux-Payette : Les employés de Nortel auraient-ils été dans une meilleure situation aujourd'hui si cette section avait déjà été en place?

La clarification des critères et leur publication auraient-elles eu une incidence sur l'avenir de Noranda et d'Alcan et des entreprises étrangères qui achètent ces compagnies, dans le sens que ces dispositions auraient permis de protéger la production et les emplois? Bien entendu, si les investisseurs n'investissent pas les 3 milliards de dollars comme ils le promettent, ils feront face à d'importantes pénalités.

M. Giles : Pour répondre rapidement à votre première question, les employés de Nortel n'auraient pas bénéficié de cette nouvelle clause, puisqu'elle ne s'applique qu'aux entreprises placées sous réglementation fédérale. Nortel relève des compétences provinciales.

Le sénateur Hervieux-Payette : Des sociétés comme Air Canada?

M. Giles : Oui, ce serait le cas dans ce genre de sociétés.

Le sénateur Hervieux-Payette : Merci. Et Noranda et d'autres sociétés?

M. Peets : Pouvez-vous répéter la question?

Le sénateur Hervieux-Payette : Je demandais si les nouveaux critères que pourrait appliquer le ministre — en plus d'exiger une plus grande transparence — permettraient de protéger les emplois et

buying complies with its commitments? Very often they say they will invest, and at the end of the day they buy the right to close shop and do their business outside of the country. What kind of guarantee would we have to protect jobs and production?

Mr. Peets: The new measure that relates to compliance is an authority for the minister to accept security. There are no new factors, but the minister can accept security. In the event that a court issues an order, that security can be realized.

Senator Hervieux-Payette: Does it protect jobs in any way or shape? When they make a commitment when they buy, they say to the minister, "We will do that in the best interests of Canada, jobs will be protected and the investment will be made." I do not think you will have a security that would really provide the amount of money that would secure these people's jobs.

Mr. Peets: The compliance with undertakings could include many things, but those are case-specific. I do not know if my colleague wants to add anything.

Patricia Brady, Director, Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate, Industry Canada: The amendments being proposed with respect to enforcement would not change the types of undertakings that investors offered. Those are offered voluntarily by investors. They are not imposed by the minister. However, they often relate to things such as protecting jobs for a specific period of time and to the other net benefit criteria that are spelled out in the act, which are not changing with these investments.

With respect to compliance with undertakings that they offer, these amendments are intended to promote compliance by allowing investors to offer security. It is a form of backing up the undertakings that they do offer with financial security. It is intended to promote compliance in that way.

Senator Hervieux-Payette: Who fixes the amount?

Ms. Brady: That would be determined by the investor. They would offer it and negotiate it with the minister.

The Chair: To all of our witnesses, those present with us now and those that were here earlier, on behalf of the entire committee, I would like to express our great appreciation. Thank you very much. This meeting is concluded.

(The committee adjourned.)

de s'assurer que l'acquéreur respecte ses engagements. Très souvent, l'acquéreur affirme qu'il va investir, mais au bout du compte, il se contente d'acheter le droit de fermer l'entreprise et de faire faire le travail à l'extérieur du pays. Quelles seraient les garanties sur le plan de la protection des emplois et de la production?

M. Peets : La nouvelle mesure d'application accorde au ministre le pouvoir d'accepter une garantie pour le paiement. Il n'y a pas de nouveaux facteurs, mais le ministre peut accepter une garantie. Et si un tribunal émet une ordonnance, cette garantie pourra être réalisée.

Le sénateur Hervieux-Payette : Est-ce que ces nouveaux critères protégeraient les emplois d'une façon ou d'une autre? Quand l'acquéreur présente son offre, il s'engage devant le ministre à agir dans le meilleur intérêt du Canada, à protéger les emplois et à investir dans l'entreprise qu'il achète. Je ne pense pas que vous pourrez obtenir une garantie suffisante pour protéger les emplois du personnel.

M. Peets : Le respect des engagements peut inclure plusieurs aspects, mais ils sont tous particuliers. Je ne sais pas si ma collègue souhaite ajouter quelque chose.

Patricia Brady, directrice, Direction de la politique d'entreprise d'investissement, d'insolvabilité et de la concurrence, Industrie Canada : Les modifications proposées en matière d'application n'apporteraient pas de changement aux types d'engagements offerts par les investisseurs. Ces engagements sont donnés sur une base volontaire. Ils ne sont pas imposés par le ministre. Cependant, ils portent souvent sur la protection des emplois pendant une certaine période de temps et sur les autres critères d'avantages nets qui sont définis dans la loi et qui ne changent pas avec ces investissements.

En ce qui a trait au respect des engagements, les modifications visent à encourager les investisseurs à se conformer en offrant des garanties. C'est une façon d'appuyer les engagements en offrant une garantie financière. Les modifications visent à encourager le respect des engagements de cette façon.

Le sénateur Hervieux-Payette : Qui fixe le montant?

Le montant est déterminé par l'investisseur. Celui-ci propose une garantie et en négocie le montant avec le ministre.

Le président : À tous nos témoins, ceux qui sont présents maintenant avec nous et ceux que nous avons entendus plus tôt, je tiens à exprimer mes plus grands remerciements au nom de tout le comité. Merci infiniment. Voilà qui met un terme à nos travaux.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Thursday, May 17, 2012

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 2, 10, 11, 22, 28 and 36 of Part 4 of Bill C-38, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in the Parliament on March 29, 2012, and other measures.

Senator Irving Gerstein (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this morning we continue our pre-study of certain divisions of Part 4 of Bill C-38, the jobs, growth and long-term prosperity bill. To continue the work we began yesterday with the minister, we are pleased to welcome two agencies who will be affected by this bill.

In this first hour, we welcome Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer of Canada Mortgage and Housing Corporation. She is accompanied by Sébastien Gignac, General Counsel. Colleagues, we have one hour for this session.

Ms. Kinsley, the floor is yours.

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer, Canada Mortgage and Housing Corporation: It is certainly a pleasure to be here today to discuss Bill C-38, the Jobs, Growth and Long-term Prosperity Act, as it relates to Canada Mortgage and Housing Corporation.

As Canada's national housing agency, CMHC's mandate and responsibilities have evolved significantly over the past six decades. Nowhere is that more evident than in the area of housing finance.

[*Translation*]

In the 1950s, CMHC introduced mortgage loan insurance to make home ownership more accessible to Canadians. Our securitization programs began with the introduction of mortgage-backed securities in the 1980s, followed by Canada Mortgage Bonds in 2001.

More recently, we played a role in improving liquidity in credit markets by implementing the Insured Mortgage Purchase Program, a temporary measure introduced by the government at the height of the global economic downturn. These securitization programs help ensure a ready supply of low-cost funds for residential mortgages.

OTTAWA, le jeudi 17 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, afin d'étudier la teneur des éléments des Sections 2, 10, 11, 22, 28 et 36 de la Partie 4 du projet de loi C-38, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Irving Gerstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons ce matin notre étude préalable de certaines sections de la partie 4 du projet de loi C-38, soit la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable. Dans la foulée du travail que nous avons entamé hier en présence du ministre, nous accueillons les représentants de deux organismes qui seront touchés par ce projet de loi.

Au cours de la première heure, nous allons recevoir les témoignages de Karen Kinsley, présidente et première dirigeante de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Elle est accompagnée de Sébastien Gignac, avocat général. Chers collègues, nous disposons d'une heure pour ce groupe de témoins.

Madame Kinsley, vous avez la parole.

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante, Société canadienne d'hypothèques et de logement : Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-38, la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, dans la mesure où il concerne les activités de la Société d'hypothèques et de logement.

Organisme national responsable de l'habitation au Canada, la SCHL a vu son mandat et ses responsabilités évoluer de façon considérable au cours des six dernières décennies. Cette évolution est particulièrement évidente dans le domaine du financement de l'habitation.

[*Français*]

Dans les années 1950, la SCHL a mis en œuvre l'assurance-prêt hypothécaire afin de rendre l'accession à la propriété plus abordable aux Canadiens. Nos programmes de titrisation ont pris forme dans les années 1980 avec l'introduction des prêts hypothécaires, suivis des obligations hypothécaires du Canada en 2001.

Plus récemment, on a participé à l'amélioration de la liquidité du marché du crédit, grâce au Programme d'achat de prêt hypothécaire assuré. C'est une mesure temporaire instaurée par le gouvernement au cours de la crise économique mondiale. Ces programmes de titrisation aident à garantir une source de fonds à faible coût pour le financement hypothécaire à l'habitation.

[English]

Over the years, CMHC has indeed evolved into a large financial institution in Canada. Together, our mortgage loan insurance and securitization programs, which operate on a commercial basis, are essential components of Canada's strong and well-functioning mortgage financing system.

One of the key ways in which CMHC contributes to a stable housing system is by addressing gaps in the marketplace. In fact, we are the only mortgage loan insurer for large, multiple-unit properties, and a significant percentage of CMHC's insured, high-ratio homeowner loans are in rural areas and smaller Canadian markets that are traditionally not as well served by private insurers. Together, these types of loans made up 46.5 per cent of our mortgage loan insurance business last year.

Like all large financial institutions in Canada — and, arguably, globally as well — CMHC faces heightened expectations for governance, accountability and risk management.

As part of the government's continuous efforts to strengthen the housing finance system, Budget 2012 included a commitment to enhance the governance and oversight framework for CMHC. Specific measures to implement this commitment would be enacted through Bill C-38.

For example, CMHC's mandate will now include specific reference to the stability of the financial system, including the housing market, as an objective of CMHC's commercial activities.

As well, the Minister of Finance will be provided with legislative and regulatory authorities in respect of CMHC's securitization programs and new commercial programs.

The Office of the Superintendent of Financial Institutions, OSFI, will be mandated to conduct examinations, at least annually, into the safety and soundness of CMHC's commercial activities. OSFI will report its findings to the CMHC Board of Directors and to the Ministers of finance and Human Resources and Skills Development.

[Translation]

CMHC's board of directors will be increased to 12 voting members from 10, by adding the Deputy Minister of Human Resources and Skills Development and the Deputy Minister of Finance.

[English]

As a Crown corporation, CMHC will continue to meet its governance and accountability requirements under the Financial Administration Act and the Canada Mortgage and Housing

[Traduction]

Au fil des ans, la SCHL est sans contredit devenue une importante institution financière au Canada. Ensemble, notre assurance prêt hypothécaire et nos programmes de titrisation, des activités qui sont exercées sur un mode commercial, sont devenus des éléments essentiels du système de financement hypothécaire et synonyme de solidité et de bon fonctionnement.

La SCHL contribue à la stabilité du système d'habitation en comblant les lacunes laissées sur le marché. D'ailleurs, nous sommes le seul assureur-prêt hypothécaire à offrir de l'assurance pour les grands immeubles locatifs, et une proportion considérable des prêts pour propriétaires-occupants à rapport au prêt-valeur élevé que nous assurons est consentie dans les régions rurales et les petites collectivités, lesquelles sont généralement moins bien servies par les assureurs privés. Ensemble, ces prêts ont représenté 46,5 p. 100 de nos activités d'assurance prêt hypothécaire en 2011.

Comme toutes les grandes institutions financières au Canada — et ailleurs dans le monde — la SCHL se voit imposer des attentes plus élevées en matière de gouvernance, de responsabilisation et de gestion des risques.

Dans le contexte des efforts permanents du gouvernement pour renforcer le système de financement de l'habitation, le budget de 2012 prévoyait des améliorations à apporter au cadre de régie et de surveillance de la société. Des mesures précises visant à concrétiser cet engagement seront adoptées par l'entremise du projet de loi C-38.

Par exemple, le mandat de la SCHL est élargi afin d'inclure désormais la stabilité du système financier, y compris celle du marché de l'habitation, en tant qu'objectif de ses activités commerciales.

En outre, le ministre des Finances aura des pouvoirs législatifs et réglementaires en ce qui a trait aux programmes de titrisation et à tout nouveau programme commercial de la SCHL.

Le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, aura le mandat de juger, au moins une fois par année, de la sécurité et de la solidité des activités commerciales de la SCHL. Le BSIF présentera ses conclusions au Conseil d'administration de la SCHL ainsi qu'au ministre des Finances et au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

[Français]

Le conseil d'administration de la SCHL comptera 12 membres votants, au lieu de 10, car le sous-ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Canada et le sous-ministre des Finances en feront dorénavant partie.

[Traduction]

À titre de société d'État, la SCHL doit continuer de respecter les exigences en matière de régie et de responsabilisation en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, de la Loi sur la

Corporation Act. We will also continue to be accountable to Parliament through the Minister of Human Resources and Skills Development.

The government also announced, in Budget 2012, that it would be moving forward with a legislative framework for covered bonds. Such a framework will support financial stability by helping lenders access new sources of funding and by making the market for covered bonds more robust.

Bill C-38 will establish CMHC as the administrator of the covered bonds program. This will include activities such as approving issuers, maintaining a registry of issuers, programs, guarantors and other information and ensuring that issuers comply with disclosure and other requirements of the covered bonds program.

[*Translation*]

All of these changes contribute to the stability of the housing market and will therefore benefit all Canadians.

[*English*]

Thank you again for the opportunity to be here. I would welcome any questions the committee has.

The Chair: Thank you, Ms. Kinsley, for those opening remarks. You indicated that large, multi-unit properties make up a large part of our loans. As well, a significant portion of CMHC's high-insured loans are in rural areas because they are not served as well. Could you outline for the committee what the differences are, if any, in the risks that CMHC insures and those that private mortgage insurers insure?

Ms. Kinsley: Let me speak to multi-unit residential properties as an example. In this category, you would think of rental buildings and nursing and retirement homes as examples. There are certainly differences in the risk profile. Perhaps the most obvious examples are nursing and retirement homes because they are dependent on health care support in terms of some of the operating costs. They are special-purpose facilities in the way that they are constructed. Again, you are as much risking the operation of that facility as the property itself. This is an area where the private insurers do not insure any property. We cannot speak to their motivation as to why they do not, but we can speak to the fact that they are different types of entities than, let us say, a homeowner loan that we might insure, which is really the bulk of our business. In smaller and rural areas, the issues become ones of critical mass, in many cases. Often, the loss that an insurer would incur in those areas could be higher because the areas are sometimes rural, smaller markets. The depth of the market, for instance, in trying to resell a property, can be very small, and,

Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Loi nationale sur l'habitation. Nous continuerons également d'être responsables devant le Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences.

Dans le budget de 2012, le gouvernement a également annoncé qu'il présenterait un cadre législatif pour les obligations sécurisées. Un cadre de ce genre favorisera la stabilité financière en aidant les prêteurs à accéder à de nouvelles sources de financement et en accroissant la robustesse du marché des obligations sécurisées canadiennes.

Le projet de loi C-38 établit la SCHL comme l'administrateur du programme des obligations sécurisées. C'est-à-dire qu'elle approuvera les émetteurs, tiendra un registre des émetteurs, des programmes et des garants, entre autres, et qu'elle s'assurera que les émetteurs se conforment aux exigences du programme des obligations sécurisées, notamment en ce qui concerne les informations à fournir.

[*Français*]

Tous ces changements favoriseront la stabilité du marché de l'habitation et profiteront par conséquent à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Merci encore de m'avoir donné l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je serais heureuse de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci pour cet exposé liminaire, madame Kinsley. Vous disiez que les grands immeubles correspondent à une proportion considérable des prêts que vous assurez. De plus, une proportion importante des prêts pour propriétaires-occupants à rapport prêt-valeur élevé est consentie dans les régions rurales, étant donné que ces dernières sont généralement moins bien servies. Pourriez-vous expliquer au comité quelles sont les différences entre la SCHL et les assureurs privés en ce qui concerne le degré de risque accepté?

Mme Kinsley : Je peux vous citer l'exemple des grands immeubles résidentiels. Cette catégorie comprend, entre autres, les immeubles locatifs ainsi que les maisons de soins infirmiers et les foyers pour personnes âgées. L'exemple le plus évident serait peut-être celui des maisons de soins infirmiers et des foyers pour personnes âgées, étant donné que le soutien des soins de santé représente une composante essentielle de leurs charges d'exploitation. Du point de vue de leur construction, ce sont des installations à vocation particulière. Encore une fois, les risques sont liés tout autant au fonctionnement de l'établissement qu'au bâtiment lui-même. Voilà justement un segment de marché où les assureurs privés ne sont pas du tout actifs. Nous ne sommes pas en mesure de vous dire pourquoi ces derniers refusent de le faire, mais, en même temps, nous savons qu'il s'agit d'établissements à vocation différente, par rapport aux prêts pour propriétaires-occupants que nous accepterions d'assurer, puisque cela correspond en réalité à la grande majorité de nos activités. Dans les localités rurales et de plus petite taille, le

therefore, the loss can be higher. Those are examples of the differences in the risk profile of rural smaller markets as well as different types of residential buildings.

Senator Oliver: As you know, over several years this committee did extensive work in governance. For instance, the committee looked at corporations with one person as CEO and chairman of the board and said that was not right and that in terms of good governance, they should be split. It also looked at audit committees and said that if people are to be on an audit committee, they should be financially literate, and the chair should have a designation such as chartered accountant or something similar.

I am interested to know about the new governance requirements for you and how you will carry them out. Have you put some machinery in place? If so, what are those steps? What will the changes be in your governance?

Ms. Kinsley: Thank you for those questions. I will first speak to a couple of the points you referenced. We very much have been following best practices in governance as you have described. We have a separation between CEO and chair. I am pleased to report that of the eight members on our board today, 50 per cent of them have CA designations.

Senator Oliver: Are there any lawyers? Lawyers are always good to have.

Ms. Kinsley: I make no comment on that, senator. On financial literacy, as mentioned in my opening comments, we play a large role in this area. The 50 per cent composition speaks volumes to the seriousness with which we take those responsibilities. In many ways, we have already embedded in governance and oversight at CMHC today the types of things you have described, at least in reference to those two points.

Going forward in terms of what the bill is recommending, perhaps the biggest area of change in governance and oversight is the provision that speaks to the new requirement that the Office of the Superintendent of Financial Institutions provide an annual review of CMHC's activities. That would be the largest or most significant change in terms of our governance and oversight.

problème en est surtout un de masse critique, dans bien des cas. Souvent la perte que subirait un assureur dans un tel segment de marché serait plus élevée parce qu'il s'agit des fois de régions rurales où le marché est plus petit. Ainsi l'étendue du marché, dès lors qu'il s'agit de revendre une propriété, peut être assez minime, de sorte que la perte sera plus élevée. Voilà donc quelques exemples de différences de risque entre les petits marchés ruraux et différents types d'immeubles résidentiels.

Le sénateur Oliver : Comme vous le savez, le comité a, sur plusieurs années, mené des études approfondies sur la question de gouvernance. Par exemple, le comité a examiné la situation de sociétés n'ayant qu'une personne comme PDG et président du conseil d'administration, et a conclu que ce n'était pas une bonne chose et que, pour assurer une bonne gouvernance, ces deux postes devraient être occupés par deux personnes différentes. Il a également examiné les comités de vérification, et a déterminé que, premièrement, les membres du comité de vérification devraient posséder des connaissances en finances et, deuxièmement, que le président devrait avoir la désignation de comptable agréé ou quelque chose de semblable.

Pour ma part, je m'intéresse surtout aux nouvelles exigences en matière de gouvernance et comment vous comptez les remplir. Avez-vous déjà établi des mécanismes en ce sens? Dans l'affirmative, en quoi consistent les différentes étapes et de quelle manière allez-vous modifier votre régime de gouvernance?

Mme Kinsley : Merci pour ces questions. Je voudrais, tout d'abord, répondre à un ou deux points que vous avez soulevés. À ce sujet, je peux vous affirmer que nous suivons à la lettre les pratiques exemplaires en matière de gouvernance que vous avez décrites. Les postes de PDG et de président du conseil sont complètement distincts chez nous. Je suis aussi heureuse de vous signaler que, sur les huit administrateurs qui font actuellement partie de notre conseil d'administration, 50 p. 100 d'entre eux ont la désignation de comptable agréé.

Le sénateur Oliver : Y a-t-il des avocats? Il est toujours bon d'avoir des avocats.

Mme Kinsley : Je préfère ne pas me prononcer là-dessus, sénateur. S'agissant de connaissances financières, comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, nous jouons un rôle important dans ce domaine. Que 50 p. 100 des administrateurs aient ces qualifications-là en dit long sur le sérieux que nous attachons à nos responsabilités. À bien des égards, nous avons déjà incorporé dans nos mécanismes de régie et de surveillance à la SCHL, le genre de mesures que vous décrivez, du moins en ce qui concerne ces deux éléments.

En ce qui concerne les mesures qui s'appliqueront à l'avenir, vu ce qui est recommandé dans ce projet de loi, je dirais que le plus important changement en matière de régie et de surveillance concerne la disposition selon laquelle le Bureau du surintendant des institutions financières sera désormais obligé d'effectuer un examen annuel des activités de la SCHL. Je crois qu'il s'agit là du changement le plus important ou significatif que propose le projet de loi en matière de gouvernance et de surveillance.

Senator Oliver: You will be getting two new directors. The board will increase from 10 to 12 with two senior deputy ministers added.

Ms. Kinsley: Correct. As I mentioned, we will have a deputy minister from Finance Canada and one from Human Resources and Skills Development Canada. They will both come on as voting members. They will increase our board from 10 to 12 members with their inclusion.

Senator Oliver: Have you set some procedures in place to deal with the new procedures that will have to take place with oversight by OSFI?

Ms. Kinsley: We are ready for that oversight. Of course, until OSFI comes in, we do not know what the nature of their inquiries will be.

We have publicly stated for many years that we follow OSFI's guidelines today as they relate to capital management and other OSFI governance guidelines. We are familiar with the expectations that OSFI would impose on, for instance, private mortgage insurers; and we follow many of those guidelines. In some ways, we have a pretty good sense of key areas that they would be looking at. However, until they come in and do the work that they are expected to do, and I am not sure where that will lead, we are open and pretty good at responding to requests.

Senator Dawson: Before following Senator Oliver's line of questioning, I want to draw attention to an email that I sent to the chair earlier. I will quote the document from the Quebec bar in French. They wrote to Senator Joseph A. Day to be heard on Bill C-38, but said that they would like to be heard by other committees. I forwarded the letter to the chair and informed them that Senate committees were already studying the bill if they any had comments to make. The letter said:

[Translation]

At the very least, the Barreau du Québec is making a formal request to be heard by the parliamentary committees in the Senate and House of Commons that will be examining the provisions of Bill C-38.

[English]

I did not have the clerk's email, so I sent it to the chair. I forwarded it to myself because I am Chair of the Standing Senate Committee on Transport and Communications. I had not

Le sénateur Oliver : Vous allez également obtenir deux nouveaux administrateurs. La composition du conseil d'administration passe de 10 à 12, avec l'ajout de deux sous-ministres principaux.

Mme Kinsley : C'est exact. J'ai indiqué justement tout à l'heure que nous aurons deux sous-ministres, le premier de Finances Canada, et le deuxième, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Il s'agira de membres votants. Leur inclusion portera de 10 à 12 le nombre d'administrateurs de la Société.

Le sénateur Oliver : Avez-vous établi des procédures en vue d'être en conformité avec celles qu'applique le BSIF en matière de surveillance?

Mme Kinsley : Nous sommes prêts à faire l'objet de cette surveillance. Bien entendu, tant que les agents du BSIF n'auront pas entamé leurs activités de surveillance, nous ne saurons pas quels renseignements précis seront exigés.

Depuis de nombreuses années, nous affirmons publiquement que nous suivons d'ores et déjà les directives et lignes directrices du BSIF en ce qui concerne la gestion des capitaux et de gouvernance. Nous sommes au courant des exigences du BSIF relativement aux activités des assureurs hypothécaires privés, et nous suivons bon nombre des directives en question. À certains égards, nous avons déjà une assez bonne idée des éléments clés qui vont les intéresser. Cependant, tant que leurs agents ne seront pas sur place pour faire le travail qui est attendu d'eux, je ne saurai pas vraiment où tout cela peut mener, même si nous sommes ouverts et assez efficaces dès lors qu'il s'agit de répondre aux demandes qui nous sont adressées.

Le sénateur Dawson : Avant de poser des questions qui font suite à celles soulevées par le sénateur Oliver, j'aimerais simplement attirer votre attention sur un courriel que j'ai fait parvenir au président plus tôt. Je voudrais citer le document envoyé par le Barreau du Québec en français. Le barreau a adressé une lettre au sénateur Joseph A. Day en demandant à comparaître au sujet du projet de loi C-38, et en exprimant également le vœu que d'autres comités puissent l'inviter à comparaître. J'ai fait suivre cette lettre au président en lui faisant remarquer que certains comités sénatoriaux sont déjà en train d'étudier le projet de loi, si jamais le Barreau souhaite faire parvenir ses observations. La lettre se lit ainsi :

[Français]

À tout le moins, le Barreau du Québec demande formellement d'être entendu par les comités parlementaires du Sénat et de la Chambre qui seront chargés d'examiner les dispositions relatives à la disposition du projet de loi C-38.

[Traduction]

Je n'avais pas l'adresse électronique du greffier, et je l'ai donc fait parvenir au président. Je l'ai fait suivre également à moi-même, étant donné que je suis président du Comité sénatorial permanent

received it but was informed that they wanted to be heard, so I forwarded it to other committee chairs.

Along the same line of questioning on governance issues, you clearly accept that OSFI is overseeing your activities. Should they not have the same responsibility for the EDC and the BDC?

Ms. Kinsley: Perhaps that is a question to pose to OSFI. I do not know what their mandates and requirements are. I believe they are coming to the committee next. Maybe I can recommend that you pose that question to them.

Senator Dawson: In that case, I will try to come back for that.

The Chair: They will be here for the second hour of this meeting.

Senator Dawson: I will ask them later.

The Chair: Was that your question?

Senator Dawson: That was my question.

Senator L. Smith: In your presentation and through the documents that we received on the bill, there is the issue of covered bonds. Will this replace the guarantee? Would you give us a little insight about the covered bonds and what this means for CMHC and for consumers?

Ms. Kinsley: With respect to the first part of the question about whether this will replace the current securitization programs that CMHC guarantees today, Canada mortgage bonds and mortgage-backed securities, the answer is no. Covered bonds are intended to be a new way of accessing funds for the mortgage market distinct from the programs that are in place today.

The big distinction between these two programs is in the case of Canada mortgage bonds and mortgage-backed guarantees. The underlying loans, or mortgages, are all insured either by CMHC or a private insurer. The guarantees offered to investors that they will be paid back at the end of the day are guarantees offered through CMHC on behalf of the government. That is one structure that operates today.

The distinction and why covered bonds are a new way of accessing funds is the proposed legislation prescribes two major differences: First, the underlying assets will not be insured; and, second, the guarantees to the investor that they will be repaid are offered by the issuing entity backed by the underlying assets. In essence, there will be three programs. We currently administer two of them, which have insured underlying mortgages and government guarantees to investors; and they will remain the same. The third program is the covered bonds, which have no

des transports et des communications. Je ne l'avais pas reçue, mais on m'a informé que le Barreau voulait être entendu et j'ai donc décidé de le transmettre à d'autres présidents de comités.

Donc, toujours sur la question de la gouvernance, vous acceptez de toute évidence que le BSIF surveille vos activités. Ne pensez-vous pas qu'il devrait exercer cette même responsabilité à l'égard d'EDC et de BDC?

Mme Kinsley : C'est une question qu'il faudrait peut-être poser aux responsables du BSIF. Je ne sais pas en quoi consistent le mandat ou les exigences de cet organe. Je crois qu'il est prévu que ces derniers comparaissent devant le comité après nous. Je vous recommande donc de leur poser la question directement.

Le sénateur Dawson : Dans ce cas, j'essaierai de revenir quand ils seront présents.

Le président : Ils vont témoigner pendant la deuxième heure.

Le sénateur Dawson : Je vais donc leur poser la question plus tard.

Le président : C'était ça votre question?

Le sénateur Dawson : C'était ça ma question.

Le sénateur L. Smith : Dans votre exposé et les documents que nous avons reçus au sujet du projet de loi, il est question d'obligations sécurisées. Ces dernières vont-elles remplacer la garantie? Pourriez-vous nous éclairer au sujet des obligations sécurisées et nous expliquer ce que cela signifie pour la SCHL et les consommateurs?

Mme Kinsley : En ce qui concerne la première partie de votre question sur la possibilité que ces obligations remplacent les programmes actuels de titrisation qu'offre la SCHL à l'heure actuelle — c'est-à-dire les obligations hypothécaires et les titres adossés à des créances hypothécaires — la réponse est non. Les obligations sécurisées visent à offrir un nouveau moyen d'accéder à des crédits liés au marché hypothécaire, en dehors des programmes qui sont actuellement en place.

La grande distinction entre les deux programmes concerne les obligations hypothécaires du Canada et les garanties adossées à des créances hypothécaires. Les hypothèques ou prêts sous-jacents sont tous assurés, soit par la SCHL, soit par un assureur privé. Les garanties de remboursement offertes aux investisseurs sont des garanties qu'offre la SCHL au nom du gouvernement. Voilà un mécanisme qui est déjà en place à l'heure actuelle.

La raison pour laquelle les obligations sécurisées constituent une nouvelle façon d'accéder aux crédits concerne deux grandes différences que prévoit le projet de loi : premièrement, les actifs sous-jacents ne seront pas assurés; et, deuxièmement, les garanties de remboursement sont offertes à l'investisseur par l'entité d'émission, et ces garanties sont adossées aux actifs sous-jacents. Donc, il y aura, en réalité, trois programmes distincts. Nous en administrons deux à l'heure actuelle, soit ceux qui concernent les assurances liées aux hypothèques sous-jacentes et

government guarantee related to the assets or to the repayment of the bond principle and interest. The mechanisms are different and will remain in their different forms going forward.

For consumers, there are two basic impacts. First, each of these programs increases the access of institutions to an ample supply of funding for mortgage lending. In 2008, we saw the circumstances around that when access to credit was severely restricted as a result of the global economic crisis. These programs will allow for the facilitation of some access to mortgage funding for our domestic mortgage market.

At a broad level, consumers will benefit from the access to credit through these individual programs. At a more precise level, it will affect the cost that consumers pay through interest rates on the mortgages they assume. These costs of funds, whether through the guaranteed programs or the covered bond program, can reduce costs to lending institutions as compared to their other sources of funds. That cost typically gets passed off in a competitive marketplace to consumers through lower interest rates. There is a supply question, an access to funding in the first instance, and a cost question, which are the resulting costs to consumers through interest rates that are charged.

Senator L. Smith: Will mortgage-backed guarantees change over time?

Ms. Kinsley: As a result of the introduction of covered bonds?

Senator L. Smith: Right.

Ms. Kinsley: No, because with covered bonds, again, the legislation would provide the underlying mortgages can only have a maximum loan value to 80 per cent. In our language, that refers to low ratio loans. The Bank Act today, which is something separate from anything we are talking about, requires that any mortgage above that threshold of 80 per cent must be insured either through us or through our private sector competitors. While the provision of the Bank Act is still in place, there will always be, by legislation, a need for insured mortgages. Those mortgages are not eligible to be part of the covered bond program.

Senator Ringuette: Basically, Ms. Kinsley, this new covered bond program that you will be administering is to provide more liquidity for financial institutions?

Ms. Kinsley: That is correct.

Senator Ringuette: What will be your cost for this new structure?

les garanties offertes aux investisseurs par le gouvernement; ces programmes ne changeront pas. Le troisième programme est celui des obligations sécurisées, qui ne font l'objet d'aucune garantie du gouvernement relative aux actifs ou au remboursement du capital et des intérêts de l'obligation. Il s'agit de mécanismes différents et la forme de chacun des programmes restera inchangée à l'avenir.

Quant aux consommateurs, les effets de base sont de deux ordres. Premièrement, chacun de ces programmes augmente la capacité des établissements à accéder à une bonne réserve de crédits pouvant financer des prêts hypothécaires. En 2008, nous avons été témoins des conséquences d'un vif resserrement du crédit par suite de la crise économique mondiale. Or, ces programmes faciliteront l'accès au financement hypothécaire sur le marché hypothécaire intérieur.

De façon générale, les consommateurs profiteront de cet accès au crédit par l'entremise de ces programmes individuels. À un niveau plus individuel, ce changement influera sur le coût pour les consommateurs, c'est-à-dire les taux d'intérêt qui s'appliqueront aux hypothèques qu'ils prennent. Les frais liés à ces crédits, qu'ils passent par les programmes de garantie ou le programme d'obligations sécurisées, peuvent faire en sorte de réduire le coût pour les établissements de prêts, par rapport à d'autres sources de financement. Ce coût est normalement répercuté sur les consommateurs, dans un marché concurrentiel, par le biais de taux d'intérêt inférieurs. Il y a la question de l'offre, c'est-à-dire de l'accès au financement dans un premier temps, et celle des coûts, c'est-à-dire les coûts pour les consommateurs qui passent par les taux d'intérêt qu'on leur impose.

Le sénateur L. Smith : Les garanties adossées aux créances hypothécaires vont-elles évoluer avec le temps?

Mme Kinsley : En raison de l'introduction des obligations sécurisées?

Le sénateur L. Smith : Oui.

Mme Kinsley : Non, parce que, pour les obligations sécurisées, le projet de loi prévoit que la valeur maximale du prêt relative aux hypothèques sous-jacentes ne peut dépasser 80 p. 100. Dans notre jargon, il s'agit de prêts à faible rapport prêt-valeur. À l'heure actuelle, la Loi sur les banques, qui est tout à fait distincte de ce dont nous avons parlé jusqu'à présent, exige que toute hypothèque dépassant le seuil de 80 p. 100 soit assurée, soit par nous, soit par un de nos concurrents du secteur privé. Bien que ces dispositions de la Loi sur les banques est toujours en vigueur, il existera toujours des dispositions législatives prévoyant l'émission de prêts hypothécaires assurés. De tels prêts hypothécaires ne sont pas admissibles aux termes du programme des obligations sécurisées.

Le sénateur Ringuette : Au fond, madame Kinsley, ce nouveau programme d'obligations sécurisées que vous allez administrer vise à fournir plus de liquidités aux institutions financières, n'est-ce pas?

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Combien cette nouvelle structure vous coûtera-t-elle?

Ms. Kinsley: We do not have that determined yet. Of course, we have a fair amount of work to do, assuming the legislation moves ahead, to identify what the terms and conditions and the detailed operating procedures will be. The legislation does provide that the cost that CMHC incurs would be passed on to the issuers by way of fees. It does prescribe that fees would be set as a result. It is a little premature until we go through that legwork of fleshing out what the terms and conditions in the context of the legislative parameters will be and what those fees and costs will be.

Senator Ringuette: These fees will be set by the Minister of Finance, if I read the legislation right?

Ms. Kinsley: The Minister of Finance has the legislative ability to set the fees. We will be determining what we believe the fees to be as a result of the costs that we believe we will incur.

Senator Ringuette: There is no guesstimate at all for the cost of this program from CMHC?

Ms. Kinsley: Not at this point, senator.

Senator Ringuette: I find it pretty odd that we would put in an entire piece of legislation to give you the authority to issue bonds to provide liquidity to Canadian banks and there are no cost estimates involved with regard to this process at all.

Ms. Kinsley: I want it to be clear: We are not issuing bonds. It is actually the institutions themselves that are doing that. To the second part of your question, we do not have an estimate at this point.

Senator Ringuette: Okay. You know that OSFI will be reviewing your books?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Ringuette: OSFI is in the cost recovery with regard to their supervision role.

Ms. Kinsley: Correct.

Senator Ringuette: Do you have an estimate of the cost to CMHC of the review role of OSFI?

Ms. Kinsley: We do not. This will be set by OSFI based on what they believe the work is that will be required. We do not have a sense of that. I dare say OSFI may not either, until they get in and get familiar with CMHC.

Senator Ringuette: You certainly, from my perspective, are insuring non-profit housing for seniors and families. With regard to the percentage of your portfolio, when you indicated earlier

Mme Kinsley : Nous n'avons pas encore établi cela. Bien sûr, nous avons encore pas mal de travail à faire, à supposer que le projet de loi soit adopté, afin de déterminer quelles doivent en être les conditions et les modalités précises. Selon le projet de loi, les coûts que devra supporter la SCHL seront répercutés sur les émetteurs sous forme de droits. Le projet de loi prévoit l'établissement de ces droits. Il est prématuré d'en parler pour le moment, tant que nous n'aurons pas fait ce travail d'analyse qui nous permettra de déterminer les conditions et les modalités qui s'imposent, par rapport aux paramètres prescrits dans la loi, ainsi que les coûts et, donc, les droits qu'il convient d'établir.

Le sénateur Ringuette : Ces droits seront fixés par le ministre des Finances, si j'ai bien compris ce que prévoit le projet de loi. C'est bien cela?

Mme Kinsley : Le ministre des Finances a le pouvoir, aux termes de la loi, de fixer les droits. Il nous appartiendra de déterminer à combien devraient se monter ces droits, étant donné les coûts que nous devons supporter, selon notre analyse.

Le sénateur Ringuette : Donc, vous n'avez pas d'estimation des coûts du programme pour la SCHL pour le moment?

Mme Kinsley : Pas pour le moment, sénateur.

Le sénateur Ringuette : Je trouve un peu étrange qu'on décide de faire adopter tout un projet de loi pour vous donner le pouvoir d'émettre des obligations en vue de fournir des liquidités aux banques canadiennes, alors qu'il n'existe aucune estimation du coût de cette démarche.

Mme Kinsley : Je me permets de faire une mise au point : ce n'est pas nous qui allons émettre ces obligations. Ce sont les institutions financières elles-mêmes qui le feront. Pour répondre à la deuxième partie de votre question, non, nous n'avons pas encore d'estimation du coût.

Le sénateur Ringuette : Très bien. Vous savez que le BSIF sera habilité à examiner vos livres?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Ringuette : Le BSIF compte recouvrer ses coûts par rapport à ses activités de surveillance.

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous une estimation du coût pour la SCHL des activités de surveillance du BSIF?

Mme Kinsley : Non. C'est le BSIF qui nous le dira, en fonction du travail qui doit s'accomplir, à son avis. Nous n'en savons rien pour le moment. J'ai l'impression qu'il en va de même pour le BSIF, tant que ses agents n'auront pas eu l'occasion de se familiariser avec les activités de la SCHL.

Le sénateur Ringuette : En ce qui me concerne, une de vos fonctions consiste à assurer les logements à but non lucratif dont profitent les personnes âgées et les familles. En ce qui concerne le

that rural areas and smaller markets and so on are 46.5 per cent of your insurance portfolio as of last year, where would the non-profit group be in that portfolio?

Ms. Kinsley: I would like to clarify what we do in this area. For non-profits, generally that is a subsidy program as part of our appropriation funding. The government would provide through CMHC appropriations on an annual basis to allow for the construction or subsidy of new affordable housing. That is not part of our commercial mortgage insurance operations. However, there are not-for-profit projects that can be insured on a commercial basis to the extent that they can be seen to be commercially viable projects based on the mix of their —

Senator Ringuette: Housing co-ops and so forth?

Ms. Kinsley: They would be an example, perhaps, but not all co-ops. Again, it depends on the individual properties. We could consider them for insurance. I can tell you that would be a very small part of what we do in the area of affordable housing. It is largely, if not the majority, subsidy appropriation based.

Senator Tkachuk: Welcome, Ms. Kinsley. Page 2 of your presentation says that OSFI reports its findings to the board of directors, Minister of Finance and Human Resources and Skills Development. Will these findings be made public?

Ms. Kinsley: My understanding is no. In fact, there are provisions specifically addressing this in the bill. Like other reviews and work that OSFI does, that information is confidential. In the bill provisions here, it is intended that those same provisions apply to the reviews they will undertake for CMHC.

Senator Tkachuk: You make an annual report.

Ms. Kinsley: We do indeed.

Senator Tkachuk: Will any of those OSFI findings or any of that information regarding your financial ability to meet your obligation be included in your annual report, or at least information from the findings?

Ms. Kinsley: We in fact include that today in our annual report, and not only this year's which was tabled in the house a week ago. In previous annual reports, we provided extensive information on the quality of our mortgage loan insurance

pourcentage que représentent les différents segments de votre portefeuille, vous disiez tout à l'heure que les prêts consentis dans les régions rurales et dans les petits marchés représentent 46,5 p. 100 de vos activités d'assurance prêt hypothécaire; combien donc représente le segment des logements à but non lucratif?

Mme Kinsley : Je voudrais apporter une précision concernant la nature de nos activités dans ce domaine. En ce qui concerne les logements à but non lucratif, ces derniers font généralement l'objet d'un programme de subventions qui est financé à partir de nos crédits parlementaires, c'est-à-dire que le gouvernement vote chaque année des crédits que la SCHL utilise pour financer la construction ou la subvention de nouveaux logements abordables. Cela ne fait donc pas partie de nos opérations d'assurance prêt hypothécaire commerciales. Cependant, ces crédits ne peuvent servir à financer des projets d'habitations à but lucratif qui peuvent être pris en charge par des assureurs commerciaux, dans la mesure où ils sont considérés comme des projets commerciaux viables, selon la composition...

Le sénateur Ringuette : Vous parlez de coopératives d'habitation et de ce genre de choses?

Mme Kinsley : C'est un exemple parmi d'autres, mais ce ne serait pas le cas pour toutes les coopératives. Encore une fois, cela dépend de la nature des logements individuels. Nous envisagerions de les assurer. Je peux vous dire que cela représente une infime partie de nos activités dans le domaine des logements abordables. Je dirais qu'une bonne partie, voire même la majorité, de nos activités dans ce domaine sont financées par nos crédits parlementaires et visent l'octroi de subventions.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue au comité madame Kinsley. À la page 2 de votre texte, vous dites que le BSIF présentera ses conclusions au conseil d'administration de la SCHL, ainsi qu'au ministre des Finances et au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences. Ces conclusions vont-elles être communiquées au public?

Mme Kinsley : Non, je ne crois pas. En fait, le projet de loi renferme des dispositions qui portent directement sur cette question. Comme c'est le cas pour d'autres examens et le travail qu'effectue en général le BSIF, l'information qui en découle demeure confidentielle. Le projet de loi prévoit que ces mêmes dispositions s'appliquent aux examens qu'effectuera le bureau dans le cas de la SCHL.

Le sénateur Tkachuk : Mais vous déposez un rapport annuel.

Mme Kinsley : En effet.

Le sénateur Tkachuk : Votre rapport annuel fera-t-il état de certaines conclusions du BSIF ou d'autres renseignements concernant votre capacité financière à respecter vos obligations? Présentera-t-il au moins certains renseignements liés aux conclusions du BSIF?

Mme Kinsley : Le fait est que nous présentons d'ores et déjà de tels renseignements dans notre rapport annuel — et pas seulement le rapport de cette année qui a été déposé devant la Chambre il y a une semaine. Dans des rapports annuels antérieurs, nous avons

portfolio, on our capital framework, on the stress testing that we do and the results of that stress testing and confidence intervals, et cetera. That will continue. That may get enhanced if there are other things through the course of OSFI's review they think are worth us disclosing and reporting on. It certainly can be added to.

I would say to you, yes, we will continually ensure that our public documents reflect the information that parliamentarians and Canadians need to know.

Senator Tkachuk: CMHC is a government-owned operation, a Crown corporation, and it has large banking instruments to it as well as the social housing part. OSFI also, of course, looks after the federally regulated banks, which are private. Is there any difference in how OSFI will report to the public on CMHC versus, say, the Royal Bank? For example, if the Royal Bank was having problems, there would be an alert of some kind. It would be public.

Ms. Kinsley: Again, I would say to you that there is a difference in terms of our accountability regime because we are a Crown, and I spoke to that a bit in my opening remarks. We must follow the FAA and a variety of other legislative requirements that the private sector obviously would not be subject to.

In terms of the question of confidentiality around what OSFI will report or will not as a result of its reviews, we are expecting that it will take the same view of that with respect to CMHC as it does for the reviews that they carry out in the private sector, not having been privy to any of these cycles. You may want to probe a little more with them.

Senator Tkachuk: As head of the Crown corporation, from your own point of view, in order to be recognized as a financial institution, do you think the information from OSFI should be made public?

Ms. Kinsley: As I said in my remarks, I think we have to be held — and we welcome being held — to heightened levels of governance and oversight. We have to meet that bar, as a Crown institution, no different than the private sector must meet that bar. When it comes to disclosure of information, explanations, transparency, and oversight, as was mentioned by Senator Oliver, these expectations we take on board frankly independent, but not distinct from, what OSFI would raise. These are expectations that we must meet. OSFI will help us in that regard, I am quite sure, in being able to give us insights on best practices and other things. This is an obligation we have, regardless, in the broader context of risk management and oversight.

fourni de très amples renseignements sur la qualité de notre portefeuille d'assurance prêt hypothécaire, sur notre cadre de capitalisation, sur les « tests de tension » que nous effectuons, de même que sur les résultats de ces tests et les intervalles de confiance, et cetera. Tout cela se poursuivra. Il est possible, d'ailleurs, qu'on fournisse des données encore plus complètes si, dans le cadre de son examen, le BSIF détermine que certaines informations que nous possédons devraient être communiquées au public et faire l'objet de rapports en bonne et due forme. Il ne fait aucun doute qu'on peut toujours les ajouter.

Donc, nous allons toujours nous efforcer de fournir au public des documents qui présentent les informations que requièrent les parlementaires et les citoyens canadiens.

Le sénateur Tkachuk : La SCHL est une société d'État, si bien qu'elle possède de grands instruments bancaires, en plus de mener ses activités dans le domaine du logement social. Le BSIF surveille aussi, bien entendu, les banques sous réglementation fédérale, qui sont privées. Y a-t-il une différence entre les rapports publics du BSIF sur la SCHL, par exemple, comparativement à la Banque Royale? Par exemple, si la Banque Royale avait des difficultés, une alerte quelconque serait donnée. Cette information serait publique.

Mme Kinsley : Encore une fois, je dois dire qu'il existe une différence au niveau du régime de responsabilisation, étant donné que nous sommes une société d'État, et j'ai abordé cela en diagonale dans mon exposé liminaire. Nous sommes tenus de suivre la Loi sur la gestion des finances publiques et d'autres lois auxquelles le secteur privé n'est pas assujéti.

En ce qui concerne la confidentialité et la mesure dans laquelle le BSIF communique ou non les conclusions de ses examens au public, nous pensons que son approche ne sera guère différente pour la SCHL que pour d'autres types d'examen qu'il effectue dans le secteur privé, bien que je ne sois pas au courant de ce en quoi ont pu consister ces examens. Vous voudrez peut-être explorer cette question avec le BSIF.

Le sénateur Tkachuk : En tant qu'administratrice d'une société d'État, êtes-vous d'avis que les conclusions du BSIF devraient être communiquées au public si une entité veut être reconnue comme institution financière?

Mme Kinsley : Comme je l'ai mentionné dans mon exposé liminaire, j'estime qu'il est tout à fait approprié que nous soyons tenus — et nous sommes heureux qu'il en soit ainsi — de nous conformer à des normes plus strictes en matière de gouvernance et de surveillance. Il est essentiel que nous, en tant que société, respections de telles normes, tout comme le secteur privé. Pour ce qui est de la communication d'information et d'explications au public, de transparence et de surveillance, comme le disait le sénateur Oliver, les attentes vis-à-vis de notre façon de faire sont, à vrai dire, tout à fait indépendantes, sans être distinctes de celles que pourrait avoir le BSIF. Nous nous devons de remplir ces attentes. Le BSIF nous aidera à le faire, j'en suis sûre, en nous faisant profiter, entre autres, de pratiques exemplaires. C'est une obligation qui nous incombe de toute façon, vu nos responsabilités en matière de gestion des risques et de surveillance.

Senator Harb: Thank you for your presentation.

You have a very good track record. How much money did you generate in the past fiscal years in terms of profit to the Government of Canada?

Ms. Kinsley: In 2011, \$1.5 billion.

Senator Harb: That is above and beyond all the expenses you had?

Ms. Kinsley: That is our net income, yes.

Senator Harb: My colleague asked questions about the oversight in the presence of government deputy ministers on your board, and we will be asking the next witness whether or not other agencies have the same kind of representation on their board. If not, it strikes me that you are almost being shackled and muzzled, and losing the semi-autonomy and flexibility you had in the past, by not only having government on your boards but also fees being set by the minister in certain cases.

My question deals with the covered bond program. Who now administers the covered bond program?

Ms. Kinsley: Today, covered bonds in Canada are issued by the individual institutions themselves on a contractual basis. I will explain the difference between that and what is being proposed here. It is the institutions themselves, through entities they have created, that currently administer their own covered bond programs.

What is being proposed in the legislation today is that while the process and guarantees being offered under the covered bond programs today will remain the same going forward, what the legislative framework does is allow for standardization and certainty to investors looking to buy those bonds in terms of what happens, for instance, in the event of default or insolvency of one of those issuers.

Today, investors have to look to the contractual arrangements within the covered bond programs of the issuers themselves. In future, they will be able to look to the legislative framework and the provisions of that framework to get certainty on how their investment would be treated, for instance, in the event of insolvency.

The policy objective, as outlined by the government in introducing covered bonds, was not only, as I described earlier, to provide access or another access to credit and liquidity, but also to improve the robustness of the programs by creating that legislative underpinning and greater certainty for investors looking to invest in this area.

Senator Harb: It strikes me as not diluting but adding more responsibility to your agency, which is great. Who decided that you should be the one who administers these bonds? Was it the government who decided, or have you consulted with stakeholders and found out that the agencies or entities that are

Le sénateur Harb : Merci pour votre exposé.

Vous avez un très bon bilan. Quels revenus ou profits avez-vous générés pour le gouvernement du Canada au cours des derniers exercices financiers?

Mme Kinsley : En 2011, 1,5 milliard de dollars.

Le sénateur Harb : S'agit-il du montant après avoir défalqué toutes vos dépenses?

Mme Kinsley : Oui, il s'agit de notre revenu net.

Le sénateur Harb : Mon collègue vous interrogeait concernant la surveillance, étant donné la présence de ministres au sein de votre conseil, et nous comptons demander aux prochains témoins si les conseils d'administration d'autres organismes ont une représentation semblable. Si ce n'est pas le cas, j'ai un peu l'impression qu'on vous impose un carcan et un bâillon, et que vous perdez ainsi la semi-autonomie et la souplesse que vous aviez précédemment, non seulement en raison de la présence de ministres à votre conseil, mais aussi parce que le ministre a le pouvoir de fixer le montant des droits dans certains cas.

Ma question porte sur le programme des obligations sécurisées. Qui administre ce programme en ce moment?

Mme Kinsley : À l'heure actuelle, les obligations sécurisées sont émises par les institutions elles-mêmes sur une base contractuelle. Je me permets de vous expliquer la différence entre ce régime et ce qui est proposé ici. En ce moment, ce sont les institutions, par le biais d'entités qu'elles ont créées, qui administrent leurs propres programmes d'obligations.

En ce qui concerne le projet de loi, même si le processus et les garanties rattachés aux programmes actuels d'obligations sécurisées resteront inchangés, le cadre législatif proposé offre aux investisseurs qui envisagent d'acheter ces obligations un élément de normalisation et de certitude dans l'éventualité où un émetteur manquerait à ses engagements ou deviendrait insolvable.

À l'heure actuelle, les investisseurs doivent s'intéresser aux dispositions contractuelles rattachées aux programmes d'obligations sécurisées qui visent les émetteurs. À l'avenir, ils pourront s'appuyer sur les dispositions de ce cadre législatif pour savoir comment leur investissement serait traité dans un cas d'insolvabilité.

Je vous expliquais dans mon exposé que l'objectif stratégique des obligations sécurisées, comme l'a précisé le gouvernement en annonçant leur introduction, consiste à fournir une autre source d'accès au crédit et aux liquidités, et aussi à améliorer la robustesse des programmes en créant un fondement législatif et une plus grande certitude, au profit des investisseurs cherchant à investir dans ce genre d'instrument.

Le sénateur Harb : Pour moi, ce qui est proposé vous rajoute des responsabilités, au lieu d'atténuer celles que vous exercez déjà — ce qui est très bien. Qui a décidé que c'est vous qui devriez administrer ces obligations? Est-ce le gouvernement ou avez-vous constaté, par suite de consultations auprès des parties intéressées, que les

doing it now are not doing a good job; or there is risk, and therefore you recommended to the minister that, “Minister, maybe we should administer that”? How did that come about?

Ms. Kinsley: Very simply, the government decided. They did have a consultation paper, which was made public, on the whole area of covered bonds. That paper asked many questions, only one of which was the question of how this should be administered. I am not privy to the responses from the consultation, but as a result of that process, the government announced that we in fact would be the administrator.

I do want to clarify a point. It is important to recognize that it is not because there is anything wrong with the programs that are in place today. Many investors around the world are even prohibited from investing in covered bonds unless there is that certainty of national legislation to protect their interests. This is a question of enhancing an instrument that is out there through a legislative framework.

[Translation]

Senator Maltais: You say in your report that 46.5 per cent of CMHC's lending is in the regions and more remote areas. Compared with urban centres, how difficult is it in the regions, where you said there have been some losses?

[English]

Ms. Kinsley: I would say again that the key difference between smaller markets and urban centres really comes back to critical mass. In smaller markets, if you think of a lender who takes back a home that has been insured by us, they have to provide services while that home is being resold: cut the grass, shovel the snow. It becomes, in many cases, more expensive just to hire people in some of the smaller, more rural areas, in addition to the fact that the market to sell that home ultimately is less deep than you would find in an urban centre. As a result, the costs associated with losses can, in fact, for those reasons, be higher in the smaller markets.

[Translation]

Senator Maltais: Was it not one of the goals of the Canada Mortgage and Housing Corporation, at the time it was created, to allow as many low-income Canadians as possible to buy property without being squeezed by interest rates, which, at the time, were somewhat exorbitant, because the banks really had no presence in the regions, and there were very few lenders there? That is why CMHC was created.

Now when you are talking about resale value, you have to look at the construction value. Do you have standards in place with respect to a small town, for example, on a street where houses are worth \$100,000 and someone builds a \$450,000 house at the other

organismes ou entités qui en sont chargés maintenant ne font pas un si bon travail; ou est-ce que vous avez cru bon, en raison des risques, de recommander au ministre que la SCHL se voie confier cette responsabilité? Qu'est-ce qui a donné lieu à ce changement?

Mme Kinsley : C'est le gouvernement qui a pris la décision, tout simplement. Ce dernier a préparé un document de consultation, qui a été communiqué au public, sur toute la question des obligations sécurisées. Ce document posait beaucoup de questions, dont celle de savoir comment ce programme devrait être administré. Je ne suis pas au courant des réponses issues de cette consultation, mais, à la suite de ce processus, le gouvernement a annoncé que c'est nous qui en serions les administrateurs.

Je voudrais apporter une précision, si vous permettez. Il est important de reconnaître que ce changement ne signifie aucunement que les programmes actuels posent problème. En réalité, il est interdit à bon nombre d'investisseurs dans le monde d'investir dans les obligations sécurisées en l'absence de lois nationales qui protègent leurs intérêts. Il s'agit donc d'améliorer un instrument qui existe déjà en l'appuyant sur un cadre législatif en bonne et due forme.

[Français]

Le sénateur Maltais : Vous dites dans votre rapport que la société envoie 46,5 p. 100 de ses prêts en région, dans les centres éloignés. Par rapport à la ville, aux centres urbains, quel est le taux de difficulté, par exemple, en région, où vous avez dit qu'il y a plusieurs pertes, à comparer à ceux des régions urbaines?

[Traduction]

Mme Kinsley : Encore une fois, je dirais que la principale différence entre les petits marchés et les grands centres urbains est la présence ou non d'une masse critique. Dans les petits marchés, un prêteur qui reprend une maison que nous avons assurée doit fournir certains services pendant le processus de revente de cette maison — tondre le gazon, enlever la neige, et cetera. Dans bien des cas, il coûte plus cher d'engager des gens dans les petites localités rurales et, qui plus est, le marché de la revente immobilière est moins étendu que dans un centre urbain. En conséquence, les coûts afférents aux pertes peuvent être plus élevés dans ces petits marchés.

[Français]

Le sénateur Maltais : N'était-ce pas là un objectif lorsque la Société canadienne d'hypothèques et de logement a été créée, de permettre au plus grand nombre de Canadiens à faible revenu d'acquérir une propriété, sans se faire égorger par des taux qui à l'époque étaient un peu usuraires, parce que les banques n'allaient pas en région, il y avait très peu de prêteurs, c'est pour cela que la SCHL a été créée.

Maintenant, lorsque vous parlez de valeur de revente, il faut revenir à la valeur de construction. Est-ce que vous n'avez pas des normes, mettons dans une petite ville, dans une rue où il y a des maisons de 100 000 \$, en bâtir une de 450 000 \$ à l'autre bout,

end of the street? Even if the person's income would warrant that, when it comes time to resell the property, I do not think it would be possible to secure that price. Do you monitor that kind of thing?

Ms. Kinsley: Yes, absolutely.

[*English*]

Again, for clarity, we were actually created back in 1946 to house returning war veterans and to create housing for that generation of veterans, so our housing finance role actually did not evolve until the mid to late 1950s. We actually began as a provider of affordable housing and a builder of communities, if you will. That is just a little history on that.

I noticed you said "la centrale," so you are close to our roots, because I think most people in Quebec have changed the name. You are absolutely right; we do look at the value of a home when we are insuring it; and you are correct that homes in smaller and rural areas cost less for construction; and the market will demand less in terms of price than for a similar home, let us say, in downtown Toronto.

With every loan we adjudicate, on a loan-by-loan basis, both we and the lender determine whether that property is being valued in its proper market, at the right level, before we agree to insure it. If we have a \$400,000 home on a street that is \$100,000, needless to say we would have significant questions to ask as to whether that made sense in the context of that market before we would even offer insurance on it.

[*Translation*]

Senator Maltais: I have a question about "social" housing, an area where you have regular involvement. I am of a certain age and I have never seen a government issue a budget that met the demands of social groups. Is that just a habit or is that just the way they work? Is the government investing enough in social housing projects for low-income Canadians or seniors? Is the government investing enough in cooperative projects with the provinces, or will we continue to hear forlorn complaints from social groups after every budget, for centuries to come? If you build 30,000 units, they want 60,000; if you build 60,000, they want 90,000, and so on. How far can this go? Is there any sort of median standard in place to guide you, where you could say: "We are setting this amount of money aside and that should be enough for everyone to have housing?"

[*English*]

Ms. Kinsley: We look at the question of need through what we call core housing need statistics. We have a very precise definition of people who are unable to afford housing with their own

même si la personne a des revenus qui le justifient, lorsqu'on va revenir à la revente dans le milieu, je ne crois pas qu'on touche son prix. Est-ce que vous avez une surveillance de ce côté-là?

Mme Kinsley : Absolument.

[*Traduction*]

Permettez-moi de préciser de nouveau que la SCHL a été créée en 1946 afin que les anciens combattants qui revenaient de la guerre aient des logements; ainsi nos activités de financement immobilier n'ont commencé que vers le milieu ou la fin des années 1950. Au départ, nous avions pour rôle de fournir des logements abordables et de soutenir les collectivités, si vous voulez. Voilà donc quelques faits concernant l'historique de la société.

J'ai remarqué que vous avez dit « centrale » en nous nommant, ce qui m'indique que vous êtes près de nos racines, car, si je ne m'abuse, la plupart des Québécois ne l'appellent plus ainsi. Vous avez parfaitement raison : nous tenons compte de la valeur d'une maison quand nous l'assurons; et vous avez également raison de dire que la construction de maisons dans les petits centres et régions rurales coûte moins cher et que le marché supporte des prix inférieurs, par rapport au centre-ville de Toronto, pour une maison semblable.

Chaque fois que nous devons prendre une décision sur une demande de prêt, nous et l'établissement de crédit déterminons, au cas par cas, dans quelle mesure la valeur de la propriété a été établie en fonction du marché où elle se trouve, et si la valeur établie est appropriée, et ce, avant que nous n'acceptions de l'assurer. Si on nous présentait une maison de 400 000 \$ dans une rue où les maisons valent 100 000 \$, il est évident que nous poserions bien des questions quant au bien-fondé de l'évaluation de cette propriété avant d'offrir de l'assurer.

[*Français*]

Le sénateur Maltais : J'ai une question concernant les logements « sociaux », dossier sur lequel vous intervenez régulièrement. Je suis rendu à un âge certain et je n'ai jamais vu un gouvernement émettre un budget pour satisfaire les revendications des groupes sociaux. Est-ce que c'est une habitude ou est-ce que cela fait partie de leur mode de vie? Est-ce que le gouvernement investit assez dans les projets d'immeubles sociaux pour les gens à faible revenu ou les personnes âgées? Est-ce que le gouvernement investit assez en collaboration avec les provinces ou est-ce qu'on va entendre encore pendant des siècles les jérémiades, après chaque budget, des groupes sociaux? Vous en construisez 30 000, ils en veulent 60 000; vous en construisez 60 000, ils en veulent 90 000, et cetera. Jusqu'où cela va-t-il aller? Est-ce qu'il y a quelque part une médiane qui vous guide pour dire : prévoyons tel montant et cela devrait suffire, il y aura des logements pour tout le monde?

[*Traduction*]

Mme Kinsley : Nous tenons compte des besoins grâce aux statistiques sur ce que nous appelons les besoins impérieux en matière de logement. Nous avons une définition bien précise des

resources. It is normally a 30 per cent measure, and Statistics Canada, through the Census information, provides us with what percentage of Canadians fall into that group.

When we talk about the level of need out there, it actually is a very precise number, distinct from what some may think should be provided.

To your second question around what the government is providing or doing in this area, I can tell you that, on our appropriation side, we get appropriations that approximate \$2 billion per year in this area. Of that \$2 billion, \$1.7 billion relates to subsidies for the existing social housing stock. That is an annual amount that continues, and it supports just over 600,000 low income Canadians. In addition to the subsidy of the existing stock, the government has announced a framework for new affordable housing, totalling \$1.4 billion over the next three years. That is cost shared 50/50 with each of the provinces and territories. I am pleased to say that we have now got unanimous agreement from provinces and territories to enter into and begin to deliver that new framework, under those terms and conditions, so they will add their 50 per cent to the federal government's 50 per cent. Of course, the last significant point that I would make, with respect to funding, is that, through Canada's Economic Action Plan, CMHC was given a further approximately \$2 billion to deal with renovation of existing social housing and construction of new housing. These are significant amounts of money that are being spent in partnership with province, territories, nonprofits and co-ops.

The question of need is actually a very precise measure.

[Translation]

Senator Maltais: I have one last question; I think it is an important one, and I do not know whether you will be in a position to answer me. For 20 years now, we have observed a phenomenon in Canada, in the large cities, known as the "homeless". It is an urban phenomenon, because you do not really see it in the regions, or not very often, only in exceptional cases. Is there any way CMHC, working with the provinces and territories, could resolve this homelessness problem once and for all — I do not know how many people are affected, as I do not have any statistics on it — that we hear so much about? I find it rather inhumane that people, whoever they are, should be forced to sleep outside in the winter on subway air vents or in public areas, with no heat or sanitary services available. Will it be possible some day to find a solution to that?

[English]

Ms. Kinsley: First, the whole issue of housing for the homeless is not part of the mandate of CMHC but is part of the portfolio of Human Resources and Skills Development. They do have an

personnes qui n'ont pas les moyens de se payer un logement. La proportion est normalement de 30 p. 100, et Statistique Canada, à l'aide des données du recensement, nous informe du pourcentage des Canadiens qui sont dans cette catégorie.

Quand nous parlons des besoins, c'est vraiment un chiffre très précis, par rapport à l'idée que se font les gens du nombre de logements qui sont nécessaires.

En réponse à votre deuxième question concernant l'action du gouvernement dans ce domaine, je peux vous dire que les crédits parlementaires qui nous sont affectés dans ce domaine se montent à 2 milliards de dollars par année. Sur cette somme, 1,7 milliard est réservé pour les subventions accordées au titre du parc de logements actuels. Il s'agit d'un montant annuel qui permet d'aider un peu plus de 600 000 Canadiens à faible revenu. En plus des subventions versées au titre du parc de logements actuels, le gouvernement a annoncé un cadre pour la construction de nouveaux logements abordables, dont le financement prévu est de 1,4 milliard de dollars sur les trois prochaines années. Le coût de cette initiative sera supporté à parts égales par les provinces et les territoires. D'ailleurs, je suis heureuse de pouvoir vous annoncer que nous avons maintenant l'accord unanime de l'ensemble des provinces et territoires pour commencer à donner suite à ce nouveau cadre, conformément à cette condition, soit que la contribution fédérale de 50 p. 100 soit complétée par un apport de financement égal de leur part. Et le dernier élément important, en matière de financement, sur lequel j'attire votre attention concerne l'apport supplémentaire de 2 milliards de dollars, par l'entremise du Plan d'action économique du Canada, dont nous bénéficions pour la rénovation des logements sociaux actuels et la construction de nouveaux logements. Ce sont des sommes importantes qui sont engagées en partenariat avec les provinces, les territoires, les organismes à but non lucratif et les coopératives.

La question des besoins repose donc sur une mesure très précise.

[Français]

Le sénateur Maltais : J'ai une dernière question; je pense qu'elle est importante, et je ne sais pas si vous allez pouvoir me répondre. Depuis une vingtaine d'années, il y a un phénomène au Canada, dans les grandes villes, qu'on appelle « les sans-abri ». C'est un phénomène urbain, vous ne voyez pas cela en région, ou très peu, dans des cas exceptionnels. Y a-t-il une façon ou une autre, de par votre société, avec les provinces et territoires, de régler une fois pour toute ce problème de sans-abri — je ne sais pas combien cela représente de personnes, je n'ai pas de statistiques — dont on entend parler? Je trouve cela un peu inhumain, pendant la période d'hiver, que des gens, peu importe ce qu'ils sont, couchent dehors sur des bouches de métro, et cetera, dans des endroits publics, et sans chauffage, sans service sanitaire. Est-ce qu'un jour ou l'autre il y aura moyen de trouver une solution à cela?

[Traduction]

Mme Kinsley : Premièrement, la question des logements pour les sans-abri relève du mandat, non pas de la SCHL, mais de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

initiative called the Homelessness Partnering Strategy. We are very close to that because, as you can imagine, housing is a continuum from those who do not have a home right up to the market housing that we are talking about, by and large, today.

The Homelessness Partnering Strategy is an initiative that the department runs in 60 communities across the country, in conjunction with local communities, municipalities and stakeholder groups in provinces. I think they would suggest to you that they have made good progress over the years. The question of whether you can eliminate homelessness completely is a difficult thing. Many people, even when there are shelters, will, for various reasons, choose not to use them. It is a very complex issue because it deals not just with the lack of housing but also, in many cases, with other issues around mental health, addiction and so on.

I do not pretend, in that complex world, to understand it all, but I certainly understand its dynamics as it relates to housing.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here.

My first question was covered by Senator Tkachuk as I, too, thought that reports dealing with the activities of agencies handling public funds would be made public. I do not know why it was put under OSFI. I hope that was not done to avoid public scrutiny. I do not know that you have answered the senator's question about what you will include in your report in terms of what OSFI found. You may be limited in what you can say; I do not know. We will have to wait and see how that unfolds. Do you know how that will work? Have you had discussions with OSFI as to how much you will be able to say in your report with respect to their findings?

Ms. Kinsley: Not at this point, senator. Again, I would suggest that OSFI can give a more fulsome answer on this. I would expect that they will treat us similarly to how they would treat others they review, and the recommendations, to the best of my knowledge, are not particularly attributed to OSFI in annual reports and so on. That is not to say that the findings or the recommendations that they make will not be taken on board and will not in fact find their way into the annual report, corporate plans or other public documents. As to whether it would say that OSFI recommended this and CMHC did that, I do not believe it will be that specific.

Senator Moore: There is quite a difference between CMHC and the senator's example of the Royal Bank. Anyway, we will see how that unfolds.

Ce ministère a lancé une initiative appelée « La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ». Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère dans ce domaine, car, comme vous pouvez vous l'imaginer, le secteur de l'habitation correspond à un continuum qui englobe les personnes qui n'ont pas de logement maintenant, de même que les logements du marché immobilier actuel.

La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance est une initiative lancée par le ministère dans 60 collectivités du pays, de concert avec les collectivités locales, les municipalités et divers groupes d'intervenants dans les provinces. Selon moi, les responsables des différents projets vous diraient qu'ils ont réalisé de grands progrès au fil des ans. Quant à savoir s'il est possible d'éliminer complètement l'itinérance, je dirais que c'est difficile. Bien des gens, même quand ils ont accès à un refuge, décident, pour différentes raisons, de ne pas y avoir recours. Le problème de l'itinérance est très complexe parce qu'il concerne, non seulement le manque de logements, mais aussi, dans bien des cas, des problèmes de nature différente, comme la maladie mentale, la toxicomanie, et cetera.

Dans ce monde complexe, je ne prétends pas tout comprendre, mais je comprends certainement la dynamique relative à l'habitation.

Le sénateur Moore : J'aimerais remercier nos témoins pour leur présence.

Ma première question a déjà été posée par le sénateur Tkachuk, car je pensais, moi aussi, que les rapports concernant les activités des organismes qui engagent des fonds publics seraient communiquées au public. Je ne sais pas pourquoi la décision a été prise de confier cette responsabilité au BSIF. J'espère qu'elle n'était pas motivée par le désir d'éviter que ses conclusions soient connues du public. D'ailleurs, je ne sais pas si vous avez vraiment répondu à la question du sénateur concernant ce que vous allez inclure dans votre rapport relativement aux conclusions du BSIF. Vous n'êtes peut-être pas autorisée à tout dire; je n'en sais rien. Nous devons attendre de voir ce qui arrivera. Savez-vous comment cela va marcher? Avez-vous déjà eu des discussions avec les responsables du BSIF concernant ce que vous pourrez dire dans votre rapport au sujet de leurs conclusions?

Mme Kinsley : Pas encore, sénateur. Je pense que les représentants du BSIF seront à même de vous donner une réponse plus détaillée à ce sujet. Je suppose qu'ils nous réserveront le même traitement qu'aux autres et, autant que je sache, les recommandations ne sont pas nécessairement attribuées au BSIF dans les rapports annuels, et cetera. Cela ne veut pas dire que nous n'allons pas donner suite à leurs conclusions ou recommandations ou que nous n'en parlerons pas dans nos rapports annuels, nos plans d'activités ou dans d'autres documents publics. Quant à savoir si le rapport indiquera avec précision que le BSIF a recommandé telle chose et que la SCHL a fait telle autre chose, selon moi, il ne sera pas aussi spécifique.

Le sénateur Moore : Il y a toute une différence entre la SCHL et la Banque Royale, pour reprendre l'exemple du sénateur. Quoi qu'il en soit, nous verrons comment tout ce processus va se dérouler.

I had two questions. On the second last paragraph, on page one of your presentation, you say that CMHC's mandate will now include specific reference to the stability of the financial system, including the housing market, as an objective of CMHC's commercial activities. How will that unfold? How does CMHC focus on that, and what do you look at? The housing market should be an objective of your commercial activities?

I guess you are not doing that now. Maybe you are. Could you explain that?

Ms. Kinsley: Certainly. In the National Housing Act today — and they will remain in it — we have objectives with respect to our commercial activities, for instance: to increase the supply of funding to mortgages and the accessibility of housing for Canadians and to improve the general functioning of the housing market.

These new objectives in the bill add precision to that in the context of heightened expectation for clarity and transparency, governance and risk management. It is saying that the things CMHC does in the commercial area must be done with due regard, consciously and explicitly, to issues around stability in the housing market and as that relates to stability in the overall financial market.

The bill elaborates that a little bit further and says with respect to the broad objective at 7.1:

(a) to promote the efficient functioning and competitiveness of the housing finance market;

Arguably, that would be seen in our objectives today.

(b) to promote and contribute to the stability of the financial system, including the housing market; and

That broader reference to the financial system is not in our objectives today and is being added explicitly.

(c) to have due regard to the Corporation's exposure to loss.

We have to balance our public policy mandate and commercial activities with what is seen to be appropriate in the context of a stable housing market and, ultimately, its support to a stable financial system.

Senator Moore: The housing sector seems to be one of the main topics of discussion in terms of the stability of the financial sector. Is that right?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Moore: Do you have ongoing discussions with the main person in charge of that: the Governor of the Bank of Canada?

Ms. Kinsley: We do share information continuously.

J'ai deux questions. À l'avant-dernier paragraphe de la page 1 de votre texte en anglais, vous dites que le mandat de la SCHL est élargi afin d'inclure désormais la stabilité du système financier, y compris celle du marché de l'habitation, en tant qu'objectif de ses activités commerciales. Comment cela va-t-il se faire? De quelle façon la SCHL réussira-t-elle à atteindre cet objectif, et à quels éléments devez-vous vous intéresser? Ainsi le marché de l'habitation devrait constituer un objectif de vos activités commerciales?

Je suppose que ce n'est pas ce que vous faites actuellement. Peut-être que oui. Pourriez-vous m'éclairer à ce sujet?

Mme Kinsley : Avec plaisir. Aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, dans sa forme actuelle — et cela continuera d'être le cas — nous avons certains objectifs à atteindre par rapport à nos activités commerciales — augmenter l'offre de financement hypothécaire et l'accessibilité des logements pour les Canadiens, et améliorer le fonctionnement général du marché de l'habitation.

Les nouveaux objectifs inscrits dans le projet de loi ajoutent un degré de précision à cela dans un contexte d'attente accrue en matière de clarté et de transparence, de gouvernance et de gestion des risques. En d'autres termes, les activités commerciales de la SCHL doivent être menées en tenant compte, délibérément et explicitement, de questions liées à la stabilité du marché de l'habitation dans la mesure où elle influe sur la stabilité du marché financier dans son ensemble.

Le projet de loi précise davantage ces éléments et prévoit ceci à l'article 7.1, en ce qui concerne les objectifs généraux :

a) encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du marché du financement de l'habitation;

On peut dire que cela fait déjà partie de nos objectifs.

b) encourager la stabilité du système financier, notamment du marché de l'habitation, et contribuer à celle-ci; et

Cette référence générale au système financier ne figure pas dans nos objectifs en ce moment et elle est ajoutée de manière explicite.

c) tenir dûment compte des risques de pertes que la société encourt.

Nous sommes donc tenus d'établir un équilibre approprié entre notre mandat d'intérêt public et nos activités commerciales, dans le contexte d'un marché de l'habitation stable, et ce, afin de contribuer à assurer la stabilité du système financier.

Le sénateur Moore : Le secteur de l'habitation semble être l'un des principaux sujets de discussion en ce qui concerne la stabilité du secteur financier. C'est bien cela?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Moore : Êtes-vous en discussions permanentes avec la personne qui en a la principale responsabilité, c'est-à-dire le gouverneur de la Banque du Canada?

Mme Kinsley : Nous échangeons effectivement de l'information en permanence.

Senator Moore: That is a very important one.

Ms. Kinsley: Yes, extremely important, and also sharing info with the industry at large.

Senator Moore: You mentioned that the covered bonds program will include activities such as approving issuers. What will the standards be? How will you gauge whether an issuer satisfies and is appropriate to be approved?

Ms. Kinsley: The proposed legislation actually outlines some of the applicant criteria that will be expected for issuers under the program. It is found in clause 356 of the bill, which says that an application must contain a description of the loan, a description of the assets, information on credit worthiness and on the entity that will guarantee this issuance information — who will service these loans and who the backup servicers are. There is a fair amount of information prescribed in the bill as to what we would look at.

Senator Moore: You said that insured mortgages are not eligible.

Ms. Kinsley: That is correct.

Senator Moore: Yes. What sort of institutions do you anticipate making application to be issuers?

Ms. Kinsley: We would expect all the large federally regulated institutions. The bill also provides for provincially regulated credit unions, for example. We will wait and see, but I imagine that all the large federal federally regulated institutions today that have covered bond programs in place would want to come forward and participate.

Senator Ringuette: Two years ago, the Government of Canada proceeded to buy about \$22 billion worth of mortgages. I cannot be sure of the amount. Was it \$55 billion?

Ms. Kinsley: It was \$69 billion.

Senator Ringuette: They did it in two transactions.

Ms. Kinsley: You are absolutely right, senator. It was what was authorized and it started at \$25 billion.

Senator Ringuette: We were told that most of those mortgages were insured.

Ms. Kinsley: They all had to be insured.

Senator Ringuette: They had to be insured by CMHC.

Ms. Kinsley: They all had to be insured by either CMHC or our private sector competitor.

Senator Ringuette: It is a common practice for financial institutions to bundle mortgages and auction them on the market. I believe that this bill will prohibit banks from including CMHC insured mortgages in those bundles.

Le sénateur Moore : C'est une relation très importante.

Mme Kinsley : Oui, très importante, comme c'est le cas pour l'échange d'information avec le secteur de l'habitation en général.

Le sénateur Moore : Vous avez mentionné que le programme des obligations sécurisées comprendra des activités telles que l'approbation des émetteurs. Quelles en seront les normes? Comment pourrez-vous déterminer si tel ou tel émetteur répond aux normes et devrait être approuvé?

Mme Kinsley : Le projet de loi établit les critères que les émetteurs qui souhaitent participer au programme devront respecter. Cela se trouve à l'article 356 du projet de loi, qui prévoit que la demande doit inclure une description du prêt, une description des actifs, de l'information sur la solvabilité, sur l'entité qui va garantir l'émission et sur l'organisme qui va faire le service de ces prêts, de même que le nom des suppléants. Le projet de loi contient donc pas mal d'information sur les facteurs que nous devons prendre en compte.

Le sénateur Moore : Vous avez dit que les hypothèques assurées ne sont pas admissibles.

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Moore : Oui. Donc, quelle sorte d'institutions voudront s'inscrire comme émettrices, à votre avis?

Mme Kinsley : À notre avis, toutes les grandes institutions sous réglementation fédérale voudront s'inscrire. Le projet de loi prévoit également que les caisses de crédit sous réglementation provinciale, par exemple, pourront le faire. Nous allons voir, mais je suppose que toutes les grandes institutions sous réglementation fédérale qui ont des programmes d'obligations sécurisées voudront participer au programme.

Le sénateur Ringuette : Il y a deux ans, le gouvernement du Canada a procédé à l'achat d'environ 22 milliards de dollars d'hypothèques. Je ne suis pas sûre du montant. Est-ce que c'était 55 milliards?

Mme Kinsley : Soixante-neuf milliards de dollars.

Le sénateur Ringuette : Ils ont fait cela en deux transactions.

Mme Kinsley : Vous avez tout à fait raison, sénateur. C'est cela qui a été autorisé et c'était 25 milliards de dollars au départ.

Le sénateur Ringuette : On nous a dit que la plupart de ces hypothèques étaient assurées.

Mme Kinsley : Il fallait qu'elles le soient.

Le sénateur Ringuette : Elles devaient être assurées par la SCHL.

Mme Kinsley : Elles devaient être assurées, soit par la SCHL, soit par notre concurrent du secteur privé.

Le sénateur Ringuette : Les institutions financières ont, comme pratique courante, de regrouper les hypothèques et de les vendre aux enchères sur le marché. Si j'ai bien compris, ce projet de loi empêchera les banques d'inclure les hypothèques assurées par la SCHL dans ces regroupements.

Ms. Kinsley: That will be only in the covered bond program, senator. I have been trying to make the difference between the existing securitization programs in place today that are guaranteed by the government, and where there are insured loans. Those programs continue. This particular covered bond program will prohibit insured loans as the underlying collateral.

Senator Ringuette: It is guaranteed in a way by the Government of Canada through this bill.

Ms. Kinsley: No.

Senator Ringuette: It provides the framework, as you said earlier, for more security for takers.

Ms. Kinsley: There will be more certainty around the framework, but to be clear, there is no guarantee that this bill is providing.

Senator Ringuette: You indicated that last year your net profit was \$1.5 billion. Were you requested by cabinet to make cuts? If so, I have four questions for you:

How many employees in your department got a notice letter of layoff, by province and classification?

How many would have been in the EX and DM categories?

How many staffers in your department are not under the Public Service Employment Act and under what classification?

What is the cost to your department for program management salaries, expenses, bonuses et cetera?

The Chair: Ms. Kinsley, we have heard these questions continually over the last week asked of other witnesses. You are not singled out on this.

Senator Harb: I am sure Ms. Kinsley will send a reply to all of those good questions.

I will go back to the government announcement in 2011 on the three-year \$1.4 billion program. In your presentation, you said that the program was shared 50/50 between the provinces and the federal government.

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Harb: All the provinces contribute 50 per cent, so when you do the program delivery in those provinces, do you also do it on a 50/50 basis?

Ms. Kinsley: The \$1.4 billion framework announced is federal funding, and 50 per cent of that amount will be added by the provinces and territories that chose to adopt the framework.

Mme Kinsley : Cela s'applique uniquement au programme des obligations sécurisées, sénateur. J'essaie de vous expliquer la différence entre les programmes actuels de titrisation qui sont déjà en place et sont garantis par le gouvernement, et en vertu desquels certains prêts sont assurés. Ces programmes vont être maintenus. Le programme d'obligations sécurisées dont il est question ici empêchera l'utilisation des prêts assurés comme nantissement sous-jacent.

Le sénateur Ringuette : Mais le gouvernement du Canada fournit une garantie, en quelque sorte, par l'entremise de ce projet de loi.

Mme Kinsley : Non.

Le sénateur Ringuette : Vous disiez tout à l'heure que le projet de loi présente un cadre qui offre plus de sécurité aux investisseurs qui optent pour ce type d'instrument.

Mme Kinsley : Le cadre offre plus de certitude, mais ce projet de loi n'offre aucune garantie.

Le sénateur Ringuette : Vous disiez que, l'an dernier, vos bénéfices nets se sont montés à 1,5 milliard de dollars. Le Cabinet vous a-t-il demandé de procéder à des compressions? Dans l'affirmative, j'ai quatre questions à vous poser.

Combien d'employés de la société, par province et par classification, ont reçu un avis de mise à pied?

Combien d'entre eux se trouvent dans les catégories EX et DM?

Combien d'employés de la société ne sont pas visés par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et quelle est la classification de ces employés?

Enfin, quel est le coût des salaires, des dépenses et des primes de rendement des gestionnaires de programmes de la société?

Le président : Madame Kinsley, je me permets de vous signaler que ces mêmes questions ont été posées aux autres témoins au cours de la dernière semaine. Vous n'êtes pas la seule.

Le sénateur Harb : Je suis sûr que Mme Kinsley voudra nous faire parvenir la réponse à toutes ces excellentes questions.

Je voudrais revenir sur l'annonce du gouvernement de 2011 concernant le programme de 1,4 milliard de dollars sur trois ans. Dans votre exposé, vous avez dit que le coût du programme serait partagé équitablement entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Harb : Toutes les provinces font un apport de 50 p. 100 du coût; donc, quand vous exécutez le programme dans les provinces, les coûts d'exécution sont-ils également partagés à parts égales?

Mme Kinsley : Le cadre de 1,4 milliard de dollars qui a été annoncé correspond au financement fédéral, et les provinces et territoires qui ont décidé d'adopter ce cadre devront faire un apport correspondant à la moitié de cette somme.

All the provinces and territories accepted the framework, with two exceptions with respect to delivery: Yukon and Prince Edward Island, where they said for critical mass and other capacity reasons, they wanted to maintain the existing delivery arrangements. All the provinces and territories said, yes, in principle and that this is where they want to head. By and large, they are all cost sharing; but we have those two exceptions that agreed with the principles but, for practical reasons, wanted us to continue to deliver.

As well, the framework gave flexibility to the provinces and territories to design and deliver their programs. The view was that the provinces and territories are in the best position to understand the housing needs in their jurisdictions and to be able to respond to those needs with the appropriate program tools.

With the exclusion of those two jurisdictions, the provinces and territories will decide within the federal principles, how they will implement programs to serve the needs of their citizens.

Senator Harb: Thank you. So if not 50/50, it could be 25/75.

Ms. Kinsley: No. I am sorry. The cost sharing is mandated at 50/50. There is no latitude on that. They do have latitude on how they choose to spend that money in terms of program design.

Senator Oliver: Senator Harb asked you in his first question about your profitability, and you said that in 2011 it was \$20.5 billion. I do not think Canadians understand the extent of your book, your assets, your holdings, your portfolio. Could you tell us your numbers? How big are you?

Senator Harb: Or how small?

Ms. Kinsley: I would be happy to provide you some stats. Our insurance in force, which is a big part of our commercial activities, is \$567 billion at the end of December 2011. Our asset base is \$291 billion at the end of December 2011. Our total revenues last year were about \$14 billion; net income \$1.5 billion. As has been noted, we are a large financial institution.

The Chair: Following that up, you obviously have a write-off policy, a manner in which to provide for bad debts, et cetera. At any time in your history, have you had a significant one-time write-off?

Ms. Kinsley: For bonds?

The Chair: No, for your receivables for the mortgages.

L'ensemble des provinces et territoires ont accepté ce cadre, à deux exceptions, en ce qui concerne l'exécution : le Yukon et l'Île-du-Prince-Édouard qui ont décidé, pour des raisons de capacité et de masse critique, de maintenir le régime déjà en place. Mais l'ensemble des provinces et territoires ont accepté ce principe et ont déclaré que c'est l'orientation qu'ils voudraient prendre. Dans l'ensemble, toutes ces initiatives sont à coûts partagés; par contre, il y a eu deux exceptions, en ce sens que deux provinces qui étaient d'accord avec les principes ont décidé, pour des raisons pratiques, de nous faire continuer à exécuter le programme.

De plus, le cadre donnait aux provinces et territoires une certaine marge de manœuvre pour ce qui est de la conception et de l'exécution de leurs programmes. On estimait que les provinces et territoires sont les mieux placés pour comprendre les besoins en matière d'habitation sur leur territoire respectif et pour répondre à ces besoins à l'aide de programmes appropriés.

À l'exception de deux administrations, les provinces et territoires décideront, tout en se conformant aux principes fédéraux, de quelle manière ils souhaitent mettre en œuvre ces programmes afin de répondre aux besoins de leurs citoyens.

Le sénateur Harb : Je vous remercie. Donc, s'il ne s'agit pas d'un apport de financement égal, le partage pourrait se faire dans un rapport de 25 à 75.

Mme Kinsley : Non. C'est faux. D'après le mandat prévu, les coûts seront partagés de façon égale. Il n'y a aucune latitude à cet égard. Par contre, les administrations provinciales et territoriales ont le droit de déterminer comment elles voudront utiliser les crédits pour la conception de leur programme.

Le sénateur Oliver : La première question du sénateur Harb concernait vos bénéfices, et vous avez dit que ces derniers se sont montés à 20,5 milliards de dollars en 2011. Je ne pense pas que les Canadiens comprennent bien l'ampleur de vos opérations financières, de vos actifs, de vos avoirs et de votre portefeuille. Pourriez-vous nous donner vos chiffres? Dans quelle mesure la SCHL est-elle grande?

Le sénateur Harb : Ou petite?

Mme Kinsley : Je serais très heureuse de vous fournir certaines statistiques. Le montant des assurances actuellement en vigueur, qui constituent une bonne partie de nos activités commerciales, se montait à 567 milliards de dollars à la fin de décembre 2011. Nos actifs avaient une valeur de 291 milliards de dollars à la fin décembre 2011. Notre revenu total l'an dernier était de 14 milliards de dollars, et notre revenu net s'est chiffré à 1,5 milliard de dollars. Comme nous vous l'avons déjà fait remarquer, nous sommes une grande institution financière.

Le président : Dans ce même ordre d'idées, vous avez nécessairement une politique de radiation ou une façon d'inscrire les mauvaises créances, et cetera. Vous est-il déjà arrivé d'avoir à radier ponctuellement une somme d'argent importante?

Mme Kinsley : Pour les obligations?

Le président : Non, pour les créances liées aux hypothèques.

Ms. Kinsley: In our mortgage insurance activity, we provide for claims. That is the nature of the business. Perhaps I could answer the question in that context. Have we ever had big losses in our mortgage insurance business? Is that the right interpretation?

The Chair: Yes.

Ms. Kinsley: Certainly we have had losses. Think of the recessions in the 1980s and 1990s. Since we have become commercialized, which was in the 1990s, we have been able to handle all of those cyclical patterns within the revenues that we collect on premiums and fees.

The Chair: On behalf of all of the members of the committee, I would like to thank you, Ms. Kinsley, for being with us today.

Mr. Gignac, we did not really have a chance to hear anything from you, obviously a reflection on Ms. Kinsley's answers to us. We thank you and wish you all the best.

Honourable senators, in the second half of our meeting, we will hear from officials also from the Office of the Superintendent of Financial Institutions. We are pleased to welcome Penny Lee, Senior Director, Property and Casualty Insurance Group; and Patty Evanoff, Senior Director, Legislation and Approvals Division. Colleagues, we have one hour for this session.

Ms. Evanoff, the floor is yours.

Patty Evanoff, Senior Director, Legislation and Approvals Division, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: I am Patty Evanoff, and I am Senior Director of the Legislation and Approvals Division at OSFI. With me today is Penny Lee, Senior Director of the Property and Casualty Insurance Group. Thank you for having invited us to appear before you regarding certain sections of Bill C-38, the Budget Implementation Bill.

As you have already heard this morning, under the proposed legislative changes, OSFI would be responsible for reviewing and monitoring the safety and soundness of the commercial activities, meaning largely the mortgage insurance and securitization programs, of the Canada Mortgage and Housing Corporation.

OSFI would review and assess the elements that we typically look at in federally regulated financial institutions that do the same business. We currently supervise three private sector mortgage insurers. In those institutions, we look at areas such as risk management around the use of their internal financial models, the adequacy of reporting to senior management and the board of directors, the documentation of underwriting decisions and the adequacy of their stress testing programs.

Mme Kinsley : Dans le cadre de nos activités d'assurance hypothécaire, nous établissons une provision pour les demandes de règlement. Telle est la nature de notre activité. Peut-être pourrais-je répondre à la question dans ce contexte-là. Avons-nous déjà subi des pertes importantes du côté de nos activités d'assurance hypothécaire? Est-ce bien de cette façon que je devrais interpréter votre question?

Le président : Oui.

Mme Kinsley : Il ne fait aucun doute que nous avons subi des pertes. Songez, par exemple, aux récessions des années 1980 et 1990. Depuis que nous avons commercialisé nos activités, soit dans les années 1990, nous avons réussi à composer avec toutes ces tendances cycliques grâce aux primes et aux droits que nous prélevons.

Le président : Au nom de tous les membres du comité, je voudrais vous remercier, madame Kinsley, pour votre présence ce matin.

Monsieur Gignac, nous n'avons pas vraiment eu l'occasion d'entendre vos observations, étant donné, bien entendu, les réponses que nous a faites Mme Kinsley. Nous vous remercions et vous souhaitons bonne chance.

Honorables sénateurs, au cours de la deuxième partie de notre réunion, nous allons recevoir les représentants du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Nous sommes ravis d'accueillir Penny Lee, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques, et Patty Evanoff, directrice principale, Division de la législation et de l'approbation. Chers collègues, nous disposons d'une heure pour ce groupe de témoins.

Madame Evanoff, vous avez la parole.

Patty Evanoff, directrice principale, Division de la législation et de l'approbation, Bureau du surintendant des institutions financières Canada : Je m'appelle Patty Evanoff, et je suis directrice principale de la Division de la législation et des approbations du BSIF. Je suis accompagnée de Penny Lee, directrice principale du Groupe des assurances multirisques. Nous vous remercions de nous avoir invitées à traiter de certains articles du projet de loi C-38, la Loi d'exécution du budget.

Comme vous l'avez déjà entendu ce matin, aux termes des modifications qui sont proposées aux lois en vigueur, le BSIF serait chargé de contrôler la sécurité et la stabilité des activités commerciales de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui consistent principalement en des programmes d'assurance hypothécaire et de titrisation.

Le BSIF examinerait et évaluerait donc à la SCHL les éléments sur lesquels il se concentre normalement lorsqu'il contrôle des institutions financières fédérales. À l'heure actuelle, nous surveillons trois assureurs privés de prêts hypothécaires. À cette fin, nous examinons des questions telles que la gestion du risque occasionné par l'usage de modèles financiers, la qualité de l'information communiquée à la haute direction et au conseil d'administration, les preuves documentaires des décisions de souscription et la qualité des simulations de crise.

At the same time, it is important to recognize that CMHC is a Crown corporation with a social policy mandate, and that is beyond the proposed scope of OSFI's supervisory role. CMHC is also subject to governance and accountability requirements, as was discussed this morning, set out in its governing legislation.

In addition, the government establishes rules governing CMHC's activities, such as its size and shape and, of course, sets the rules on the boundaries around insured mortgages.

If Bill C-38 were to receive Royal Assent, OSFI would begin a program of reviewing and assessing CMHC's commercial operations, and we would report our findings and recommendations to the CMHC board of directors and to the Ministers of Finance and HRSDC for their follow-up.

This responsibility for OSFI is a new one. Given the size and complexity of CMHC, it will take some time for OSFI to fully assess its commercial operations, as would be the case for any new private sector institution supervised by OSFI. We are currently considering our operational plans with respect to this new role.

Ms. Lee and I would be happy to respond to your questions, senators. Thank you very much.

The Chair: Thank you for your opening remarks, Ms. Evanoff. You obviously would have a regulatory process for supervising mortgage insurers. With the complexity of what you are taking over, will your usual practices differ for CMHC from what you do for the private mortgage insurers that you now supervise?

Ms. Evanoff: We will be applying our risk-based supervisory framework, which is flexible and focuses on the significant activities undertaken by a financial institution, to CMHC. Perhaps I will turn to Ms. Lee for a specific response, given her responsibilities for supervision.

Penny Lee, Senior Director, Property and Casualty Insurance Group, Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada: I want to add to some of the remarks that Ms. Evanoff made in her opening remarks. In carrying out our supervisory work, we use an internal supervisory framework. That is our tool that helps us in terms of executing on our work. We measure each risk within an enterprise, and we look at the controls in place to manage those risks. We look at risks such as credit, market risk, as well as insurance risk and operational risks, to name a few. Our primary focus is on safety and soundness.

Cependant, la SCHL est une société d'État dotée d'un mandat de politique sociale qui se situe au-delà du périmètre proposé du rôle de surveillance qu'exercerait le BSIF. De plus, la société est soumise aux principes de gouvernance et aux exigences en matière de responsabilisation définis dans sa loi habilitante.

Par ailleurs, le gouvernement réglemente les activités de la SCHL, détermine la taille et la forme de l'organisme et, évidemment, établit les règles sur les prêts hypothécaires assurés.

Si le projet de loi C-38 recevait la sanction royale, le BSIF entreprendrait un programme d'examen et d'évaluation des activités commerciales de la SCHL et communiquerait ses conclusions et ses recommandations au conseil d'administration de la société, au ministre des Finances et au ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, pour qu'ils y donnent suite.

Ces nouvelles attributions représentent une première pour le BSIF et, compte tenu de la taille et de la complexité de la société, il faudra compter un certain temps avant que le BSIF évalue ses activités commerciales, comme ce serait le cas pour toute institution du secteur privé contrôlée par le BSIF. Nous réfléchissons actuellement aux plans opérationnels qui lui permettront de s'acquitter de sa nouvelle fonction.

Madame Lee et moi serions heureuses de répondre à vos questions, sénateurs. Merci beaucoup.

Le président : Merci de cet exposé liminaire, madame Evanoff. La surveillance des assureurs hypothécaires doit certainement reposer sur un processus de réglementation. Vu la complexité des opérations que vous devez contrôler, serez-vous obligés de modifier vos pratiques usuelles pour la SCHL, par rapport à ce que vous faites actuellement à l'égard des assureurs hypothécaires du secteur privé que vous surveillez?

Mme Evanoff : Nous allons appliquer à la SCHL notre cadre de surveillance axé sur les risques, qui est souple, et met l'accent sur les activités importantes menées par une institution financière. Je devrais peut-être demander à Mme Lee de vous donner des détails à ce sujet, étant donné ses responsabilités en matière de supervision.

Penny Lee, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques, Bureau du surintendant des institutions financières Canada : Si vous permettez, je voudrais apporter quelques précisions par rapport aux observations de Mme Evanoff dans son exposé liminaire. Nous avons recours à un cadre interne de surveillance pour notre travail de supervision. Cet outil nous aide à exécuter notre travail. Nous mesurons chaque risque rattaché à l'entreprise concernée, et nous examinons les mesures de contrôle en vigueur qui visent à gérer ces risques. Nous examinons, par exemple, des risques tels que le crédit, les risques du marché, ainsi que les risques liés aux assurances et aux opérations. La sécurité et la viabilité constituent nos principales priorités.

The framework also requires us to be forward looking in terms of risks. We are looking at ways that we can identify what are developing and potential risks. We bring that to bear in how we execute our work.

Our work also includes what we call risk assessment reviews, which consists of on-site reviews at institutions as well as continuous monitoring. Our work is risk based, so from time to time we will have to adjust our priorities in terms of our work,

Our framework covers all of the material elements that contribute to the risk profile of an institution. We will look at things such as risk management practice, underwriting practices, risk governance and oversight, as well as the solvency position of an institution, including its capital ratios.

That summarizes the framework, in a very brief overview, of what we do.

Senator Tkachuk: Welcome. I want to follow up on some of the questions I had asked earlier. I think you were observing what I asked the previous witness. You mention that you manage three other insurance organizations. They had said that the reports will go to the minister, but they will not be made public. When you are doing the private institutions, what happens to the information?

Ms. Evanoff: The nature of our role very much depends on confidentiality. That is true not just of OSFI but also of all our global counterparts. There are two fundamental reasons for that. One is to protect the institutions commercially sensitive information because it operates in a world of competition. As we mentioned, CMHC has three private sector competitors. In addition, equally as important but slightly different, confidentiality also promotes a spirit of openness with respect to the regulated entity. If you were to make supervisory findings public, you would find that you would be getting less important information from the senior management, et cetera, of the supervised institution. Confidentiality is a tenet of prudential supervision around the world.

Senator Tkachuk: That was not what I was getting at. I am not too concerned with the soundness, obviously. You do not want to have private market information out. However, if there were a problem, what would happen? What do you do when there is a problem? When there are findings that show that the financial institution is in jeopardy, what action do you take?

Ms. Evanoff: Our mandate requires that we determine whether financial institutions are in sound financial condition, obviously. When we find something that is an issue, we either take action or

Ce cadre nous oblige également à tenir compte de risques futurs. Nous explorons actuellement différents moyens de recenser les risques en développement et potentiels. Nous en tenons compte dans l'exécution de nos activités de supervision.

Notre travail comprend également ce que nous appelons les examens d'évaluation de risques, c'est-à-dire des examens effectués dans les locaux des diverses institutions financières, de même que la surveillance en permanence. Comme notre travail est axé sur les risques, de temps en temps il nous faut rajuster nos priorités.

Notre cadre couvre tous les éléments significatifs qui permettent d'établir le profil de risque d'une institution. Ainsi, nous examinons les pratiques de gestion des risques, les pratiques de gestion des risques et de souscription, la gouvernance des risques et la surveillance, de même que la solvabilité de l'institution, y compris ses ratios de capitalisation.

Voilà donc un très bref résumé des éléments fondamentaux de notre cadre de supervision.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue au comité. Je voudrais revenir sur certains éléments que j'ai soulevés tout à l'heure. Je crois que vous étiez présente quand je posais mes questions au témoin précédent. Vous dites que vous êtes chargée de surveiller trois autres organisations qui offrent des assurances. Les autres témoins nous ont dit que les rapports sont soumis à l'examen du ministre, mais ne sont pas communiqués au public. Quand vous examinez les activités d'un établissement privé, qu'arrive-t-il aux informations que vous rassemblez?

Mme Evanoff : La nature de notre rôle est telle que la confidentialité revêt une très grande importance. D'ailleurs cela vaut, non seulement pour le BSIF, mais aussi pour tous nos homologues dans le monde entier. Cette confidentialité s'impose pour deux raisons fondamentales : premièrement, pour protéger les renseignements commerciaux sensibles des institutions, qui mènent leurs activités dans un monde concurrentiel. Comme nous l'avons mentionné tout à l'heure, la SCHL a trois concurrents dans le secteur privé. Par ailleurs — et c'est un facteur un peu différent mais tout aussi important — la confidentialité incite l'entité réglementée à faire preuve d'ouverture et de transparence. Si les résultats de nos activités de supervision étaient publics, les cadres supérieurs et autres responsables de l'institution contrôlée nous fourniraient en conséquence des renseignements moins significatifs. La confidentialité est un principe fondamental qui sous-tend le contrôle prudentiel dans le monde entier.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'était pas vraiment le sens de ma question. Je ne suis pas trop préoccupé par la question de la viabilité, bien entendu. Il ne conviendrait pas de diffuser des renseignements commerciaux privés. Cependant, si jamais un problème devait surgir, qu'arriverait-il à ce moment-là? Que faites-vous quand il y a un problème? Quand vos observations vous amènent à conclure que la viabilité de l'institution financière est menacée, que faites-vous?

Mme Evanoff : Notre mandat exige que nous déterminions dans quelle mesure les institutions financières sont viables, bien entendu. Quand nous découvrons un problème, ou nous prenons

require that action be taken by the institution to correct the deficiency. We have a number of ways of doing that including — and perhaps most importantly — working with the senior management and the board of the institution, who are responsible for running it and for taking corrective action. Perhaps Ms. Lee would like to elaborate.

Ms. Lee: It is great that we only talk about the times when things are bad. If we go down that route, then we will have to speak about things that are good, and people can also misinterpret what happens. That is why it is really important that our information be kept confidential.

Senator Tkachuk: These are questions mostly probably to you, Ms. Lee.

CMHC has social housing programs as well as commercial ones. How would you separate that? How does CMHC separate that? How would you know what is social and what is commercial? Do they have separate corporations, or are they all commingled?

Ms. Lee: I believe that, within their commercial operations, they are actually separate. We do not know enough about CMHC right now to really understand how it is made up, but my understanding is that it is separate.

Senator Tkachuk: Do they do it with a separate corporation or just a separate set of books?

Ms. Lee: My understanding is that it is still part of the overall corporation.

Senator Tkachuk: Do you have any concerns or see a possibility that their social programs would jeopardize the financial stability of their private commercial lending ability?

Ms. Lee: That is a good question. Right now, it would be premature because we have not really been into CMHC to understand how that would impact their commercial operations. It is something that we will be looking at as we work our way through CMHC.

Senator Tkachuk: If the Banking Committee called you every couple of years to ask about CMHC, would you come and testify?

Ms. Lee: I would gladly come.

The Chair: I will note that.

Senator Tkachuk: Mark that down.

The Chair: Thank you for that question and for that answer.

nous-mêmes des mesures, ou alors nous exigeons que l'institution concernée prenne les mesures correctrices qui s'imposent. Nous avons plusieurs moyens de faire cela, entre autres — et c'est sans doute le moyen le plus important — collaborer avec la haute direction et le conseil d'administration de l'institution, qui sont chargés de l'administrer et de prendre des mesures correctrices. Mme Lee voudrait peut-être développer un peu plus.

Mme Lee : C'est bien que nous ne parlions que des éléments négatifs. Si nous optons pour cette solution, nous serons obligés de parler des éléments positifs, et il faut dire que les gens peuvent également mal interpréter la situation. C'est pour cette raison qu'il est vraiment essentiel que nos informations restent confidentielles.

Le sénateur Tkachuk : Je suppose que mes questions s'adressent surtout à vous, madame Lee.

La SCHL exécute à la fois des programmes commerciaux et des programmes de logements sociaux. Comment faites-vous pour séparer ces deux secteurs d'activités? Comment fait la société pour les séparer? Comment pouvez-vous savoir ce qui est à vocation sociale et ce qui est à vocation commerciale? La SCHL a-t-elle des entités distinctes ou est-ce que tout est ensemble?

Mme Lee : Je crois savoir que les opérations commerciales de la SCHL sont à part. Nous ne sommes pas suffisamment au courant de la structure de la SCHL à l'heure actuelle pour bien comprendre quels sont ses éléments constitutifs, mais je crois savoir que les opérations commerciales sont à part.

Le sénateur Tkachuk : A-t-elle créé une entité distincte à cette fin ou se contente-t-elle d'avoir deux séries de livres?

Mme Lee : Je crois savoir que ces opérations font partie intégrante de l'activité globale de la société.

Le sénateur Tkachuk : Avez-vous des inquiétudes à ce sujet ou pensez-vous que les programmes sociaux de la société pourraient éventuellement mettre en péril la stabilité financière de leurs opérations de prêts commerciaux privés?

Mme Lee : C'est une bonne question. À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vraiment nous prononcer sur la question étant donné que nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner les activités de la SCHL afin de comprendre quel pourrait être l'impact sur ses opérations commerciales. C'est un élément sur lequel nous avons l'intention de nous pencher dans le cadre de notre examen des activités de la SCHL.

Le sénateur Tkachuk : Si le Comité des banques vous appelait tous les deux ans au sujet de la SCHL, seriez-vous prête à venir témoigner devant le comité?

Mme Lee : Avec plaisir.

Le président : J'en prends note.

Le sénateur Tkachuk : Oui, marquez-le.

Le président : Merci pour la question, et pour la réponse aussi.

Senator Dawson: I am a big fan of OSFI, and not many people are because you are not known. I think you are the Canadian financial system's best kept secret. I have always been impressed by the quality of your work. I might be asking the wrong question and asking it to the wrong people, but you heard me before.

Now that you have CMHC, what about BDC and EDC? If you are inspecting banks, insurance companies, CMHC and Farm Credit, am I wrong in thinking that the only two exceptions of that kind are BDC and EDC?

Ms. Evanoff: The government has chosen to add CMHC to our responsibilities, which, right now, are only for private sector financial institutions and private pension plans, because of the fact that we regulate the three private sector mortgage insurers already. We have the experience that we can draw on to take on this role.

As for the other two government institutions, or perhaps others, that is really not a question that I can answer because it was a government decision to give us CMHC.

Senator Dawson: I should have been here to see the minister yesterday; I could have asked him.

Senator Oliver: I think that Ms. Evanoff has probably just answered the question I was going to ask because she says that they already cover the three private insurers. If this bill passes — now that CMHC will be under your wing and since so much of what you do is risk-based assessment — will it help your assessment of banks now that you will be supervising both the lenders who underwrite the mortgages and the mortgage insurer who insures against default on these same mortgage? Will that help your assessment of our commercial banks? If so, in what ways?

Ms. Lee: Thank you for your question. I think it actually will give us a broader view of the housing market.

Senator Oliver: I would have thought so.

Ms. Lee: What we find is that mortgage insurance — debt-insured mortgages — is certainly applicable to the lenders. That will give us a broader picture of it, so that should be helpful.

Senator Oliver: Are the three private insurers as big as CMHC?

Ms. Lee: No, they are about 20 to 25 per cent of the market.

Le sénateur Dawson : Je suis un grand admirateur du BSIF, alors que peu de gens le sont, tout simplement parce que vous n'êtes pas connus. Pour moi, votre bureau représente le secret le mieux gardé du système financier canadien. J'ai toujours été impressionné par la qualité de votre travail. Il est possible que je ne pose pas la bonne question aux bonnes personnes, mais vous m'avez entendu tout à l'heure.

Maintenant que vous êtes chargés de surveiller la SCHL, pourquoi pas BDC et EDC également? Si vous devez inspecter les banques, les compagnies d'assurances, la SCHL et la Société du crédit agricole, ai-je tort de penser que les seules entités de ce genre qui ne font pas encore partie de votre mandat sont BDC et EDC?

Mme Evanoff : Le gouvernement a choisi d'inclure dans nos responsabilités la surveillance de la SCHL alors que, jusqu'à présent, nos responsabilités visaient exclusivement les institutions financières du secteur privé et les régimes de retraite privés, tout simplement parce que nous sommes déjà chargés de réglementer les trois assureurs hypothécaires du secteur privé. En d'autres termes, nous avons l'expérience nécessaire pour être à même d'assumer ce nouveau rôle.

Quant aux deux autres institutions gouvernementales, et d'autres aussi éventuellement, je ne peux pas vraiment répondre à cette question parce que c'est le gouvernement qui a décidé de nous confier la responsabilité de la SCHL.

Le sénateur Dawson : J'aurais dû être là hier quand le ministre était présent; j'aurais pu lui poser la question.

Le sénateur Oliver : Je crois que Mme Evanoff a sans doute déjà répondu à la question que j'allais poser, puisqu'elle dit que le BSIF est déjà chargé de contrôler les trois assureurs privés. Si ce projet de loi est adopté, la SCHL relèvera désormais de votre responsabilité et, comme une bonne partie de vos activités consistent à effectuer des évaluations de risques, votre travail d'évaluation des banques sera-t-il facilité maintenant, puisque vous aurez à surveiller les activités à la fois des institutions de prêts qui financent les hypothèques et les assureurs hypothécaires qui les garantissent contre le risque de non-remboursement? Est-ce que cela va faciliter votre évaluation des banques commerciales? Dans l'affirmative, de quelle manière votre travail sera-t-il plus facile?

Mme Lee : Merci pour cette question. Je pense que cela va nous donner une meilleure vue d'ensemble du marché de l'habitation.

Le sénateur Oliver : Oui, c'est ce que je pensais.

Mme Lee : Nous constatons justement que les enjeux qui touchent les assureurs hypothécaires — c'est-à-dire ceux qui garantissent les hypothèques — s'appliquent aux prêteurs aussi. Cela devrait nous donner une meilleure vue d'ensemble, et ce serait utile.

Le sénateur Oliver : Les trois assureurs privés sont-ils aussi grands que la SCHL?

Mme Lee : Non, ils représentent entre 20 et 25 p. 100 du marché.

Senator Oliver: Getting 75 per cent will really help since you do so much risk assessment.

Ms. Lee: Exactly.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: You are doing an excellent job. During the crisis in 2008 and 2009, our Canadian banks, such as CIBC and the Bank of Montreal, received support from the Bank of Canada, Americans, and the Canada Mortgage and Housing Corporation.

Given that your role is to supervise the banks, did you advise the Minister of Finance of these problems? You were the first ones to draw attention to this and help find a way to ensure the soundness of our financial system. Did OSFI play a role there?

[English]

Ms. Evanoff: During the financial crisis, which, as you know, had limited impact on Canadian institutions, I think many central banks and other entities around the world set up liquidity support facilities that were a little beyond the standard facilities, allowing otherwise healthy institutions in their jurisdiction to take advantage of them if there were liquidity needs.

In terms of what we advised and how we discussed conditions during that period, I think you have heard from us before about the Financial Institutions Supervisory Committee, which is chaired by the superintendent. It has the governor of the central bank, the chair of CDIC, the head of the Financial Consumer Agency and the Deputy Minister of Finance on it. There would be regular discussions on what was happening globally.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: Based on the mandate you have now been given with respect to Canada Mortgage and Housing Corporation, will you be receiving monthly reports on the process of reviewing the institution's soundness? Will you be sending people to CMHC to inspect their books every three months? What process or mechanism is in place to ensure that CMHC does not present any undue risk and that you are able to keep the Minister of Finance informed of its financial situation?

[English]

Ms. Lee: As CMHC is a new responsibility for OSFI, it will take us some time to understand the key risk drivers within CMHC and how well they are managed. As I mentioned before, the supervisory framework calls for continuous monitoring and risk-assessment reviews. Right now we are assessing what the supervisory plan would be for CMHC and how we will be

Le sénateur Oliver : Donc, mieux connaître les activités de l'entité correspondant à 75 p. 100 du marché vous aidera certainement, étant donné que l'évaluation des risques correspond à une partie très importante de vos activités.

Mme Lee : Oui, tout à fait.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous faites un excellent travail. Lors de la crise en 2008 et 2009, nos banques, comme la CIBC et la Banque de Montréal, ont reçu un appui de la Banque du Canada, des Américains et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Vous qui supervisiez nos banques, avez-vous avisé le ministre des Finances de ces difficultés? Vous avez été les premiers à signaler la situation et à aider à trouver une formule pour nous assurer de la solidité de notre système financier. Est-ce que BSIF est intervenu dans ce dossier?

[Traduction]

Mme Evanoff : Pendant la crise financière, qui n'a eu guère d'impact sur les institutions canadiennes, comme vous le savez, je crois que bon nombre de banques centrales et d'autres entités dans le monde ont établi des mécanismes de soutien en liquidités qui étaient un peu plus consistants que les mécanismes standard, ce qui a permis à des institutions nationales, qui auraient normalement été en bonne posture financière, d'en profiter si elles avaient besoin de liquidités.

En ce qui concerne nos conseils et des discussions que nous avons eues au cours de cette période, je pense que nous vous avons déjà parlé du Comité de surveillance des institutions financières qui est présidé par le surintendant. Le comité est composé du gouverneur de la banque centrale, du président de la SADC, de l'administrateur de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et du sous-ministre des Finances. Il y aurait eu des discussions régulières au sujet de la situation mondiale.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Selon le mandat que vous aurez maintenant avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, recevrez-vous des rapports mensuels sur le processus d'examen de la solidité de l'institution? Enverrez-vous des gens à l'intérieur de la société pour faire l'inspection des livres aux trois mois? Quel est le processus ou le mécanisme en place pour s'assurer que la société en question ne présente pas de risques exagérés et que vous puissiez informer le ministre des Finances de sa situation financière?

[Traduction]

Mme Lee : Étant donné que la surveillance de la SCHL devient une nouvelle responsabilité du BSIF, il nous faudra un certain temps pour comprendre les principaux facteurs de risque au sein de la société, et dans quelle mesure ils sont bien gérés. Comme je vous l'expliquais plus tôt, le cadre de surveillance exige un contrôle permanent et l'examen des évaluations des risques. Nous

executing that. Part of that will be utilizing resources that we have internally, and we will also need to hire additional resources. At least once a year, we will be reporting to the board of CMHC, as well as the Ministers of Finance and HRSDC.

Senator Hervieux-Payette: As for the banks, will you go on site and examine the books and ask questions, or will you just receive monthly reports from the institution? Do you physically go to the institution?

Ms. Lee: Physically, we go to the institutions, and we meet with senior management. We meet with operational management. We meet with even boards of directors from time to time.

Senator Hervieux-Payette: What would be the difference between CMHC and the two other private companies in the sector? I suppose that the portfolio at CMHC in Canada is probably bigger than the portfolio of Genworth, but all in all, Genworth is an American company and much bigger than CMHC. You have a system in place. Would you put in a different system for Canada Mortgage and Housing Corporation, or will all the institutions dealing with the same kind of business be analyzed the same way?

Ms. Lee: Our supervisory approach for CMHC will be similar to what we do today for private mortgage insurers.

Senator Hervieux-Payette: My colleague asked this question of the previous organization. Reporting will be done by whom, to whom and how will we be informed? You will do the assessment and supervision of the CMHC, and of course this will fall under the Ministry of Finance. What will parliamentarians get at the end of the day? It is important that we know what type of reporting we will get. Will it be like an annual report of a corporation, like a Genworth report, or a different report?

Ms. Evanoff: The legislation provides that we report to the two responsible ministers and to the board of directors. The ministers and the board then become responsible for acting on any recommendations that we have. I believe the legislation also provides that CMHC has to develop a plan to respond to any such recommendations through its corporate planning process.

As we noted this morning, we would not have our supervisory findings made public because of the importance of confidentiality with respect to our mandate and the mandate of any similar

sommes en train d'évaluer en ce moment ce en quoi pourrait consister le plan de surveillance de la SCHL et comment nous allons y donner suite. Pour cela, nous aurons recours à nos ressources internes, mais il nous faudra également recruter d'autres employés. Au moins une fois par année, nous présenterons nos conclusions au conseil d'administration de la SCHL, ainsi qu'aux ministres des Finances et de RHDSC.

Le sénateur Hervieux-Payette : Dans le cas des banques, irez-vous sur place pour examiner les livres et poser des questions, ou allez-vous simplement recevoir des rapports mensuels de la part des institutions concernées? Est-ce que vous allez dans les locaux des institutions pour effectuer votre travail?

Mme Lee : Oui, nous allons dans leurs locaux et nous y rencontrons les cadres supérieurs. Nous rencontrons aussi les cadres opérationnels. De temps en temps, nous rencontrons même les administrateurs.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quelle est la différence entre la SCHL et les deux autres compagnies privées qui oeuvrent dans ce secteur? Je suppose que le portefeuille de la SCHL est sans doute plus important que celui de Genworth, mais, tout compte fait, Genworth, en tant que compagnie américaine, est beaucoup plus grande que la SCHL. Vous avez déjà un système. Comptez-vous créer un système différent pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ou toutes les institutions dont les activités sont semblables vont-elles être analysées de la même façon?

Mme Lee : Notre méthode de surveillance à l'égard de la SCHL sera semblable à celle que nous employons pour les assureurs hypothécaires privés.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mon collègue a posé cette question aux témoins précédents. Qui sera chargé de préparer les rapports, à qui seront adressés ces rapports et comment en serons-nous informés? C'est vous qui êtes chargés de faire l'évaluation et la surveillance de la SCHL et, bien entendu, tout cela relève du ministère des Finances. Mais quels renseignements seront transmis aux parlementaires à ce sujet en fin de compte? Il est important que nous sachions quel type de rapport nous allons recevoir. S'agira-t-il d'un rapport annuel de société, comme celui de Genworth, ou d'un autre type de rapport?

Mme Evanoff : Le projet de loi prévoit que nous présentions nos rapports aux deux ministres responsables ainsi qu'au conseil d'administration. Il incombe ensuite aux ministres et au conseil d'administration de donner suite à nos recommandations. Je crois que le projet de loi prévoit également que la SCHL élabore un plan, dans le cadre de la planification de ses activités, en vue de donner suite aux recommandations.

Comme nous vous l'avons fait remarquer ce matin, nous n'avons pas l'intention de communiquer au public les conclusions de nos activités de surveillance, à cause de l'importance de la

global regulator. However, Ms. Kinsley said this morning that CMHC does provide financial disclosure as well as other commentary through its annual report.

Senator Hervieux-Payette: The figures that we will get from her will be the same figures, except we will not have the recommendation.

Ms. Evanoff: Not the specific recommendations, no.

Senator Hervieux-Payette: It is the same figures about where the money went and which programs and so on are in place. We receive an annual report from CMHC every year. I wanted to know what will be done with regard to the Canadian public and also parliamentarians with regard to the kind of reporting mechanism. Will it improve the information that we get? Will your supervision end up just saying that maybe some ratios are out of line with the ones established for this kind of business?

Ms. Evanoff: Senator, I think it would be similar to that of a private sector situation in that we would expect institutions to act on our supervisory recommendations, to the extent that we have any, which will make their underlying risk management systems more robust and then, perhaps, lead to improvements of various kinds that would potentially be reported out through their public disclosure.

Senator Hervieux-Payette: Were you asked as experts when the \$69 billion were given as help to the banks to go through the liquidation crisis? Were you asked for your opinion as to whether this was something that could put CMHC at risk? Someone somewhere certainly said, "Yes, let us go ahead," and it came from the Ministry of Finance, which would have given permission for CMHC to buy back \$69 billion of mortgages.

Ms. Evanoff: There would have been consultation among the agencies, no doubt led by the Department of Finance, on any programs that were being put in place at the time. Those, again, were allowing our financial institutions to get liquidity or funding if they needed it.

Senator Hervieux-Payette: But it was not your unit that did the assessment of the risk?

Ms. Evanoff: With respect to CMHC, no.

[Translation]

Senator Maltais: I would like to come back to the three insurers that you are supervising. Rest assured that I will not be asking their names, but I would like to know what prompted you to step

confidentialité, d'après notre mandat, et d'après celui de tout autre organisme de réglementation semblable dans le monde. Il convient de noter, cependant, que Mme Kinsley a déclaré ce matin que la SCHL communique au public des informations financières et d'autres observations au sujet de ses activités par le biais de son rapport annuel.

Le sénateur Hervieux-Payette : En d'autres termes, les chiffres qu'elle va nous fournir seront les mêmes, sauf que nous n'aurons pas vu les recommandations.

Mme Evanoff : Pas les recommandations détaillées, non.

Le sénateur Hervieux-Payette : Il s'agira en conséquence des mêmes chiffres concernant l'utilisation des crédits et des programmes qui sont en vigueur. Nous recevons le rapport annuel de la SCHL chaque année. Je voulais plutôt savoir quel mécanisme de communication permettra au public canadien et aux parlementaires de suivre la situation. Allons-nous recevoir des données plus pertinentes? Vos activités de surveillance vont-elles simplement nous permettre de savoir que certains ratios ne cadrent pas tout à fait avec les normes établies pour ce genre d'activités?

Mme Evanoff : Sénateur, je dirais que c'est semblable à ce qui se ferait pour un établissement privé, en ce sens que nous nous attendons à ce que les institutions concernées donnent suite aux recommandations qui découlent de notre surveillance, dans la mesure où il en existe, afin que leurs systèmes de gestion des risques sous-jacents soient plus robustes et donnent lieu à différentes améliorations qui pourraient potentiellement être communiquées au public.

Le sénateur Hervieux-Payette : A-t-on sollicité votre opinion, vous qui êtes experts en la matière, lorsqu'il a été question de fournir 69 milliards de dollars aux banques pour leur permettre de surmonter la crise des liquidités? Est-ce qu'on vous a demandé votre avis sur la possibilité que cela mette en péril la situation de la SCHL? Quelqu'un, quelque part, a dû dire : « Oui, allons-y » et c'était certainement quelqu'un au ministère des Finances, puisque c'est ce dernier qui aurait autorisé la SCHL à racheter des hypothèques d'une valeur de 69 milliards de dollars.

Mme Evanoff : Il y aurait certainement eu des consultations auprès des agences concernées, consultations dirigées par le ministère des Finances, concernant les programmes qui étaient mis en œuvre à l'époque. Encore une fois, il s'agissait de permettre à nos institutions financières d'obtenir des liquidités ou des crédits, si elles en avaient besoin.

Le sénateur Hervieux-Payette : Mais ce n'est pas votre unité qui a évalué les risques de cette opération?

Mme Evanoff : En ce qui concerne la SCHL, non.

[Français]

Le sénateur Maltais : Je reviens aux trois assureurs que vous avez mis sous surveillance. Je ne vous demanderai pas leurs noms, soyez tranquilles, mais qu'est-ce qui vous a amenés à surveiller ces

in and supervise these people? Did you receive negative reports? Were there any indications to suggest that things were not as clear as they should be? How did this come about?

[English]

Ms. Evanoff: We regulate all federally incorporated financial institutions in this country. However, we only have three federally incorporated mortgage insurers, but we are responsible for them all. We were not given them; they are quite naturally subject on to our supervision under the Insurance Companies Act.

[Translation]

Senator Maltais: I see. I have another question. You say in your brief that Canada Mortgage and Housing Corporation is a Crown corporation with a social policy mandate. The officials who appeared before you clearly explained their mandate and actions with respect to social policy. Does social policy present more of a risk than an ordinary business policy? Would social policy with respect to social housing for disadvantaged Canadians, seniors or people living in remote areas be any different from policies applied by any other insurer?

[English]

Ms. Lee: Until we actually get into working with CMHC, it is hard for us to really give you an opinion right now on their book of business. It is very difficult because we do not have enough information on it.

[Translation]

Senator Maltais: Perhaps we could make some suggestions. I would like social policy to be seen in a different light from the usual business policies. I believe a comprehensive view is needed of what this could mean for the citizens of this country. Social housing policy must remain a priority. I imagine that you will bear that in mind when the time comes to look at their books. When you carry out your review, I suggest that you consider the social impact.

[English]

Ms. Evanoff: I would like to emphasize, however, that OSFI has been given this role so we can use our expertise around the business that private mortgage insurers are doing and our supervision of that business, and bring it to bear on CMHC's business. That really is with respect to their commercial operations. The social mandate operations of CMHC are really beyond the scope of the role that we have been given.

gens? Avez-vous reçu de mauvais rapports? Y avait-il des indices qui laissaient croire que les choses étaient un peu floues? Comment cela est-il arrivé?

[Traduction]

Mme Evanoff : Nous sommes chargés de réglementer l'ensemble des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale au Canada. Toutefois, il n'existe que trois compagnies offrant des assurances hypothécaires qui soient constituées sous le régime de la loi fédérale, et nous sommes responsables des trois. Il ne s'agit pas d'une responsabilité particulière qui nous a été confiée; elles relèvent nécessairement de nous, sur le plan de la surveillance, aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurances.

[Français]

Le sénateur Maltais : D'accord. J'ai une autre question. Vous dites dans votre mémoire que la Société canadienne d'hypothèques et de logement est une société d'État qui a un mandat de politique sociale. Les gens qui vous ont précédé, nous ont bien expliqué leur mandat et la façon dont ils agissaient au plan de la politique sociale. Est-ce que la politique sociale est plus à risque qu'une politique d'affaires ordinaire? Est-ce que la politique sociale quant aux logements sociaux pour les personnes défavorisées ou vivant en régions éloignées ou les personnes âgées serait pour vous différente de celle de n'importe quel autre assureur?

[Traduction]

Mme Lee : Tant que nous n'aurons pas commencé à travailler directement avec la SCHL, il nous sera difficile d'émettre une opinion sur son volume d'affaires. C'est très difficile pour le moment, parce que nous ne possédons pas suffisamment d'information à ce sujet.

[Français]

Le sénateur Maltais : On peut vous faire des suggestions peut-être. J'aimerais bien que les politiques sociales soient vues d'un autre œil que les politiques habituelles sur les affaires. Il faudra avoir une vue d'ensemble sur la portée que cela peut avoir sur les citoyens. La politique sociale du logement doit demeurer une priorité. J'imagine que vous allez devoir examiner les livres dans cette optique aussi. Alors, dans votre examen, je vous suggérerais de garder une portée sociale.

[Traduction]

Mme Evanoff : J'insiste sur le fait que le BSIF s'est vu confier cette responsabilité afin que nous puissions profiter de notre expertise en matière d'assurance hypothécaire privée et de surveillance dans ce domaine pour aider la SCHL. Il s'agit surtout de favoriser ses opérations commerciales. Le fait est que le mandat social de la SCHL dépasse le rôle qu'on nous a confié.

The Chair: I think that the committee would concur that we would not want you to deviate from that approach.

Senator Harb: Thank you very much for your presentation. These are very difficult questions that you are faced with in that CMHC does not have only a commercial mandate but it also has a social housing mandate. In your assessment, how would that differ say, for example, from the Auditor General, who goes into departments and agencies and does assessments, value for monies and other reporting?

Ms. Evanoff: The Auditor General looks beyond the pure financial activity of an entity to the extent they have them. It really is there for value for money and whether the government entity is meeting its mandate, whether there are any improvements it can make on how it meets its mandate and so on. We are doing something different. The thinking we are bringing to bear on CMHC is as a financial sector supervisor and as a prudential regulator concerned with the safety and soundness of a financial institution determining whether financial institutions are in sound financial condition. We are not examining its activities in totality.

Senator Harb: You mentioned earlier you still do not know how you are going to get around it. There must be someone who knows. Did this initiative come from your agency or was it a government initiative or was it a CMHC initiative? Who came up with this idea?

Ms. Evanoff: It is a government initiative, senator.

Senator Harb: There must have been some discussion with your board in terms of the background, what caused this to come about. In your answer to one of my colleague's questions you said that there is an element of confidentiality when you do an assessment, which makes a lot of sense, and you deal directly with the organization that you are assessing. In this particular case you seem to not only go to the board of directors but also you go to the Minister of Finance and the Minister of Human Resources. According to the bill that is proposed, in those two departments you already have two representatives. Why go beyond that? Why not just stop at the board of directors, since those agencies have already been represented on their board of directors, so you do not have to confuse yourself? They already have a reporting mechanism through the board of directors. The Minister of Finance already has his representative, as well as the Minister of Human Resources. It strikes me if I were to do it I will treat it like I treat all of those other agencies. I will deal with them and report to their board of directors, or whatever management they have, and leave it at that. To push further, it will create more confusion than anything else.

Le président : Je crois que les membres du comité seraient d'accord pour dire qu'il ne convient pas que vous vous écartiez de cette approche.

Le sénateur Harb : Merci beaucoup pour votre exposé. Vous faites face à une situation difficile en ce sens que la SCHL a non seulement un mandat commercial, mais aussi un mandat dans le domaine du logement social. Selon vous, en quoi votre rôle est-il différent de celui du vérificateur général, par exemple, qui évalue les activités des ministères et organismes du gouvernement, effectue des vérifications de l'optimisation des ressources et présente différents rapports?

Mme Evanoff : Le vérificateur général examine des éléments autres que les activités financières à proprement parler d'une entité, dans la mesure où ces éléments existent. Le rôle du vérificateur consiste en réalité à effectuer des vérifications d'optimisation des ressources et à déterminer si l'entité gouvernementale remplit son mandat et s'il y aurait lieu d'améliorer ses pratiques de façon à ce qu'elle puisse plus facilement remplir son mandat, et cetera. Notre action est différente. En tant que surveillant du secteur financier et d'organisme de contrôle prudentiel, notre rôle consiste à évaluer la sécurité et la solidité d'une institution financière et c'est ce que nous comptons faire à l'égard de la SCHL. Nous n'allons donc pas examiner la totalité de ses activités.

Le sénateur Harb : Vous disiez tout à l'heure que vous ne savez toujours pas comment vous allez vous y prendre. Mais quelqu'un doit bien le savoir. S'agit-il d'une initiative de votre organisme, du gouvernement ou de la SCHL? Qui a eu cette idée-là?

Mme Evanoff : C'est une initiative du gouvernement, sénateur.

Le sénateur Harb : Il a dû y avoir des discussions au sein de votre conseil sur la raison d'être de cette initiative et ce qui l'a motivée. En répondant à une question de mon collègue, vous avez évoqué le besoin de confidentialité quand vous faites une évaluation, ce qui semble logique, et dans ce cas, vous traitez directement avec l'organisation que vous évaluez. Par contre, dans ce cas-ci, on dirait que vous devez traiter non seulement avec le conseil d'administration, mais également avec le ministre des Finances et le ministre des Ressources humaines. D'après le projet de loi, vous avez déjà deux représentants au sein de ces deux ministères. Pourquoi aller plus loin que cela? Pourquoi ne pas simplement vous arrêter au conseil d'administration, puisque ces deux organismes sont déjà représentés au conseil d'administration, est-ce pour éviter toute possibilité de confusion? Ils ont déjà un mécanisme de communication qui passe par le conseil d'administration. Le ministre des Finances a son représentant, et il en va de même pour le ministre des Ressources humaines. Il me semble que, à leur place, je traiterais cet organisme comme je traite tous les autres organismes. C'est-à-dire que je présenterais mon rapport au conseil d'administration, ou aux cadres supérieurs, et c'est tout. Aller plus loin va créer plus de confusion qu'autre chose.

Ms. Evanoff: Again, that was a decision made by the government. In terms of the reporting framework, I would imagine it simply reflects the fact that CMHC has oversight by the two responsible ministers for various parts of its activities.

Senator Stewart Olsen: Thank you for coming. It has been very interesting. I certainly understand and respect the confidentiality that guides your whole operation.

I would like to follow up on the reporting mechanisms. You would make your report to the board and how do you then follow up after that? How soon would you come back and see if your recommendations had been taken and what has happened?

Ms. Evanoff: Ms. Lee has already mentioned our continuous supervisory approach. I will turn the question over to her.

Ms. Lee: As the part of our continuous supervisory regime, we would be expecting a plan of action from CMHC and we would be following up on not only the plan of action but also proposed time lines. That will be part of our regular, ongoing supervisory work with CMHC.

Senator Stewart Olsen: Then, supposing there was nothing and you had a good clean report, do you do annual reports? How often do you go in? I am not referring just to CMHC but any one of your oversight businesses and banks. How often do you do your reviews?

Ms. Lee: We will go into companies depending on their size, their risk level and their complexity.

Senator Stewart Olsen: Is it based on risk?

Ms. Lee: It is really their risk profile, and for a large bank it could be numerous times in a year. With CMHC, we are committed to doing at least one risk assessment review annually. It may be more than one. That would depend on what we see as the risks within the enterprise.

Senator Stewart Olsen: This would be a real guess for you because you have not been in and you do not know the scope. When would you be coming back with your first report? How long do you think that might take?

Ms. Lee: That is a very good question. I believe we have committed to doing reporting annually, so we would probably be committed to starting reporting at least by next year. It would be as soon as we can.

Mme Evanoff : Encore une fois, il s'agit d'une décision du gouvernement. En ce qui concerne le cadre de communication, j'imagine que cette façon de faire est motivée par le fait que les deux ministres responsables sont chargés de surveiller certaines activités de la SCHL.

Le sénateur Stewart Olsen : Merci de votre présence. La discussion est fort intéressante. Je comprends très bien et je respecte le principe de confidentialité qui sous-tend l'ensemble de vos activités.

J'aimerais revenir sur la question des mécanismes de communication. Quand vous présentez votre rapport au conseil, de quelle manière assurez-vous le suivi après? Combien de temps après allez-vous retourner voir les responsables pour déterminer si on a donné suite à vos recommandations?

Mme Evanoff : Mme Lee a déjà évoqué notre démarche de surveillance permanente. Je vais donc lui demander de répondre à la question.

Mme Lee : Selon notre régime de surveillance permanente, nous nous attendons à ce que la SCHL nous présente un plan d'action et nous nous occupons du suivi, non seulement du plan d'action, mais des délais fixés pour les différentes mesures. Cela fera partie du travail de surveillance permanente et régulière que nous effectuerons auprès de la SCHL.

Le sénateur Stewart Olsen : Supposons que vous n'avez rien trouvé et que votre rapport soit très positif; allez-vous préparer des rapports annuels? À quelle fréquence allez-vous mener vos activités? Là je parle, non seulement de la SCHL, mais de vos activités de surveillance auprès des entreprises et des banques. À quelle fréquence effectuez-vous vos examens?

Mme Lee : La fréquence de nos examens dépend de la taille, du niveau de risque et de la complexité des entreprises concernées.

Le sénateur Stewart Olsen : C'est donc en fonction du degré de risque?

Mme Lee : C'est étroitement lié au profil de risque et, pour une grande banque, cet examen pourrait se faire plusieurs fois par année. Dans le cas de la SCHL, nous nous sommes engagés à effectuer au moins une évaluation des risques chaque année. Il pourrait y en avoir plus. Tout dépendra de ce que nous considérerons comme des risques pour la société.

Le sénateur Stewart Olsen : Ce serait certainement une supposition de votre part, étant donné que vous n'avez pas encore examiné les activités de la société et donc vous n'êtes pas au courant de l'ampleur de la tâche. Mais quand pensez-vous présenter votre premier rapport? Combien de temps cela pourrait-il vous prendre?

Mme Lee : C'est une très bonne question. Si je ne m'abuse, nous nous sommes engagés à préparer des rapports annuels et j'imagine que nous voudrions commencer à préparer des rapports au moins au début de la prochaine année. Ce serait aussitôt que possible.

Senator Moore: Thank you both for being here. I believe in answer to Senator Maltais' question you said that you are only looking at the commercial activities of CMHC. Specifically, what are those?

Ms. Evanoff: The mortgage insurance program and securitization are the two best examples and the largest examples.

Senator Moore: That was the mortgage insurance part. The insurance enforcement is \$567 billion, so would you be focused on that part of their activity?

Ms. Evanoff: Yes, sir.

Senator Moore: I asked this question yesterday of people from Finance and they thought they might be able to get back to us with an answer, but I will also ask you. We had that asset-backed commercial paper situation, with Canadian investors at risk for \$33 billion. If this legislation passed and it was in force then, would that situation have been avoided?

Ms. Evanoff: I am afraid I cannot really answer that, senator. Again, it was not bank-sponsored, asset-backed commercial paper that was ultimately the majority of the problem; it was issued by non-OSFI regulated institutions.

Senator Moore: Would you not have had the opportunity to look at their liquidity and so on because they were not federal?

Ms. Evanoff: That is correct.

Senator Moore: Had they wanted to, if this passes, they could apply but then they would have to pass CMHC's examination.

What is the budget of OSFI per year; do you know?

Ms. Lee: I am sorry, but I do not know.

Senator Moore: Maybe you could send us that information.

How many employees are there?

Ms. Evanoff: Just over 500.

Senator Moore: Would you have to add anyone to complete this work for CMHC?

Ms. Evanoff: We will have to add some additional resources. We are currently considering how many. When you consider our 500 and some people, bear in mind we see 400 and some financial institutions. We have a process within supervision for determining how to allocate resources to an individual institution based on various metrics, and we would be doing that same kind of analysis.

Le sénateur Moore : Merci à vous deux pour votre présence. En réponse à la question du sénateur Maltais, vous avez dit que vous n'examinez que les activités commerciales de la SCHL. Quelles sont ces activités?

Mme Evanoff : Les programmes d'assurance hypothécaire et de titrisation sont les deux meilleurs et les deux plus importants exemples.

Le sénateur Moore : Voilà pour l'assurance hypothécaire. Mais les activités de contrôle liées aux assurances représentent la somme de 567 milliards de dollars; donc, allez-vous également vous intéresser à ces dernières?

Mme Evanoff : Oui, sénateur.

Le sénateur Moore : J'ai posé cette question hier aux responsables du ministère des Finances qui pensaient peut-être pouvoir nous faire parvenir la réponse, mais je vais également vous poser la question. Il y a eu le problème des papiers commerciaux adossés à des actifs à un moment donné, qui représentait un risque pour les investisseurs canadiens correspondant à 33 milliards de dollars. Si ce projet de loi avait été en vigueur à cette époque, aurait-il été possible d'éviter ce problème?

Mme Evanoff : Malheureusement, je ne peux pas vraiment vous répondre, sénateur. La grande majorité des problèmes n'étaient pas liés à des papiers commerciaux adossés à des actifs qui avaient été parrainés par des banques; il s'agissait de PCAA émis par des institutions qui ne sont pas réglementées par le BSIF.

Le sénateur Moore : Donc, vous n'auriez pas eu l'occasion d'examiner leur ratio de liquidités, et cetera, étant donné qu'il ne s'agissait pas d'organismes fédéraux?

Mme Evanoff : C'est exact.

Le sénateur Moore : S'ils avaient voulu le faire, et si ce projet de loi est adopté, ils pourraient présenter une demande, mais il faudrait qu'elle soit examinée et autorisée par la SCHL.

Quel est le budget annuel du BSIF; le savez-vous?

Mme Lee : Je suis désolée; je l'ignore.

Le sénateur Moore : Peut-être pourriez-vous nous faire parvenir cette information?

Combien d'employés avez-vous?

Mme Evanoff : Un peu plus de 500.

Le sénateur Moore : Serez-vous obligés de faire du recrutement pour être en mesure d'effectuer ce travail pour la SCHL?

Mme Evanoff : Il nous faudra certaines ressources additionnelles. À l'heure actuelle, nous sommes en train de déterminer combien d'employés de plus il nous faut. Nous avons 500 et quelques employés, mais rappelez-vous que nous examinons les activités de 400 et quelques institutions financières. Notre stratégie de surveillance inclut une démarche nous permettant d'affecter les ressources à une institution individuelle en fonction de certains critères, et nous allons faire ce même genre d'analyse pour la SCHL.

Senator Moore: Please let the clerk know what you come up with there to give us a feeling for that.

Senator Ringuette: Regarding your supervisory role for financial institutions, you have a cost recovery schedule. What is the percentage of your cost recovery for your operation?

Ms. Evanoff: All of our costs are recovered from the financial institutions that we supervise. There are assessment regulations that provide a formula for the amount each type of institution pays. I believe that it differs a little, at the moment, between deposit takers and insurance companies. One might be based on a different metric. It attempts to capture with fair justice our supervisory time allocated to individual institutions.

Senator Ringuette: Could you provide a copy of that to our clerk for members?

Ms. Evanoff: Yes.

Senator Ringuette: Ladies, you are the lucky winners of my four bingo questions. I understand that you will not have the answers with you today but please provide them to the clerk of the committee:

How many employees in your department got a notice letter of layoff, by province and classification?

How many were EXs and how many were DMs?

How many staffers in your department are not under the Public Service Employment Act and under what classifications?

What is the cost to your department for program management, i.e. what is the total for salaries expenses bonuses, et cetera, for management level of your department and programs?

Ms. Evanoff: We will get you that information, senator. Thank you.

However, we do not run a government program, per se, so the answer to your third question certainly is zero.

Senator Ringuette: You certainly have management, in that you are managing a program. You manage the supervision of financial institutions, which is a program in itself. I understand it is not a government program, but it is a program within your unit.

Senator Oliver: We heard from our previous witness about the extent of the magnitude of that business; and it is quite large. You have indicated that you hope to have a report by the end of the first year, and that there is an awful lot of work to do because you are unfamiliar with what they really do. Will it be necessary for

Le sénateur Moore : Veuillez faire parvenir cette information au greffier pour que nous ayons une idée de ce qui est nécessaire.

Le sénateur Ringuette : Pour ce qui est de votre rôle de surveillance des institutions financières, vous avez un barème pour le recouvrement de vos coûts. Quel pourcentage des coûts de vos opérations est recouvrable?

Mme Evanoff : Le recouvrement de nos coûts est de 100 p. 100 pour les institutions financières que nous surveillons. Il y a des règlements sur les évaluations qui prévoient une formule pour le calcul des frais que doit payer chaque type d'institution. Si je ne m'abuse, il existe une légère différence à l'heure actuelle entre les institutions financières acceptant des dépôts et les sociétés d'assurances. Il est possible que les critères soient différents dans l'un et l'autre cas. Cette formule vise à prévoir le recouvrement de frais équitables auprès des institutions individuelles pour nos activités de surveillance.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous faire parvenir une copie de ce document au greffier pour la gouverne des membres?

Mme Evanoff : Oui.

Le sénateur Ringuette : Mesdames, vous êtes les heureuses gagnantes de mes quatre questions de bingo. Je crois savoir que vous n'avez pas les réponses aujourd'hui, mais je vous invite à les faire parvenir au greffier du comité.

Combien d'employés du Bureau, par province et par classification, ont reçu un avis de mise à pied?

Combien de ces personnes occupaient un poste d'EX ou de sous-ministre?

Combien d'employés du bureau ne sont pas visés par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et quelles sont leurs classifications?

Combien coûte la gestion des programmes dans votre ministère; en d'autres termes, quel est le montant total des dépenses engagées au titre des salaires, des dépenses, des primes, et cetera, pour les titulaires de postes de gestionnaires dans votre ministère?

Mme Evanoff : Je vais vous obtenir cette information, sénateur. Je vous remercie.

Mais, si je peux me permettre, nous n'administrons pas de programmes gouvernementaux, à proprement parler, et la réponse à votre troisième question est donc zéro.

Le sénateur Ringuette : Vous avez certainement des gestionnaires chez vous, puisque vous êtes chargés de gérer un programme. Vous gérez la surveillance des institutions financières, qui constitue un programme en bonne et due forme. Je sais qu'il ne s'agit pas d'un programme gouvernemental, mais c'est un programme qu'exécute le bureau.

Le sénateur Oliver : Les témoins précédents nous ont expliqué l'ampleur de leurs activités, qui sont très considérables. Vous dites que vous espérez présenter un rapport d'ici la fin de la première année, et que vous avez beaucoup de pain sur la planche étant donné que la nature des activités de la société ne vous est pas

you to hire new employees to supplement your staff? If so, how many employees; have you done a budget; and how much will it cost?

Ms. Lee: Currently, we are putting together a plan. Until we meet with CMHC to really get a better understanding, it is difficult to estimate how many people we will need. We have some expertise internally but we will need more staff and do not know how many.

Senator Oliver: Would it be 15 to 20 new technical people?

Ms. Lee: It depends on what we plan to do this year versus next year and the following year. Once we understand how CMHC is organized and how their programs work, we will have a better understanding of the type of staff we need and when we will need them.

Senator Oliver: If the new employees and all their benefits and so on will be in the millions of dollars, where will that money come from?

Ms. Lee: We will recover our costs directly from CMHC as part of a regular assessment levy.

Senator Oliver: Will it be 100 per cent?

Ms. Lee: Yes.

Senator Oliver: I asked questions about governance of the previous witnesses. What new things will you be doing in relation to CMHC with respect to their governance? We know that under the bill there will be two new members added to their board of directors to total 12. Do you think that you may be looking seriously at some aspects of their governance structure?

Ms. Lee: Looking at board governance is tricky because we are not in the board meetings. Part of what we do is to meet with members of boards, ask questions and elicit how much discussion is going on around risk items and the various activities that are being reported to the board. We also look at the board reporting to see whether it is clear or comprehensive. Those are the things we will need to look at to be able to understand whether we have recommendations in those areas.

Senator Oliver: Would you look to see, for example, whether the board meets without the CEO?

Ms. Lee: Yes, if they are in camera with the internal auditor. There are common governance guidelines that we look at.

Senator Oliver: Do you look at whether the board does self-assessments?

vraiment familière. Serez-vous obligés d'engager de nouveaux employés pour compléter votre effectif? Dans l'affirmative, combien d'employés; avez-vous établi un budget; et combien cela coûtera-t-il?

Mme Lee : Nous sommes actuellement en train d'élaborer un plan. Tant que nous n'aurons pas rencontré les responsables de la SCHL pour mieux comprendre la situation, il nous sera difficile d'évaluer le nombre d'employés supplémentaires qu'il nous faut. Nous avons une certaine expertise à l'interne, mais il nous faudra d'autres employés; pour le moment, nous ne savons pas combien.

Le sénateur Oliver : S'agit-il d'une quinzaine ou d'une vingtaine de nouveaux experts techniques?

Mme Lee : Tout dépend de ce que nous allons faire cette année, par rapport à l'année prochaine et celle d'après. Quand nous aurons compris comment la SCHL est organisée et comment fonctionnent ses programmes, nous aurons une meilleure idée du type de personnel qu'il nous faut et quand nous en aurons besoin.

Le sénateur Oliver : Si les nouveaux employés et les avantages sociaux auxquels ils ont droit représentent une dépense de plusieurs millions de dollars, d'où proviendra cet argent?

Mme Lee : Nous allons recouvrer nos coûts directement auprès de la SCHL sous la forme de droits d'évaluation réguliers.

Le sénateur Oliver : Allez-vous recouvrer 100 p. 100 de vos coûts?

Mme Lee : Oui.

Le sénateur Oliver : J'ai posé certaines questions aux témoins précédents au sujet de la gouvernance. Quelles nouvelles activités allez-vous mener relativement à la gouvernance de la SCHL? Nous savons que, aux termes du projet de loi, il y aura deux administrateurs de plus, ce qui donnera un conseil d'administration composé de 12 membres. Pensez-vous examiner sérieusement certains aspects de sa structure de gouvernance?

Mme Lee : Il nous est difficile d'examiner la gouvernance au niveau du conseil d'administration, étant donné que nous n'assistons pas aux réunions de ce dernier. Par contre, nous avons l'habitude de rencontrer les administrateurs, de leur poser des questions et d'entamer une discussion sur les différents éléments de risque et les activités qui font l'objet de rapports à l'intention du conseil. Nous examinons également les rapports à proprement parler qui sont communiqués au conseil, afin de savoir s'ils sont clairs et complets. Voilà le genre de choses que nous devons examiner afin de comprendre s'il y a lieu ou non de faire des recommandations à ce sujet.

Le sénateur Oliver : Est-ce que vous voudrez savoir, par exemple, si le conseil d'administration se réunit en l'absence du PDG?

Mme Lee : Oui, s'il s'agit de réunions à huis clos avec le vérificateur interne. Il y a un certain nombre de directives courantes en matière de gouvernance dont nous tenons compte.

Le sénateur Oliver : Cherchez-vous à savoir si le conseil d'administration effectue des autoévaluations?

Ms. Lee: Yes. We have a corporate governance guideline to look at to see how they comply with those guidelines. They are being updated this year as well.

Ms. Evanoff: We must be respectful of the fact it is a Crown corporation and the board members are chosen pursuant to a statutory framework and so on.

The Chair: This concludes our questions. Ms. Evanoff and Ms. Lee, on behalf of all committee members, I express great appreciation for your appearance today. I suspect it is more than that and I can speak on behalf of many Canadians. Your group probably is responsible for allowing more people to sleep easily at night than any other group in this country, knowing that you are keeping a watchful eye on our financial institutions. For that, we express our great appreciation as well and ask you to pass it on to Superintendent Dickson and your associates. We have great appreciation for the work you do.

Senator Hervieux-Payette: May I just add that I feel even safer because they are all women.

The Chair: So noted.

(The committee adjourned.)

Mme Lee : Oui. Il existe des lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise et nous tenons compte de la mesure dans laquelle la société concernée suit ces lignes directrices. De plus, elles vont être actualisées cette année.

Mme Evanoff : Il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une société d'État et que les administrateurs sont choisis conformément à un cadre législatif.

Le président : Voilà qui termine la période des questions. Madame Evanoff, madame Lee, au nom de tous les membres du comité, je voudrais vous transmettre nos sincères remerciements pour votre présence parmi nous aujourd'hui. Je soupçonne que votre influence est beaucoup plus significative que ce qu'on pourrait penser dans le contexte de cette réunion, et je crois pouvoir parler pour bon nombre de Canadiens en vous disant cela. C'est sans doute grâce à votre groupe, plus qu'à n'importe quel autre groupe au Canada, que les Canadiens peuvent bien dormir la nuit, sachant que vous surveillez attentivement les activités de nos institutions financières. Pour cela, nous vous sommes extrêmement reconnaissants, et je vous saurais gré de bien vouloir transmettre nos remerciements à la surintendante ainsi qu'à vos associés. Nous apprécions beaucoup le travail que vous faites.

Le sénateur Hervieux-Payette : Je voudrais ajouter, si vous permettez, que je me sens encore plus en sécurité, étant donné que ce sont toutes des femmes.

Le président : C'est noté.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, May 16, 2012

The Honourable James M. Flaherty, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES

Wednesday, May 16, 2012

Department of Finance Canada:

Jeremy Rudin, Assistant Deputy Minister, Financial Sector Policy Branch;

Jane Pearse, Director, Financial Institutions;

James Wu, Chief, Financial Institutions Analysis;

Veronica C. Wessels, Expert Advisor, Financial Institutions Division;

Eleanor Ryan, Senior Chief, Financial Institutions Framework Policy, Financial Institutions Division;

Annie Hardy, Chief, Structural Issues;

Ling Wang, Chief, Housing Finance Review, Financial Institutions Division, Housing Finance Review;

Tamara Miller, Chief, Labour Markets, Employment and Learning.

Industry Canada:

Gerard Peets, Senior Director, Strategy and Planning Directorate;

Patricia Brady, Director, Investment, Insolvency, Competition and Corporate Policy Directorate.

Human Resources and Skills Development Canada:

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis and Workplace Information Directorate.

Thursday, May 17, 2012

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Karen Kinsley, President and Chief Executive Officer;

Sébastien Gignac, General Counsel.

Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada:

Penny Lee, Senior Director, Property and Casualty Insurance Group;

Patty Evanoff, Senior Director, Legislation and Approvals Division.

COMPARAÎT

Le mercredi 16 mai 2012

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mercredi 16 mai 2012

Ministère des Finances Canada :

Jeremy Rudin, sous-ministre adjoint, Direction de la politique du secteur financier;

Jane Pearse, directrice, Division des institutions financières;

James Wu, chef, Analyse des institutions financières;

Veronica C. Wessels, experte-conseil, Division des institutions financières;

Eleanor Ryan, chef principale, Cadre stratégique pour les institutions financières, Division des institutions financières;

Annie Hardy, chef, Questions structurelles;

Ling Wang, chef, Revue de financement de l'habitation, Division des institutions financières, Revue de financement de l'habitation;

Tamara Miller, chef, Marchés du travail, emploi et apprentissage.

Industrie Canada :

Gerard Peets, directeur principal, Direction de la planification et de la stratégie;

Patricia Brady, directrice, Direction de la politique d'entreprise d'investissement, d'insolvabilité et de la concurrence.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail.

Le jeudi 17 mai 2012

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Karen Kinsley, présidente et première dirigeante;

Sébastien Gignac, avocat général.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada :

Penny Lee, directrice principale, Groupe de l'assurance multirisques;

Patty Evanoff, directrice principale, Division de la législation et de l'approbation.